

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 18h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER à Sandrine JANIAUD LARCHER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conse	eillers
Le 23 octobre 2023	Le 23 octobre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

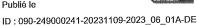
Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-06-01A-Contrat de bassin Allan 2022-2024 - SAGE Allan

Rapporteur: Christian RAYOT





Le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST).

Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11e programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

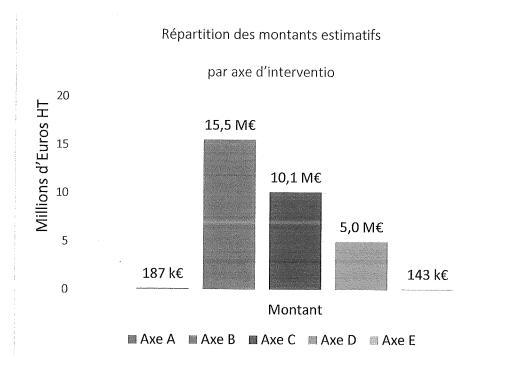
Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et a été déposé pour examen en commission des aides de l'Agence de l'eau en décembre 2022.

Le contrat porte sur le périmètre du bassin de l'Allan, circonscrit au périmètre du SAGE, qui s'étend sur 871 km² et concerne 158 communes sur 3 départements (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort). Il se décline en 5 axes d'intervention et 6 sous-objectifs :

- Axe A: Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- Axe B: Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages
  - Objectif B.1: Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage
  - Objectif B.2: Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'AEP en s'appuyant sur 3 axes (quantitatif, qualitatif, conjoncturel)
- Axe C: Réduire les pollutions toxiques et diffuses
  - Objectif C.1: Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
  - Objectif C.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et la capacité des milieux récepteurs
- Axe D: Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
  - Objectif D.1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
  - Objectif D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
- Axe E: Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire Le montant total prévisionnel du programme d'actions est de 31,0 millions d'euros, sur 3 ans, répartis

de la sorte:





Ces actions bénéficient de subventions par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que d'autres partenaires financiers (Département du Doubs, Région Bourgogne – Franche-Comté).

Le détail du programme d'actions est présenté à la suite du document contractuel joint en annexe du présent rapport.

#### 2. Les actions à engager sur le territoire de la collectivité

Le programme prévoit l'engagement de la collectivité (CCST) pour la réalisation des opérations pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage, listées dans le tableau ci-dessous :

Fiche action	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
B2-4	B2-4-2	Documents directeurs pour la gestion de l'eau potable : élaboration du PGSSE	50 000 € HT	25 000 € HT
C1-2	C1-2-1	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau : animation	270 000 € HT	81 000 € HT
C1-6	C1-6-6 à C1-6-11	Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques (renouvellement/réhabilitation de réseaux d'assainissement)	4 054 524 € HT	2 785 289 € HT

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



				ID: 090-249000241-20231109-2023_06
Fiche action	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
C2-3	C2-3-2	Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV Loutre/Suarcine)	- €HT	- €HT
D1-1	D1-1-1 D1-1-2	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars : tranche 2 (études)	100 000 € HT	50 000 € HT
D1-4	D1-4-1 à D1-4-3	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse	100 000 € HT	70 000 € HT
		TOTAL	4 304 524 € HT	2 930 289 € HT

Le programme d'actions comprend également des actions dont la portée couvre l'ensemble du bassin versant. Un portage de ces actions par la structure d'animation du SAGE et du contrat de bassin (à savoir l'EPTB Saône et Doubs) est proposé. C'est le cas notamment des actions relevant du plan de communication (axe E).

Ces actions ne faisant pas partie des missions confiées à l'EPTB Saône et Doubs par ses adhérents dans le cadre de ses missions statutaires, la part d'autofinancement devra être pris en charge par les EPCI-FP du bassin, sur le même principe que le portage de l'animation du SAGE et du contrat de bassin (cf. : délibération 2022-06-19A – Etude de gouvernance grand cycle de l'eau – SAGE Allan). Des conventions techniques et financières définiront les modalités précises et la clé de répartition des contributions des EPCI-FP au cas par cas.

Les opérations concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

FA	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022- 2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues	
A1-1	A1-1-1 A1-1-2	Animation du SAGE et du contrat de bassin	143 750 € HT	71 875 € HT	
A1-2	A1-2-1	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	42 917 € HT	17 854 € HT	
B2-2	B2-2-1 B2-2-1	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	150 000 € HT	45 000 € HT	
B2-11	B2-11-1	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	- € HT (animation)	- € HT (animation)	
C1-1	C1-1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	83 333 € HT	25 000 € HT	
C1-7	C1-7-1 C1-7-2	Réduction des pollutions des activités artisanales	16 667 € HT	8 334 € HT	
D2-1	D2-1-2	Stratégie de protection des milieux humides	41 667 € HT	12 500 € HT	

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023: 06 01A-DE

E1-1	E1-1-1 à E1-1-3	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-2	E1-2-1 à E1-2-4	Plan de communication : implémenter une culture du risque	10 500 € HT	3 150 € HT
E1-3	E1-3-1 à E1-3-07, E1-3-9, E1-3-10	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	82 750 € HT	5 325 € HT
E1-4	E1-4-1	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-5	E1-5-1 à E1-5-3	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	23 000 € HT	6 900 € HT
		TOTAL	614 584 € HT	201 938 € HT

Sur la base de la clef de répartition retenue (basée sur la moyenne des critères « *Population* » et « *Potentiel fiscal* ») pour le portage de l'animation, la contribution de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) serait de 16 155 € HT.

Il est à noter qu'une délibération a été prise par la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) pour chacune des actions suivantes :

- A1-1 (Animation du SAGE et du contrat de bassin) par voie de délibération n°2021-04-15 en date du 02/06/2021;
- A1-2 (Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrages du grand cycle de l'eau) par voie de délibération n°2022-06-19A en date du 30/09/2022.

Le Conseil communautaire rappelle que la Communauté de communes du Sud Territoire dispose de la compétence GEMAPI que le législateur lui a confiée.

Le Conseil communautaire indique qu'il ne déléguera à aucune autre structure cette compétence ni celle d'ailleurs de l'eau potable.

L'approbation du présent Contrat de Bassin Allan est validée sous réserve des dispositions précédentes.

## Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les objectifs du projet de contrat de bassin Allan 2022-2024 et le contenu du programme d'actions global, sous réserve des dispositions précédentes,
- d'approuver l'engagement de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) dans cette démarche, au travers de la mise en œuvre des actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage et de la contribution financière aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs,

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023

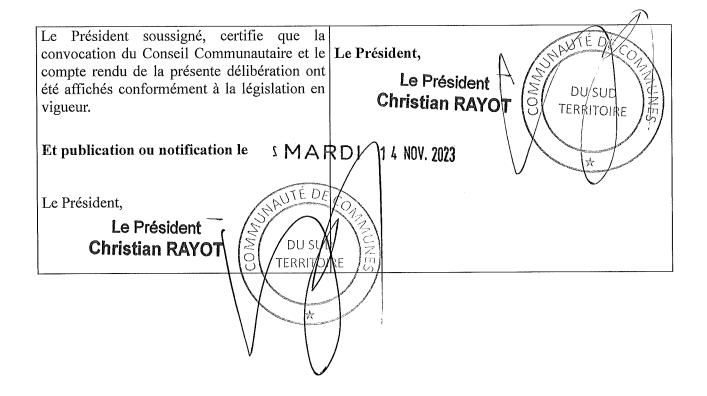
Publié le

Regel Revision

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

• d'autoriser le Président (ou son représentant légal) à signer le contrat de bassin Allan 2022-2024 et tout document administratif, juridique et financier permettant l'exécution de la délibération.

Annexe : Contrat de bassin Allan 2022-2024 - Version définitive présentée à la CDA (Commission des Aides) de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (en date du 15/12/2022)



Reçu en préfecture le 14/11/2023







# Contrat de bassin Allan 2022-2024

### Dossier définitif

Version présentée à la Commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse le 15 décembre 2022





































## Sommaire

1.	DESCR	PTIF GENERAL	3
	1.1.	MOTIVATIONS POUR UN CONTRAT DE BASSIN	3
		CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DE L'ALLAN	
		isses d'eau du bassin	
		LES ACTEURS DU BASSIN	
	Les str	uctures exerçant la compétence GEMAPIuctures en charge du cycle domestique de l'eau	6 7
	L'EPTE	3 Saône et Doubs	8
		acteurs	
		GOUVERNANCE ET ANIMATION	
	L'instar	nce de pilotagecture porteuse du SAGE et des démarches de bassin	.10 .10
2		JECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE	
		LE SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2022-2027	
		LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE	
	2.2.	LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE	23
	Les arr	êtés de protection du biotone	.24
	Les es	paces naturels sensibles (ENS)	.25 25
_		DALITES DU CONTRAT	
		: 1 : PERIMETRE DU CONTRAT	
		2 : DUREE DU CONTRAT	
		3 : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE	
	Asnect	les masses d'eaus quantitatifs	35
	Qualité	des ressources en eau	40
	L'enjeu	ı İnondation	43 45
	Synthè	ise des enjeux	.48
		E 4 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT	
	Grands	s principes	.49
	Orient	ations stratégiques	49 50
	Orienta	ation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles	50
	Orienta	ation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses	52
	Orient	ation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire	55
		5 : PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT	
		E 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	
	Engag	ement des maîtres d'ouvrage	59
	Engag	ement de la structure porteuse	59
	Engag	ement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ement des autres partenaires	65
		E 7 : SUIVI DU CONTRAT	
	Suivi e	et bilans annuels	65
	Modal	ités de révision du contrat	65
		ation du contrat	
		TURES	
Α			
		E 1 : ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	
		E 2 : PLAN DE COMMUNICATION	
	ANNEX	E 3 : PROGRAMME D'ACTIONS	73
	ANNEX	E 4 : FICHES ACTIONS	80
		ES SICLES	8′

Reçu en préfecture le 14/11/2023

uhliá la



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

#### 1. DESCRIPTIF GENERAL

#### 1.1. MOTIVATIONS POUR UN CONTRAT DE BASSIN

Le bassin versant de l'Allan, un des affluents principaux du Doubs, présente de nombreux enjeux concentrés sur un territoire fortement urbanisé et doté d'un tissu industriel de premier ordre. Cette situation complexe a conduit les acteurs du territoire à élaborer un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui concerne la partie française de ce bassin partagé avec la Suisse. Entre 2012 et 2018, les travaux d'élaboration du SAGE ont permis de procéder à un diagnostic du bassin et d'opter pour une stratégie d'intervention intégrée, plaçant l'eau au cœur de l'aménagement du territoire. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui découle de cette stratégie, préconise la mise en œuvre de nombreuses actions de connaissance, de gestion et d'intervention, dans le but d'instaurer les conditions nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource et de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux visé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Ce PAGD et son règlement ont été approuvés en 2019.

Il s'agit à présent d'orchestrer la réalisation de programmes d'actions, en application du PAGD, et de façon coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage. Ainsi, les acteurs du territoire ont souhaité s'appuyer sur des programmes contractuels afin de décliner en opérations concrètes les orientations du SAGE, sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de concertation créé afin d'élaborer le SAGE et de suivre sa mise en œuvre.

Le contrat de bassin, multithématique, encadrera les actions visant à reconquérir le bon état quantitatif, qualitatif et écologique des milieux aquatiques et de la ressource en eau, tout en instaurant des conditions propices à une prise de conscience collective de la nécessité de préserver les écosystèmes aquatiques par l'information d'un large public sur le fonctionnement de ces milieux, les services qu'ils rendent, et les menaces qu'ils subissent.

La protection contre les inondations est un enjeu particulièrement fort du bassin, qui est concerné par un territoire à risque important d'inondation. Aussi, ce volet fera l'objet d'un traitement séparé : des réflexions sont en cours pour qu'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) voie le jour. Pour autant, atténuation des crues et état morphologique des milieux ne sont pas déconnectés l'un de l'autre. Ainsi une opération de restauration morphologique dont l'un des objectifs principaux serait de participer à l'atténuation du risque d'inondation pourra apparaître dans les deux démarches contractuelles, en faisant apparaître une distinction entre les coûts qui relèveront plutôt de la restauration de milieux et les coûts relevant davantage de la protection contre les crues, et ce afin de bénéficier des meilleures possibilités de financement offertes par les deux dispositifs. La CLE, véritable moteur de la gestion de l'eau sur le bassin, est l'instance de supervision qui assurera la cohérence des deux programmes.

L'élaboration du contrat de bassin répond à un calendrier contraint. En effet, le contrat est prévu pour une durée de trois ans, alors que le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024) arrive bientôt à son terme. Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11<sup>ème</sup> programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Cependant, le contrat bénéficie des travaux conduits précédemment pour l'élaboration du SAGE et la mise en œuvre de plusieurs programmes opérationnels (contrat de rivière Allaine, opérations Limitox et OPALE).

Reçu en préfecture le 14/11/2023





ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Ainsi les actions à inscrire à ce contrat seront soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

#### 1.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DE L'ALLAN

La rivière Allan est un des principaux affluents du Doubs. Elle naît de la confluence de deux rivières, l'Allaine et la Bourbeuse. L'Allaine prend sa source dans le Jura plissé en Suisse à 605 m d'altitude. Elle prend le nom d'Allan à la confluence avec la Bourbeuse, sur la commune de Bourogne dans le Territoire-de-Belfort. Elle reçoit les eaux de nombreux affluents dont les principaux sont la Savoureuse, la Lizaine et le Rupt. L'Allan se jette dans le Doubs à Vouieaucourt, à 310 m d'altitude.

Situé en tête du grand bassin Rhône-Méditerranée, son bassin d'alimentation couvre une étendue de 1 179 km², dont environ un quart relève du territoire suisse. A l'intérieur des frontières françaises, le bassin concerne 158 communes sur trois départements de Bourgogne-Franche-Comté: le Territoire-de-Belfort dans sa quasi-intégralité, le Doubs et la Haute-Saône. Quatre sous-bassins peuvent être distingués, correspondants aux principales rivières du bassin de l'Allan:

- Le sous-bassin de l'Allaine, de l'Allan et du Rupt ;
- Le sous-bassin de la Bourbeuse ;
- Le sous-bassin de la Lizaine ;
- Le sous-bassin de la Savoureuse.

Le territoire est également traversé par 2 canaux de navigation : le canal du Rhône au Rhin, et le canal de Montbéliard à la Haute-Saône.

L'importance du réseau hydrographique du Nord Franche-Comté a soutenu l'implantation et le développement de nombreuses activités industrielles : filatures, activités métallurgiques et sidérurgiques puis industries de l'automobile et de l'énergie. La plaine de l'Allan accueille aujourd'hui un des principaux pôles industriels de la région. De ce fait, il s'agit d'un territoire fortement urbanisé le long des cours d'eau, en particulier autour du nœud hydrographique constitué par les confluences de la Savoureuse, de l'Allan et du Doubs.

La nature peu perméable des sols a favorisé l'implantation d'étangs à des fins de pisciculture et d'exploitation de la force motrice, en particulier dans le Sundgau au sud de la Bourbeuse et le secteur sous-vosgien. Cette vocation a laissé place aux activités de loisirs (pêche, baignade). Le bassin est ainsi émaillé de nombreux plans d'eau en barrage de cours d'eau, dont le nombre a fortement progressé après les années 50. Plus de 2 500 plans d'eau sont recensés à l'heure actuelle sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Le bassin de l'Allan fait face à de nombreuses problématiques : une ressource déficitaire en période estivale qui a justifié l'adoption en 2015 d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant de la Savoureuse, des pollutions historiques et modernes, une concentration de zones urbanisées et d'activités économiques en zones inondables, et des milieux dont le fonctionnement naturel est fortement perturbé de la main de l'homme. La nécessité de remédier à ces enjeux complexes a donné naissance au SAGE de l'Allan, qui a émergé en 2012, et est entré en application en 2019.



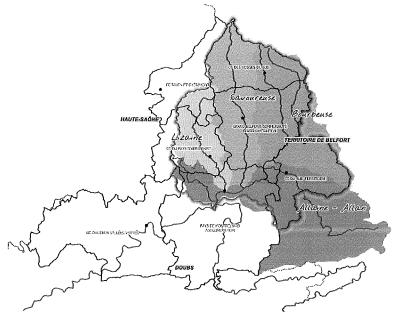


Figure 1 : Sous-bassins de l'Allan, périmètre du SAGE Allan et limites des EPCI concernés

#### Les masses d'eau du bassin

Le périmètre du contrat de bassin comprend 4 sous-bassins versants et 27 masses d'eau de surface au sens de la Directive cadre européenne sur l'eau, dont deux masses d'eau de type « plan d'eau ». Ces masses d'eau sont les suivantes :

Type de mass d'eau	e Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut		
		Allaine – Allan – DO_02_01			
	FRDR 630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	Masse d'eau fortement modifiée		
Cours d'eau	FRDR 10948	Le Rupt	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 11203	Ruisseau la Batte	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 11813	Ruisseau la Feschotte	Masse d'eau fortement modifiée		
	FRDR 12081	Ruisseau la Covatte	Masse d'eau naturelle		
		Bourbeuse - DO_02_03			
	FRDR 631	La Bourbeuse	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 632a	La Saint Nicolas	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 632b	La Madeleine	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 10521	Ruisseau le Margrabant	Masse d'eau naturelle		
Cours d'eau	FRDR 11128	Ruisseau la Loutre	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 11146	Rivière l'Autruche	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 11432	Ruisseau l'Ecrevisse	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 12049	Ruisseau de l'Etang	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 20001	Ruisseau la Suarcine	Masse d'eau naturelle		
		Lizaine - DO_02_13			
	FRDR 1679	La Lizaine	Masse d'eau naturelle		
Cours d'eau	FRDR 11546	Ruisseau de Brevilliers	Masse d'eau naturelle		
	FRDR 10366	Ruisseau de l'étang Rechalle	Masse d'eau naturelle		
Plan d'eau	FRDL 3	Bassin de Champagney	Masse d'eau fortement modifiée		

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

		Savoureuse - DO_02_16	
	FRDR 628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Étang des Forges	Masse d'eau naturelle
Annoration of the state of the	FRDR 628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Masse d'eau naturelle
Cours d'eau	FRDR 629	La Rosemontoise	Masse d'eau naturelle
The second secon	FRDR 10019	Rivière la Douce	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11327	Rivière le Rhôme	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11593	Ruisseau le Verdoyeux	Masse d'eau naturelle
Plan d'eau	FRDL 5	Etang du Malsaucy	Masse d'eau naturelle

Le périmètre du contrat recoupe 11 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbéliard
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture de Belfort
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs

#### 1.3. LES ACTEURS DU BASSIN

#### Les structures exerçant la compétence GEMAPI

Le bassin de l'Allan concerne principalement 6 EPCI-FP (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre), chacun exerçant tout ou partie de la compétence GEMAPI en propre.

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard regroupe aujourd'hui 72 communes dans le département du Doubs. Le périmètre de l'intercommunalité s'est étendu en 2017 par fusion avec 4 intercommunalités voisines.

PMA intervient dans le champ de la prévention contre les inondations dès 1976. La compétence GEMAPI est exercée par anticipation depuis le 24 novembre 2016 sur l'ancien périmètre de PMA, et 2017 sur le nouveau périmètre des 72 communes.

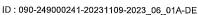
32 communes de PMA se situent sur le bassin de l'Allan. Le territoire s'étend également sur les bassins du Doubs médian et du Doubs moyen.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est née en 2017 de la fusion entre la Communauté de l'agglomération Belfortaine et la Communauté de communes Tilleul-Bourbeuse. Elle regroupe 52 communes, toutes situées dans le bassin de l'Allan.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



GBCA exerce en propre la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la totalité de son territoire. La gestion d'ouvrages de protection contre les crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise est confiée par convention au Département du Territoire-de-Belfort jusqu'en 2023.

Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)

Composée de 27 communes du Territoire-de-Belfort, toutes concernées par le périmètre du SAGE Allan, la Communauté de communes du Sud Territoire a co-animé avec la République et Canton du Jura (Suisse) le contrat de rivière transfrontalier de l'Allaine, mis en œuvre entre 2010 et 2015. Elle exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018.

Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)

Constituée par fusion en 2017 de la Communauté de communes de la Haute-Savoureuse et de la Communauté de communes du Pays Sous-Vosgien, elle regroupe 22 communes du piémont vosgien, dans le périmètre du SAGE Allan. Son territoire constitue la « tête » française des principales rivières du bassin, dont le point culminant, le Ballon d'Alsace, se situe sur la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée (bassin Rhône-Méditerranée) et la mer du Nord (bassin Rhin-Meuse).

La collectivité exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018. Deux séries de bassins écrêteurs des crues protégeant l'agglomération de Belfort ont été édifiées sur le périmètre de la CCVS. La gestion en est assurée par le Département du Territoire-de-Belfort (également propriétaire des terrains), avec une participation financière de la CCVS et du Grand Belfort selon une clé de répartition. Une convention entre les trois collectivités a été signée le 11 avril 2019 pour une durée de 5 ans.

Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)

Cette intercommunalité est constituée de 23 communes. 18 d'entre elles sont concernées par le bassin de l'Allan, dont la ville-cœur, Héricourt. La CCPH est traversée par la Lizaine en amont de Montbéliard. Le reste de l'intercommunalité relève du bassin de l'Ognon (affluent de la Saône) ou, pour une faible partie, du Doubs moyen. La CCPH exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018.

Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)

Composée de 9 communes seulement, la Communauté de communes Rahin et Chérimont est concernée pour 5 d'entre elles par le bassin de l'Allan. Le reste du territoire de l'intercommunalité est situé sur le bassin de l'Ognon, sur lequel l'exercice de la compétence GEMAPI est délégué au Syndicat intercommunautaire du bassin de la haute vallée de l'Ognon (SIBHVO). Le bassin versant de l'Allan comprend le bassin de Champagney, retenue d'eau propriété de VNF dont la particularité est de prélever les eaux du Rahin, affluent de l'Ognon (sous-affluent de la Saône) afin d'alimenter le canal de Montbéliard à la Haute-Saône, voie de navigation inachevée qui rejoint le canal du Rhône au Rhin à Montbéliard. Ainsi un transfert d'eau est réalisé au travers de ces canaux, depuis l'Ognon (bassin de la Saône) vers l'Allan (bassin du Doubs).

Les structures en charge du cycle domestique de l'eau

Eau potable

Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la Communauté de communes du Sud Territoire exercent cette compétence sur l'intégralité de leur territoire.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Sur les communautés de communes du Pays d'Héricourt, de Rahin et Chérimont et des Vosges du Sud, et sur Pays de Montbéliard Agglomération, la compétence est exercée par les structures suivantes :

- Sur le périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération : Pays de Montbéliard Agglomération, le syndicat des eaux d'Abbévillers, et le syndicat de l'Abbaye des Trois Rois ;
- Sur le périmètre de la CC des Vosges du Sud : le syndicat des eaux de Giromagny, le syndicat des eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Lepuix (+ ressources privées sur la commune de Lamadeleine-Val-des-Anges);
- Sur le périmètre de la CC Rahin et Chérimont : le syndicat des eaux de Champagney ;
- Sur le périmètre de la CC du Pays d'Héricourt : le syndicat des eaux de Champagney, le syndicat des eaux du Vernoy, et au niveau communal.

#### Assainissement

La compétence est exercée sur leurs périmètres par Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes du Sud Territoire et la Communauté de communes des Vosges du Sud, ainsi que par la Communauté de communes Rahin et Chérimont (pour l'assainissement non collectif). Interviennent également :

- Le syndicat de la Haute vallée du Rahin (regroupant 4 communes de la CCRC);
- Le syndicat d'épuration de la Luzine (regroupant 4 communes de la CCPH) ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Chenebier, Échavanne, Frahier-et-Chatebier (regroupant 2 communes de CCPH et CCRC) ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Buc Échenans Mandrevillars (regroupant 3 communes de CCPH et GBCA).

Les communes de CCRC et CCPH non rattachées à un syndicat d'assainissement exercent cette compétence en propre.

#### L'EPTB Saône et Doubs

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs intervient pour la coordination, l'impulsion et la mise en œuvre des politiques de l'eau. Son territoire d'intervention couvre l'intégralité du bassin de la Saône, soit environ 30 000 km².

Structure porteuse du SAGE de l'Allan dès son émergence en 2011, l'EPTB Saône et Doubs assure l'animation du SAGE et le secrétariat administratif et technique de la CLE. L'Etablissement a également été animateur et partie prenante du premier PAPI Allan-Savoureuse mis en œuvre entre 2004 et 2011. Il co-anime avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de l'Allan, déclinaison de la Directive Inondation européenne.

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

#### **Autres acteurs**

Le Département du Territoire-de-Belfort

La collectivité départementale s'est investie de la question des inondations suite à la crue historique de 1990. Le Conseil Général du Territoire-de-Belfort a été maître d'ouvrage de la construction des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise, principales rivières contributrices des inondations sur l'aire urbaine. Le Département assure aujourd'hui la gestion de ces ouvrages par convention avec les intercommunalités concernées (Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la Communauté de communes des Vosges du Sud).

Le Département du Territoire-de-Belfort a également assuré la gestion des milieux aquatiques et humides du département en substitution des syndicats de rivière préexistants dès le début des années 2000. Ainsi le Département a porté la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration des milieux (Allaine à Delle, Vendeline à Réchésy...) et de préservation des zones humides (inventaires communaux, restauration et gestion d'espaces naturels sensibles...).

Si le Département n'intervient plus directement sur la gestion des cours d'eau, l'expertise historiquement acquise et les missions encore exercées (suivi de la qualité des cours d'eau, inventaires des zones humides, gestion des ouvrages écrêteurs des crues...) en font un appui important aux gestionnaires des milieux aquatiques.

Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Créé en 2016, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté fédère 2 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes, toutes concernées par le bassin de l'Allan (Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt, Communauté de communes du Sud Territoire et Communauté de communes des Vosges du Sud). Il succède à d'autres formes de coopération établies à l'échelle du Nord Franche-Comté depuis les années 1980 (Association Aire Urbaine, puis Syndicat mixte de l'aire urbaine). Les axes de compétence portés par le Pôle métropolitain sont les suivants :

- Santé ;
- Promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture ;
- Transport et mobilité ;
- Développement économique ;
- Aménagement du territoire.

Suite à des difficultés d'approvisionnement en eau potable rencontrés à l'échelle de l'aire urbaine à l'été 2020, le Pôle Métropolitain a souhaité se saisir du sujet de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le comité de projet « Politiques d'aménagement » est chargé du suivi de ce sujet. Ses réflexions se sont également élargies aux politiques de prévention des inondations.



#### 1.4. GOUVERNANCE ET ANIMATION

#### L'instance de pilotage

Depuis son installation en 2012, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allan est l'instance privilégiée de coordination des démarches et projets en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. La CLE a été renouvelée en 2021 et s'est attelée, dès son installation, à l'élaboration du contrat de bassin.

Le suivi du contrat sera opéré en CLE, qui s'assurera de l'avancement du programme d'actions et de l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat. Pour cela, elle s'appuiera sur la cellule d'animation du SAGE, qui sera chargée de l'accompagnement et du suivi des maîtres d'ouvrage, ainsi que de la réalisation des bilans annuels et de fin de contrat.

#### La structure porteuse du SAGE et des démarches de bassin

L'EPTB Saône et Doubs accompagne historiquement l'émergence et la mise en œuvre des démarches de bassin versant du territoire : animateur du premier PAPI Allan-Savoureuse (2004-2011), structure porteuse du SAGE Allan depuis son émergence en 2012 et co-animateur, avec la DREAL, de la SLGRI du bassin de l'Allan. L'EPTB Saône et Doubs est aujourd'hui la seule structure habilitée à porter le SAGE Allan de par ses compétences et son périmètre d'intervention.

Les évolutions institutionnelles apportées par les lois MAPTAM¹ et NOTRe² ont induit une transformation de l'organisation du bassin versant : d'une part, la refonte des statuts et des missions de l'EPTB Saône et Doubs, consécutive à l'évolution de ses adhérents, recentre désormais les interventions de l'établissement sur les grands axes de la Saône et du Doubs ; d'autre part, le choix opéré par l'ensemble des EPCI-FP du bassin d'exercer en propre la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Allan impose une réflexion quant au maintien de la cohérence amont-aval et de la solidarité des territoires vis-à-vis de la gestion de l'eau et de l'aléa inondation. Le bassin de l'Allan est ainsi désigné par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme prioritaire pour la création d'une structure de type EPAGE.

Il s'avère donc nécessaire de donner au SAGE, ainsi qu'aux autres démarches de bassin (SLGRI, contrat de bassin, PAPI, PGRE...) une structure porteuse légitime pour assurer la cohérence des démarches et projets à l'échelle du bassin hydrographique, et pour parachever une organisation efficiente de la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, les acteurs du bassin ont décidé d'engager une étude de l'organisation des compétences « grand cycle de l'eau » à l'échelle du bassin de l'Allan, étude qui sera conduite dans la durée du contrat.

L'étude s'intéressera entre autres aux moyens humains dévolus à l'animation des démarches de coordination du bassin versant, afin de mettre en adéquation l'équipe d'animation du SAGE et du contrat avec les ambitions des acteurs du bassin et les objectifs du présent contrat. En effet, pour l'heure, la cellule d'animation du SAGE est constituée d'un ETP uniquement. Par la suite, ce dimensionnement pourra être revu, afin de permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projet, et surtout de déployer le volet « Communication » autour du SAGE et du contrat de bassin, indispensable à la bonne appropriation des enjeux par les acteurs locaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

#### 2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

#### 2.1. LE SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2022-2027

Sur les 29 masses d'eau superficielle que compte le bassin de l'Allan, 5 sont considérées en bon état écologique et chimique selon l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 (FRDR11203 ruisseau la Batte, FRDR11199 la Lutter, FRDR 11327 rivière le Rhôme, FRDL3 bassin de Champagney, FRDL5 étang du Malsaucy). Les 24 autres masses d'eau requièrent la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs assignés par le SDAGE 2022-2027. A l'horizon 2027, le bon état est visé pour 3 masses d'eau supplémentaires (FRDR11128 ruisseau la Loutre, FRDR20002 la Gruebaine, FRDR628a la Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges). Les autres masses d'eau sont concernées par des objectifs moins stricts.

Dans son programme de mesures, le SDAGE 2022-2027 liste les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la période considérée. Les mesures visent à améliorer d'une ou plusieurs classes d'état les paramètres actuellement déclassants, ou à contrecarrer l'effet d'une pression faisant à terme peser un risque sur le maintien du bon état. Ce sont ainsi 129 mesures qui ont été identifiées sur l'ensemble des masses d'eau superficielle et souterraine concernées par le bassin de l'Allan. Ces mesures sont récapitulées dans le Tableau 3 en pages suivantes.

En tant qu'outil de mise en œuvre du SDAGE, le contrat de bassin Allan prend en compte ces mesures afin de les inscrire en priorité dans le programme d'actions.

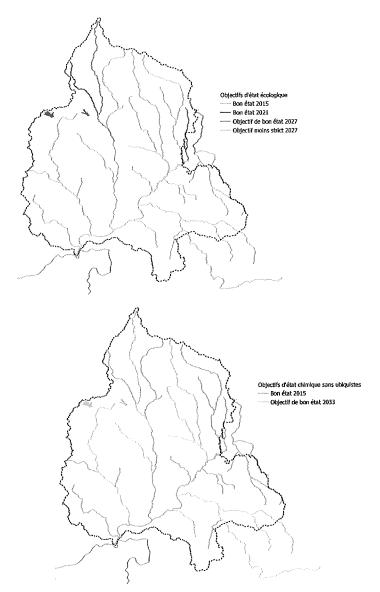


Figure 2 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)



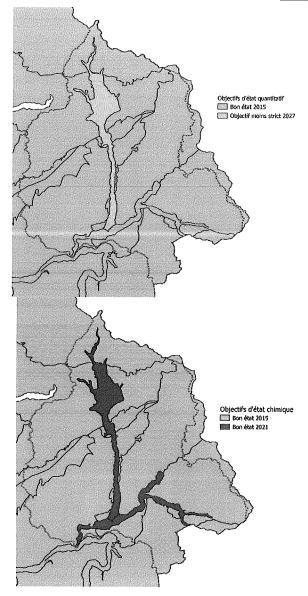


Figure 3 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)

SEEL.

Tableau 1 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (SDAGE 2022)

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

		100000		15396.22			AGE 2022-202			1D:090	-249000241-20231109-2023_06_01A-DE
Code										Pression(s) à l'origine du risque de	
masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectif d'état	Échéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Échéance avec ubiquistes	Échéance sans ubiquistes	chimique Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	non atteinte du bon état à l'horizon 2027
					to the state of th	Sous-bassin	Allaine-Allan				
FRDR10948	Le Rupt	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11203	Ruísseau la Batte	Bon état	2015			Bon état	2015	2015			Pollutions par les pesticides Prélèvements d'eau Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie Altération de la continuité écologique
FRDR11813	Ruisseau la Feschotte	oms	2027	FT	ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Fluoranthène, Anthracene	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricotes - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie
FRDR12081	Ruisseau la Covatte	омѕ	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels – Poliutions par les pesticides – Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) Altération de la morphologie – Altération de la continuité écologique
FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels — Pollutions par les nutriments agricoles Pollutions par les pesticides — Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) Altération de la morphologie — Altération de la continuité écologique
FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Fluoranthène	Pollutions par les pesticides – Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie – Altération de la continuité écologique
FRDR630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon Mat	2021	2015			Altération de la morphologie – Altération de la continuité écologique

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

					Ob	jectifs du SD	AGE 2022-202	7			Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le		
Code masse d'eau	Libellé de la masse	Etat écologique					ar sanagi	Etal	t chimique		ID: 090-249000241-20231109-2023 06_01A-DE		
	d'eau	Objectif d'état	Échéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité falsant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Échéance avec ubiquistes	Échéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Eléments de qualité l'objet d'une adap		2027	
						Sous-bassii	Bourbeuse						
FRDR10521	Ruisseau le Margrabant	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015				Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique	
FRDR11128	Rulsseau la Loutre	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015				Pollutions par les nutriments urbains et industriels	
FRDR11146	Rivière l'Autruche	OMS	2027	Fī	Bilan de l'oxygène, Concentration en nutriments, Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluorant Benzo(g,h,l)péryl Fluoranthène	lène,	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Prélévements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la morphologique of le la morphologique - Altération de la continuité écologique	
FRDR11199	Rivière la Lutter	Bon état	2015			Bon état	2015	2015					
FRDR11432	Ruisseau l'Écrevisse	OMS	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015				Prélèvements d'eau – Altération du régime hydrologique – Altération de la morphologie – Altération de la continuité écologique	
FRDR12049	Rulsseau de l'Étang	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon élat	2015	2015				Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique	
FRDR20001	Ruisseau la Suarcine	омѕ	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015				Pollutions par les nutriments urbains et Industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Altération du régime hydrotogique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique	
FRDR20002	Ruisseau la Gruebaine	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015				Altération de la morphologie	
FRDR631	La Bourbeuse	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Ichtyofaune, Phytobenthos	Bonchat	2021	2015				Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les toxiques (hors pesticides)	
FRDR632a	La Saint Nicolas	омѕ	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique Invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2015	2015				Pollutions par les nutriments urbains et industriels – Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique	
FRDR632b	La Madeleine	Bon état	2015			Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranti Benzo(g,h,i)péryl Fluoranthène	ène,	Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique	

ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE 2027 Eléments de qualité falsant l'objet d'une adaptation Pollutions par les nutriments urbains et Industriels - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique Pollutions par les nutriments urbains et Industriels - Pollutions par les nutriments agricoles

Pollutions par les nutriments urbains et Industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxíques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique Benzo(g,h,i)pérylène, Fluoranthène Pollutions par les nutriments urbains et

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

Pub!ié le

想響。

FRDR10019	Rivière la Douce	OMS	2027	FT	Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(g,h,i)pérylène, Fluoranthène	industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11327	Rivière le Rhôme	Bonetat	2021			Bon état	2015	2015			Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11593	Ruisseau le Verdoyeux	омѕ	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Étang des Forges	Bon état	2027	FT		Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,l)pérylène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Prélèvements d'eau Altération du régime hydrologique Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	OMS	2027	FT	Polluants specifiques, ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR629	La Rosemontoise	oms	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique

Objectifs du SDAGE 2022-2027

Sous-bassin Lizaine

Objectif d'état

Bon état

Bon état

Bon état

Sous-bassin Savoureuse

Échéance

avec ubiquistes

2015

2033

2015

Etat chimique

Motif de dérogation

FT, CN

Échéance sans ubiquistes

2015

2033

2015

Etat écologique

Motif de dérogation

FT

FT

Eléments de qualité falsant l'objet d'une

adaptation

Ichtyofaune,
Phytobenthos, Faune
benthique invertébrée,
Concentration en nutriments
Phytobenthos, Faune
benthique invertébrée,
Concentration en nutriments
Billan de l'oxygène,
Faune benthique
invertébrée,
ichtyofaune,
Phytobenthos,
Macrophytes

Objectifs d'état : OMS : objectif moins strict Motifs de dérogation : CN : conditions naturelles - FT : faisabilité technique

FRDL5

16

Code masse d'eau

FRDR10366

FRDR11546

FRDR1679

FRDL3

Libelié de la masse d'eau

Ruisseau de l'Étang Rechaile

Ruisseau de Brevilliers

Bassin de Champagney

La Lizaine

Objectif d'état

oms

омѕ

OMS

Échéance

2027

2027

2021

2021

Étang du Malsaucy

Contrat de bassin Allan 2022-2024 (version présentée à la CDA le 15/12/2022)

2015

2015

Bon état

Tableau 2 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-Putité le

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

44.1409-0414-0		of property and the				-0,000 00,000 0,00				D : 090-24	9000241-20231109-2023_06_01A-DE
Code masse	Libellé de la masse d'eau			Etat quantitatil	Objectifs du Si	DAGE 2022-202	7	Etat chimigu	Pression(s) dont l'impact résiduel		
d'eau		Objectif d'état	Francisco de la constanción	l Hallda	Ralson(s)	Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Paramètres faisan d'une adaptat		est significatif à l'horizon 2027
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015		a une daapia.	1011	
FRDG173	Formations tertlaires Pays de Montbéliard	Bon état	2015			Bon état	2015				
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon état	2015			Bon état	2015				
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône	Bon état	2015			Bon état	2015				
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon état	2015			Bon état	2015				
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015		***	****	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	OMS	2027	FT, CD	Déséquilibre prélèvements/ressource, Impact eaux de surface	Son etri	2021				Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Prélèvements d'eau
FRDG363	Alluvions de l'Alian, Allaine et Bourbeuse	Bon état	2015			Sen etat	2021				Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon état	2015			Bon état	2015				(noro positiones)
FRDG524	Marnes et terrains de socie des Avants-Monts	Bon état	2015			Bon état	2015				
FRDG618	Socie vosgien BV Saône-Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015				

Objectifs d'état : OMS : objectif moins strict Motifs de dérogation : CD : coûts disproportionnés -- FT : faisabilité technique

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Tableau 3 : Mesures identifiées pour l'atteinte des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 sur les masses d'eau du Publié le l'Alliant des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 sur les masses d'eau du

										,		ID : 090	-249000241-2	0231109-2023	06_01A-DE
		Sous-bassin				Allaine – Aliai	1					Savoi	ıreuse		
		Code ME	FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRDR11593	FRDR628a	FRDR628b	FRDR629
Code mesure	Libellé mesure	Libelié ME	Le Rupt	Ruisseau la Batte	Ruisseau la Feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Alian de la Bourbeuse à la Sayoureuse	Rivière la Douce	Rivière le Rhôme	Ruisseau le Verdoyeux	La Savoureuse de sa source ,	La Savoureuse du rejet étang des Forges	La Rosemontol se
	1				POLLUTIO	NS PAR LES I	UTRIMENTS	URBAINS ET I							
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un ré d'assainissement des eaux Directive ERU		×		×	×	х			х			x	×	
ASS0402	Reconstruire ou créer une n hors Directive ERU		×							х					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2 000 EH)						×								
ASS0801	Aménager et/ou mettre en p dispositif d'assainissement														
					PO	LLUTIONS PA	R LES NUTRI	MENTS AGRIC	OLES						
AGR0302	Limiter les apports en fertilis utiliser des pratiques adapte fertilisation, au-delà des ext Directive nitrates	es de								×					
DNO3	Mise en œuvre de la Directi	ve nitrates	x		×	L	×								
						POLLUTIO	ONS PAR LES	PESTICIDES			_	T		T	
AGR0303	Limiter les apports en pestic agricoles et/ou utiliser des p alternatives au traitement p	oratiques hytosanitaire		x	×	×	х	x		х				х	
AGR0401	Mettre en place des pratiqu (blo, surface en herbe, asso maîtrise foncière)			×		х		×							
					POLLUTIONS	PAR LES SU	BSTANCES TO	OXIQUES (HO	RS PESTICIDE	S)					
ASS0201	Réaliser des travaux d'amé gestion et du traitement des pluviales strictement	s eaux												x	
IND0201	Créer et/ou aménager un d traitement des rejets indust principalement à réduire les dangereuses (réduction qui	riels visant s substances antifiée)					х								
IND0601	Mettre en place des mesur réduire les pollutions des "s pollués" (essentiellement li industriels)	es visant à sites et sols ées aux sites			х										
IND0901	Mettre en compatibilité une de rejet avec les objectifs environnementaux du mille bon fonctionnement du sys d'assainissement récepteu	u ou avec le tème			x	x	x	х		×				×	

PRELEVEMENTS D'EAU

Contrat de bassin Allan 2022-2024 (version présentée à la CDA le 15/12/2022)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

		Sous-bassin				Allaine – Allai	1						Públié l	n préfecture le le suss	1411112023	le de la
		Code ME	FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRE	ID : 090	0-249000241-2	0231109-2023	06:01A-DE
Code mesure	Libellé mesure	Libelié ME	Le Rupt	Ruisseau la Batte	Ruisseau la Feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Allan de la Bourbeuse à la Sayoureuse	Rivière la Douce	Rivière le Rhôme		sseau le doyeux	La Savoureuse de sa source	La Sayoureuse du rejet étang des Forges	La Rosemontol se
RES0202	Mettre en place un dispositi d'eau auprès des particuller collectivités	s ou des	10000	х										×	10,500	
RES0601	Réviser les débits réservés d'eau dans le cadre strict de réglementation	e la													· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
RES0801	Développer une gestion stra ouvrages de mobilisation et d'eau	de transfert												×		
RES1001	Instruire une procédure d'au dans le cadre de la loi sur l' ressource	itorisation eau sur la												×		
						ALTERATION	DU REGIME H	YDROLOGIQI	JE							
MIA0203	Réaliser une opération de re grande ampleur de l'ensemi fonctionnalités d'un cours d' annexes	ble des												×		
						ALTERATION	DU REGIME H	YDROLOGIQU	JE							
RES0601	Réviser les débits réservés d'eau dans le cadre strict de réglementation			×									х	×	×	
						ALTERATI	ON DE LA MO	RPHOLOGIE								
MIA0202	Réaliser une opération class restauration d'un cours d'ea	u ·		×			x							×		
MIA0203	Réaliser une opération de re grande ampleur de l'ensemi fonctionnalités d'un cours d' annexes	ble des	×			×		×		×					×	×
Report	Pression qui fera l'objet de r reportées au-delà de 2027	nesures			х				×		х		х			
					AL	TERATION DE	LA CONTINU	ITE ECOLOGI	QUE							
MIA0301	Aménager un ouvrage qui c continuité écologique (espè- sédiments)	ces ou		×		х	x	х		x				x	X	
MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d carrière sur les eaux superfi souterraines	icielles ou									х			x		×
Report	Pression qui fera l'objet de r reportées au-delà de 2027		х						×				х	P		
RES0601	Réviser les débits réservés d'eau dans le cadre strict de réglementation					х					х					

		Sous-bassin					Bour	beuse					yé en préfecture le : en préfecture le : é le		Error Ryfald
		Code ME									190-249000241-20	231109-2023_	06 <u>-</u> 01A-DE 9		
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Ruisseau le Margrabant	Ruisseau la Loutre	Rivière l'Autruche	Ruisseau l'Écrevisse	Ruisseau de l'Étang	Ruisseau la Suarcine	Ruisseau la Gruebaine	La Bourbeuse	La Saint Nicolas	La Madeleir	Rulsseau de l'Étang Rechalle	Ruisseau de Brevilliers	La Lizaine
					POLLUTIO	NS PAR LES I	L NUTRIMENTS	I Urbains et i	NDUSTRIELS						1
ASS0302	Réhabiliter et ou créer d'assainIssement des Directive ERU (agglori tailles)	eaux usées hors rérations de toutes			x						x		×	х	х
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP				×					x			×	×	×
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU														
ASS0801	Aménager et/ou mettre dispositif d'assainisser	e en place un ment non collectif		×				×							
					PO	LLUTIONS PA	R LES NUTRI	MENTS AGRIC	OLES						
AGR0302	Limiter les apports en utiliser des pratiques a fertilisation, au-delà de Directive nitrates	daptées de												×	
DNO3	Mise en œuvre de la E (non territorialisé)	irective nitrates			×			×		×					
						POLLUTIO	ONS PAR LES	PESTICIDES		•	_			1	<b>1</b>
AGR0303	Limiter les apports en et/ou utiliser des pration traitement phytosanita	ues alternatives au ire			х					×					х
AGR0401	Mettre en place des p (blo, surface en herbe maîtrise foncière)	atiques pérennes , assolements,													
					POLLUTIONS	PAR LES SU	BSTANCES TO	OXIQUES (HO	RS PESTICIDE	S)	_			1	
ASS0201	Réaliser des travaux o gestion et du traiteme pluviales strictement	nt des eaux													
IND0201	Créer et/ou aménager traitement des rejets i principalement à rédu dangereuses (réduction	ndustriels visant ire les substances on quantifiée)													
IND0601	Mettre en place des m réduire les pollutions o pollués" (essentiellem industriels)	les "sites et sols ent liées aux sites													×
IND0901	Mettre en compatibilit de rejet avec les obje- environnementaux du bon fonctionnement d d'assainissement réce	ctifs milleu ou avec le u système			×					×					
						PR	ELEVEMENTS	D'EAU							
RES0202	Mettre en place un dis d'eau auprès des part collectivités	spositif d'économie iculiers ou des													
RES0601	Réviser les débits rés d'eau dans le cadre s		×		х	×	х	×			×				

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023

A A STATE OF		Sous-bassin					Bour	beuse				Publié le		Lizalin	Serger Constant
Yelly		Code ME	FRDR10521	FRDR11128	FRDR11146	FRDR11432	FRDR12049	FRDR20001	FRDR20002	FRDR631	FRDR632a	FR (D.: 090	-249000241-20	231109-2023_	_06_01A-DE/g
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Ruisseau le Margrabant	Ruisseau la Loutre	Rivière l'Autruche	Ruisseau l'Écrevisse	Ruisseau de l'Étang	Ruisseau la Suarcine	Ruisseau la Gruebaine	La Bourbeuse	La Saint Nicolas	La Madeleine	Ruisseau de l'Étang Rechalle	Ruisseau de Brevilliers	La Lizaine
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau														
RES1001	Instruire une procédu dans le cadre de la lo ressource														
						ALTERATION	DU REGIME I	YDROLOGIQI	ĴΕ						
RES0601	Réviser les débits rés d'eau dans le cadre s' réglementation		×		×	×	х	×			×				
						ALTERATI	ON DE LA MO	RPHOLOGIE							
MIA0202	Réaliser une opératio restauration d'un cour	's d'eau							х						
MIA0203	Réaliser une opération grande ampleur de l'en fonctionnalités d'un co annexes	nsemble des									x	×			×
Report	Pression qui fera l'obj reportées au-delà de	et de mesures 2027	х		х	×	х	×					×		
					AL	TERATION DE	LA CONTINU	ITE ECOLOGI	QUE						
MIA0301	Aménager un ouvrage continuité écologique sédiments)	(espèces ou									×				The state of the s
MIA0401	Réduire l'impact d'un carrière sur les eaux s souterraines														
Report	Pression qui fera l'obj reportées au-delà de :	2027			х	х	х	x				×	×		×
RES0601	Réviser les débits rés d'eau dans le cadre st réglementation		×												

Envoyé en préfecture le 14/11/2023	
Reçu en préfecture le 14/11/2023	

								Reçu en préfecture	le 14/11/2023
		Code ME	FRDG173	FRDG178	FRDG217	FRDG306		Publié le	FF 45 ALE
Code mesure	Libelié mesure	Libellé ME	Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Grès Trias inférieur BV Saône	Alluvions de la vallée du Doubs	Alluvio	ID : 090-249000241	-20231109-2023_06_01A-DE et Bourbeuse
				POLLUTIONS PAR LES	NUTRIMENTS AGRICOLES				
AGR0302	Limiter les apports en utiliser des pratiques a fertilisation, au-delà de Directive nitrates	edaptées de es exigences de la	×	x					
AGR0401	Mettre en place des p (blo, surface en herbe maîtrise foncière)	, assolements,	×	×					
AGR0503	Elaborer un plan d'act AAC	lon sur une seule			x				
				POLLUTIONS F	AR LES PESTICIDES				per announcement of the property of
AGR0303	Limiter les apports en et/ou utiliser des prati- traitement phytosanita	ques alternatives au ire		×		х		х	×
AGR0401	Mettre en place des p (blo, surface en herbe maîtrise foncière)	ratiques pérennes		×		×		х	×
AGR0503	Elaborer un plan d'act AAC	ion sur une seule		X		×	<u> </u>		
			PO	LLUTIONS PAR LES SUBSTA	NCES TOXIQUES (HORS PES	TICIDES)			
IND0601	Mettre en place des n réduire les pollutions : pollués" (essentiellem industriels)	des "sites et sols				х		x	x
IND0901	Mettre en compatibilit de rejet avec les obje environnementaux du bon fonctionnement d d'assainissement réce	ctifs milieu ou avec le u système						X	
				PRELEVI	MENTS D'EAU				
MIA0601	Obtenir la maîtrise for humide							X	
MIA0602	Réaliser une opératio d'une zone humide							×	
RES0202	Mettre en place un di d'eau auprès des par collectivités	iculiers ou des						x	
RES0203	Mettre en place un di d'eau dans le domain l'artisanat	e de l'industrie et de						×	
RES0801	Développer une gesti ouvrages de mobilisa d'eau	on stratégique des tion et de transfert						х	
RES1001	Instruire une procédu dans le cadre de la lo ressource							×	



#### LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA **BIODIVERSITE**

Sur le périmètre du contrat Allan existent de nombreux autres documents, plans, programmes en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité. Les principaux documents sont présentés ci-après.

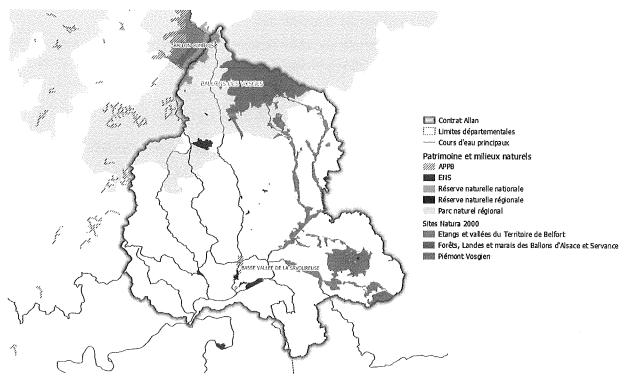


Figure 4 : Milieux naturels protégés du bassin de l'Allan

#### Les sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites écologiques qui a pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Ces sites Natura 2000, institués par les directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore », sont désignés pour le caractère remarquable des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvage qu'ils abritent.

Des mesures spécifiques de maintien ou de restauration de ces milieux y sont menées en lien avec les propriétaires et les gestionnaires des secteurs agricoles, forestiers et aquacoles.

Trois sites Natura 2000 recoupent le périmètre du contrat de bassin Allan :

- Les sites « Piémont Vosgien » et « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort », situés intégralement dans le périmètre du contrat de bassin. Ces deux sites sont gérés par le Conseil départemental du Territoire-de-Belfort :
- Le site « Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance », incluant la Réserve Naturelle des Ballons Comtois en Franche-Comté, est géré par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. La majeure partie de ce site est situé hors du périmètre du contrat de bassin.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Le site « Piémont Vosgien » (ZSC FR4301348, ZPS FR4312024)

Le document d'objectifs (DOCOB) de ce site a été établi en 2005. Il a fait l'objet d'une première révision en 2011 et une nouvelle révision est en cours.

Plusieurs objectifs du site sont en relation avec les milieux aquatiques, en particulier :

- A.1.3 Contribuer au maintien de la qualité des eaux ;
- A.1.6 Contribuer au maintien de la qualité des eaux et des habitats aquatiques ;
- A.1.8 Maintenir et améliorer la qualité des eaux ;
- A.1.9 Conserver et restaurer l'habitabilité des cours d'eau ;
- A.1.10 Conserver et restaurer la diversité spécifique des cours d'eau.

Le site « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort » (ZSC FR4301350 et ZPS FR4312019)

Le site « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort a été proposé au classement en 2006 et a été désigné comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux » cette même année. Il a été reconnu comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en 2007, et désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats » en 2015. Son document d'objectifs (DOCOB) est daté de 2010 et est actuellement en cours de révision.

Les habitats aquatiques ou humides sont bien représentés sur ce site, par conséquent plusieurs objectifs visent spécifiquement ces milieux ou les habitats qui leur sont inféodés :

- C Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires ;
- F Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité ;
- G Préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du site ;
- H Préserver ou améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.

#### Les arrêtés de protection du biotope

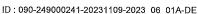
Un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) permet aux préfets de fixer les mesures tendant à valoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées et à interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Le périmètre du contrat de bassin est concerné par :

- l'arrêté de protection de biotope du faucon pèlerin sur la commune de Lepuix (90) ;
- l'arrêté inter-préfectoral de protection du biotope « Basse Vallée de la Savoureuse », sur les communes de Brognard, Dambenois, Nommay et Vieux Charmont (25) et Châtenois-les-Forges et Trévenans (90), concernant les espèces suivantes :
  - o Flore: Trèfle strié Butome en ombelle
  - o Insectes : Cuivré des marais
  - o Amphibiens : Triton palmé Crapaud commun
  - o Reptiles : Orvet Lézard des souches Lézard vivipare Couleuvre à collier
  - o Poissons: Chabot Truite fario Vandoise
  - Oiseaux : Aigrette garzette Martin pêcheur Milan noir Pic cendré Piegrièche écorcheur
  - Chiroptères : Murin de Daubenton Noctule commune Noctule de Leisler -Pipistrelle commune - Pipistrelle de Nathusius

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



- L'arrêté de protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la truite fario, sur 76 communes de la Haute-Saône, concernant :
  - o L'écrevisse à pattes blanches
  - o La truite commune
  - Le chabot
  - o La salamandre tachetée
- L'arrêté de protection du biotope des ruisseaux patrimoniaux de tête de bassin versant, sur les communes d'Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Etueffont, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges et Rougemont-le-Château (90) concernant :
  - L'écrevisse à pattes blanches
  - o La truite commune
  - o Le chabot
  - La salamandre tachetée

#### Les espaces naturels sensibles (ENS)

Les conseils départementaux conduisent des politiques de développement et de valorisation de réseaux d'espaces naturels sensibles. Le périmètre du contrat de bassin compte notamment les espaces naturels sensibles suivants, de caractère aquatique ou humide :

- Dans le Doubs :
  - o La basse vallée de l'Allan
  - o La Lizaine
- Dans le Territoire-de-Belfort :
  - o La carrière de Foussemagne
  - o L'étang Colin
  - o L'étang de la Grille
  - o L'étang du Petit-Haut
  - o L'étang Boigeol
  - o Le site du Malsaucy

#### Les réserves et parcs naturels

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 189 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire-de-Belfort et la Haute-Saône. Sa superficie couvre 2 700 km² et compte 238 000 habitants. Il est à ce titre le plus peuplé des parcs naturels régionaux. Il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains.

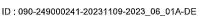
Les enjeux de ce parc en lien avec les milieux aquatiques résident dans le maintien et la restauration des milieux humides et tourbeux avec la mise en place de documents de gestion conservatoire et l'interdiction d'engager des travaux de drainage dans ces milieux. En particulier, la mesure 1.1 de la charte a pour objectif d'agir pour la biodiversité et de favoriser les continuités écologiques. Pour cela, la charte s'appuie sur la mise en place des trames vertes et bleues, et incite à la préservation des espaces humides et des cours d'eau à travers des documents d'urbanisme.

La troisième charte du parc a été adoptée pour la période 2012-2024, sa révision est en cours.

La réserve naturelle nationale des Ballons Comtois

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Créée en 2002, la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois est située à l'extrême sud du massif vosgien. A la fois franc-comtoise et lorraine, elle protège un vaste espace montagneux de 2 259 hectares, qui culmine au Ballon de Servance à 1 216 mètres d'altitude.

Elle est gérée par l'Office National des Forêts du Nord Franche-Comté et le Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges.

Le deuxième plan de gestion de la réserve est entré en application en 2015 et ce jusqu'en 2024. Ce plan est structuré autour de sept objectifs à long terme :

- Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale ;
- Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier ;
- Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population ;
- Maîtriser la fréquentation ;
- Connaître le patrimoine naturel de la réserve et favoriser la recherche fondamentale ;
- Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve ;
- Préserver les autres patrimoines.

La réserve naturelle régionale de la basse vallée de la Savoureuse

La réserve naturelle de la basse vallée de la Savoureuse est localisée au nord de Montbéliard dans le Doubs. Le site concerne la rivière Savoureuse et une partie de son lit majeur, en amont de sa confluence avec l'Allan. Créé en 2000, il s'agit d'une zone de contact de 42 hectares entre les plateaux tertiaires de Haute-Saône et les avant-monts de calcaire jurassique. La réserve est gérée par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

D'autres plans et programmes, établis à différentes échelles territoriales, contribuent à la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques et humides et des espèces qui leur sont inféodées. Citons en particulier :

- Documents à portée communautaire :
  - La Directive Eaux résiduaires urbaines (directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991, dite « DERU ») a pour objet de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets de ces eaux. Elle impose aux États membres des normes pour la collecte, le traitement et le rejet des eaux résiduaires urbaines ainsi que le traitement et le rejet des eaux usées provenant de certains secteurs industriels.
- Documents à portée régionale :
  - Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en 2020. Il s'organise en 3 axes et 8 orientations, déclinés en 33 objectifs et 40 règles à portée prescriptive. Plusieurs de ces objectifs ont un lien direct avec les milieux et la biodiversité aquatiques :
    - Objectif 4 : Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe
    - Objectif 16 : placer la biodiversité au cœur de l'aménagement
    - Objectif 17 : Préserver et restaurer les continuités écologiques

Une procédure de modification du SRADDET a été engagée en mai 2022 ;

 La stratégie régionale de Bourgogne-Franche-Comté pour la biodiversité 2020-2030, construite autour de 6 orientations stratégiques déclinées en 19 objectifs;

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE): le 3<sup>ème</sup> plan (2017-2021 comporte un axe stratégique « L'eau dans son environnement et au robinet », dont l'objectif est d'améliorer, en quantité et en qualité, la ressource en eau depuis le milieu naturel jusqu'à la distribution au robinet du consommateur;

#### - Documents à portée locale :

- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET): ce sont des programmes d'actions ciblant deux axes principaux: adapter le territoire aux changements climatiques et lutter contre les dérèglements de l'écosystème. Institués par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ils sont obligatoires pour les EPCI-FP de plus de 20 000 habitants. Le Grand Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et la Communauté de communes du Sud Territoire ont ainsi entamé l'élaboration ou la révision de leur PCAET;
- L'étude de vulnérabilité au changement climatique du Territoire-de-Belfort : démarche engagée par le Département 90, cette étude vise à vise à discerner les enjeux du changement climatique sur le contexte local et d'orienter les politiques départementales en conséquence. L'étude comporte un volet examinant les enjeux de l'eau du territoire.



#### 3. LES MODALITES DU CONTRAT

Entre,

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs, représenté par son Président, M. Landry LEONARD, en vertu de la délibération n°...... du ......, désigné ci-après par « l'EPTB »,

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, représentée par son Président, M. Fernand BURKHALTER, en vertu de la délibération n°...... du ......, désignée ci-après par « la CCPH »,

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont, représentée par son Président, M. Benoît CORNU, en vertu de la délibération n°..... du ....., désignée ci-après par « la CCRC »,

La Communauté de Communes du Sud Territoire, représentée par son Président, M. Christian RAYOT, en vertu de la délibération n°...... du ......, désignée ci-après par « la CCST »,

La Communauté de Communes des Vosges du Sud, représentée par son Président, M. Jean-Luc ANDERHUEBER, en vertu de la délibération n°..... du ....., désignée ci-après par « la CCVS »,

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, représentée par son Président, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du ....., désignée ci-après par « GBCA »,

Pays de Montbéliard Agglomération, représentée par son Président, M. Charles DEMOUGE, en vertu de la délibération n°..... du ....., désignée ci-après par « PMA »,

**Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté**, représenté par son Président, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du ....., désigné ci-après par « le Pôle métropolitain NFC »,

Le Conseil Départemental du Doubs, représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, en vertu de la délibération n°..... du ....., désigné ci-après par « CD 25 »,

Le Conseil départemental du Territoire-de-Belfort, représenté par son Président, M. Florian BOUQUET, en vertu de la délibération n°..... du ....., désigné ci-après par « CD 90 »,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Giromagny, représenté par son Président, M. Guy MICLO, en vertu de la délibération n°..... du ....., désigné ci-après par « SIE Giromagny »,

La Commune de Belfort, représentée par son Maire, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du ....., désigné ci-après par « Belfort »,

La Fédération du Territoire-de-Belfort pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, représentée par son Président, M. Serge PHILEMON, en vertu de la délibération n°..... du ....., désignée ci-après par « FDAAPPMA 90 »,

Nom du ou des autres signataires,

d'une part



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1: PERIMETRE DU CONTRAT**

Le périmètre proposé pour le contrat de bassin se conforme aux limites hydrographiques préférentiellement aux limites administratives, bien que les intercommunalités du bassin de l'Allan exercent majoritairement en propre la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis 2018. En effet, d'autres contrats de rivière ou de bassin encadrent le périmètre du contrat :

- Au Sud, le contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, signé en 2014 (avenants 2019-2022 en cours)et en cours d'exécution, animé par l'EPTB Saône et Doubs, concerne les sous-bassins du Doubs médian et du Doubs moyen sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération;
- Au Nord-Ouest, le contrat de rivière Ognon, signé en 2015 et animé par les syndicats de la vallée de l'Ognon (SIBHVO et SMAMBVO), concerne en partie les Communauté de communes du Pays d'Héricourt et de Rahin et Chérimont, cette dernière ayant délégué au SIBHVO l'exécution de la GEMAPI sur cette partie de son territoire;
- A l'Est, des contrats de territoire eau et climat ont été signés en 2021 par la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'EPAGE Largue; bien que relevant administrativement du district hydrographique Rhin-Meuse, ce territoire, également couvert par un SAGE approuvé en 2016, inclut de façon marginale dans son périmètre des affluents des cours d'eau du SAGE Allan. Depuis le renouvellement de la CLE du SAGE Allan en 2021, la CLE du SAGE Largue est invitée à participer aux réflexions qui concernent le bassin de l'Allan, afin d'assurer une cohérence d'intervention entre ces deux territoires.

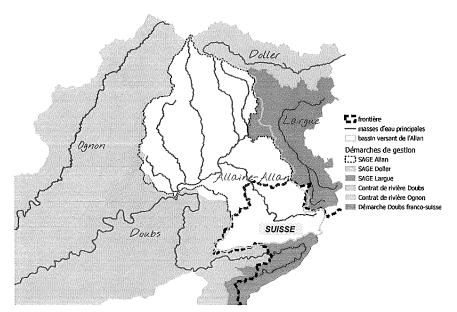


Figure 5 : Démarches de gestion existantes



Le présent contrat porte sur le périmètre du bassin versant de l'Allan, circonscrit au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan. Ce territoire s'étend sur 871 km² environ et concerne 158 communes sur trois départements (Doubs, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort) de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il comprend les sous-bassins Allan-Allaine, Bourbeuse, Lizaine et Savoureuse.

Certaines actions dépassent ce périmètre hydrographique : c'est le cas des actions relatives à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. En effet, la prise d'eau de Mathay dans le Doubs couvre une grande partie des besoins d'alimentation des populations du bassin, particulièrement en période d'étiage L'importance de ce captage pour les intercommunalités du bassin explique sa prise en compte dans ce contrat, bien qu'il soit situé hors du bassin de l'Allan.

#### **ARTICLE 2: DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2024.

## ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

#### L'état des masses d'eau

La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 fixe un objectif de reconquête du bon état des eaux au plus tard en 2027. Au niveau du bassin de l'Allan, le rapportage est effectué par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'état des masses d'eau a été révisé en 2019, en préparation de la révision du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée pour le cycle 2022-2027, dernier cycle de mise en application de la DCE.

Le bassin hydrographique de l'Allan est concerné par 29 masses d'eau superficielle (27 masses d'eau de type cours d'eau et 2 masses d'eau de type plan d'eau). 11 masses d'eau souterraines sont également concernées par le territoire proposé pour le contrat de bassin. L'état des masses d'eau du bassin est présenté dans les tableaux en pages suivantes.

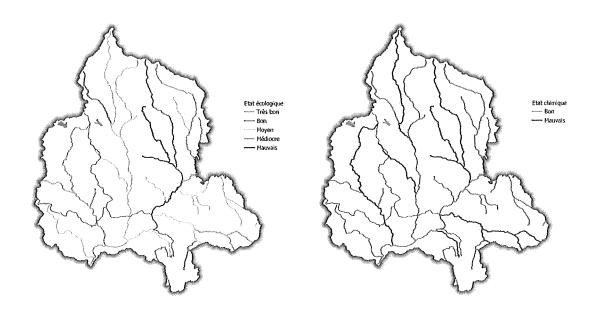


Figure 6 : Etat écologique et chimique des eaux de surface (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

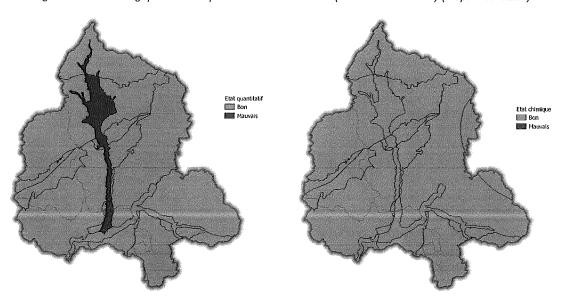


Figure 7 : Etat quantitatif et chimique des eaux souterraines (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Tableau 4 : Etat des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan

			Etat d	es lieux du S	DAGE 2022-2027			Etat d	es lleux du	SDAGE 2016-2	2021
Code	Libelié de la masse d'eau					RNAOE	2027			RNAOE	2021
d'eau		Etat écologique	Elément déclassant de l'état écologique	Etat chimique	Eléments déclassant de l'état chimique	volet écologique	volet chimique	Etat écologique	Etat chimique	Volet écologique	Volet chimique
				Sous-bassin	Allaine-Allan						
FRDR10948	Le Rupt	Moyen	Diatomées	Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR11203	Ruisseau la Batte	Bon		Bon		Oui	Non	Bon	Bon	Oui	Non
FRDR11813	Ruisseau la Feschotte	Моуел	Diatomées	Mauvals	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Benzo(g,h,l)perylene, Fluoranthene, Anthracene	Oul	Oui	Moyen	Madyala	Oul	Non
FRDR12081	Rulsseau la Covatte	Médiocre	Diatomées, Poissons	Magvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,l)perylene, Fluoranthene	Oul	Oul	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	Médiocre	Diatomées	Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Moyen	Diatomées, Macrophytes	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Moyen	Määvais	Oul	Non
FRDR630b	L'Alian de la Bourbeuse à la Savoureuse	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Oui	Moyen	Mauveis	Oui	Non
				Sous-bassi	n Bourbeuse		V. 1.0 1985				Marie de
FRDR10521	Rulsseau le Margrabant	Moyen	Diatomées	Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR11128	Ruisseau la Loutre	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2, Ammonium, Nitrites, Phosphore total, COD	Bon		Oul	Non	Médiocre	Вол	Non	Non
FRDR11146	Rivière l'Autruche	Mauvals	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, Taux de saturation en O2, Phosphore total, Phosphates	Meuvals	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Madvals	Mauvais	Oui	Non
FRDR11199	Rivière la Lutter	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Ben	Non	Non
FRDR11432	Ruisseau l'Écrevisse	Moyen		Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR12049	Rulsseau de l'Étang	Moyen	Diatomées	Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR20001	Ruisseau la Suarcine	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oul	Non
FRDR20002	Ruisseau la Gruebaine	Moyen		Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR631	La Bourbeuse	Mauvais	Diatomées, Poissons, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Bon		Oul	Non	Médiocre	Meuvals	Oui	Non
FRDR632a	Le Saint Nicolas	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oul	Non
FRDR632b	La Madeleine	Bon		Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Mauvais	Oui	Non

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

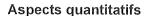
Code	Libellé de la masse d'eau		Etat d	les lieux du S	SDAGE 2022-2027			ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A- Lurdes rieux du SDAGE 2010-2021			
masse		Etat	Elément déclassant	Etat	Eléments déclassant	RNAOE	2027	Etat	I 2	RNAOE	2021
d'eau		écologique	de l'état écologique	chimique	de l'état chimique	volet écologique	volet chimique	écologique	Etat chimique	Volet écologique	Volet chimique
100000000000000000000000000000000000000				Sous-bas	sin Lizaine						
FRDL3	Bassin de Champagney	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR10366	Ruisseau de l'étang Rechalle	Médiocre		Bon		Oul	Non	Médiocra	Bon	Oui	Non
FRDR11546	Ruisseau de Brevilliers	Médiocre		Boa		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR1679	La Lizaine	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Mativaja	Benzo(g,h,l)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Médiocre	Mativals	Oul	Non
				Sous-bassir	) Savoureuse						
FRDR10019	Rivière la Douce	Moyen	Invertébrés, Diatomées	Manyais	Benzo (g, h, i) perylene, Mercure et ses composes, Fluoranthene	Oul	Oul	Médiocre	Bon	Oul	Non
FRDR11327	Rivière le Rhôme	Bon		Bon	,	Oul	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR11593	Ruisseau le Verdoyeux	Moyen		Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Non	Non
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	Moyen	Diatomées	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Bon	Oul	Non
FRDR628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Moyen	Diatomées, Poissons, Macrophytes, Arsenic	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
FRDR629	La Rosemontoise	Moyen	Diatomées	Bon		Oul	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDL5	Étang du Malsaucy	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le

lenger Extract

Tableau 5 : Etat des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan

			Etat	Etat des lieux du SDAGE 2016-2021							
Code masse	Libellé de la masse d'eau	Etat	Paramètre déclassant	Etat Paramètre déclassant		RNAOE 2027		Etat	Etat	RNAO	E 2021
d'eau			chimique	de l'état chimique	volet quantité	volet qualité	quantitatif	chimique	Volet quantité	Volet qualité	
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Воп		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon		Ban		Non	Non	Ban	Bos	Non	Non
FRDG217	Grès Trìas inférieur BV Saône	Bon		Sen		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon		Bas		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	8on		Bon		Oul	Oui	Bon	Bon	Non	Oul
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	Medjocre	Déséquilibre – Impact eaux superficielles	Bon		Oul	Oul	Medicare	Méditione	Oui	Oul
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Son		Bon		Oul	Oui	Вол	Mediabre	Non	Oui
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG618	Socie vosglen BV Saône-Doubs	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non



Une disponibilité naturelle fragile de la ressource, aggravée par les facteurs anthropiques et l'évolution du climat

Le périmètre du SAGE Allan peut se découper en 4 grands secteurs géomorphologiques :

- le socle vosgien cristallin au nord, peu perméable, induit un réseau hydrographique relativement dense avec les cours supérieurs de la Madeleine, la Rosemontoise, la Saint-Nicolas et la Savoureuse ; les réserves souterraines sont de faible capacité ;
- les plateaux calcaires de la zone pré-jurassienne au sud ; les écoulements de surface y sont concentrés sur quelques drains ; les ressources souterraines, contenues dans le karst, sont difficiles à caractériser ;
- la dépression intermédiaire liasique et triasique avec des formations sédimentaires qui forment une structure perméable :
- le fossé rhénan, avec une nappe importante d'alluvions anciennes (cailloutis du Sundgau) présente davantage de capacités mais la formation exploitable, peu épaisse, présente une capacité modérée.

Les rivières du bassin, ne pouvant bénéficier du soutien de nappes d'accompagnement importantes, présentent une hydrologie fortement liée à la pluviométrie, aux étiages estivaux bien marqués. C'est particulièrement le cas de la Savoureuse dans sa partie amont.

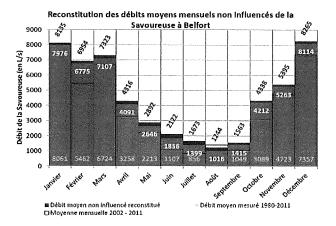


Figure 8 : Débits moyens mensuels de la Savoureuse à Belfort (Source : Etude détermination des volumes prélevables de la Savoureuse AE RMC -- Reilé / Eaux continentales, 2012)

De nombreux facteurs anthropiques viennent accentuer cette fragilité naturelle :

- des atteintes morphologiques favorisant l'évaporation et l'enfoncement de la nappe : les cours d'eau du bassin ont pour la plupart été profondément modifiés de la main de l'homme : rectification (simplification du linéaire, suppression de méandres), recalibrage (lit mineur sur-élargi, entraînant un étalement de la lame d'eau et un réchauffement plus important), seuils en barrage de cours d'eau (un inventaire réalisé par la Fédération de pêche du Territoire-de-Belfort sur la rivière Saint-Nicolas³ recense 47 obstacles sur un linéaire d'environ 9 km de cours d'eau ; chaque seuil crée un ralentissement des écoulements et induit un réchauffement des eaux)... Ces atteintes morphologiques, qui se sont accélérées dans la seconde moitié du XXème siècle, favorisent l'incision des cours d'eau (enfoncement du lit mineur) et par làmême, une perte de capacité des aquifères ;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fédération du Territoire-de-Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020. Dossier technique - Compilation des fiches terrain Année 2020 - Obstacle à la continuité écologique - Rivière St Nicolas, Première catégorie

Reçu en préfecture le 14/11/2023





ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

- une artificialisation des sols: l'imperméabilisation des sols sous la pression de l'urbanisation, mais aussi le drainage des sols agricoles et la destruction des zones humides réduisent non seulement les surfaces permettant la recharge des aquifères par l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi la capacité même des sols à retenir cette eau; ainsi, la sécheresse s'installe plus vite même en l'absence d'une hausse des températures;
- un captage de la ressource par les étangs : le bassin est densément doté d'étangs. Si certains sont naturels et n'impactent pas la ressource en eau (lacs de dépressions glaciaires), la plupart ont été édifiés en barrage de cours d'eau, créant des plans d'eau favorisant le réchauffement de l'eau et l'évaporation éolienne. Les plans d'eau en dérivation de cours d'eau qui ne disposent pas de dispositifs de prélèvements conformes à la réglementation captent la ressource superficielle au détriment des cours d'eau.

Dans ce contexte d'un bassin versant aux équilibres perturbés, les évolutions climatiques d'ores et déjà constatées font peser des pressions supplémentaires sur la ressource et les milieux :

- la hausse des températures amplifie l'évaporation et les besoins en eau de la végétation environnante ; si l'irrigation est peu développée sur le bassin, elle pourrait à l'avenir s'avérer indispensable à la production agricole ;
- l'amoindrissement du manteau neigeux : celui-ci, en fondant au printemps, apporte un débit supplémentaire printanier, au moment où les besoins de la végétation commencent à se faire sentir. La disparition progressive de ce stockage naturel laisse craindre de futurs épisodes d'étiages printaniers ;
- une pluviométrie moins régulière : le territoire bénéficie habituellement d'une pluviométrie abondante (2 200 mm annuels au Ballon d'Alsace) et régulièrement réparties dans l'année. Si le volume annuel de précipitations ne connaît aucune tendance prévisible, les épisodes pluvieux seront vraisemblablement davantage concentrés en événements intenses, avec davantage de jours secs entre deux épisodes de pluies. Ainsi l'hydrologie des cours d'eau risque de devenir plus irrégulière ;
- en conséquence de ces évolutions, l'installation de sécheresses prolongées est à craindre. On note d'ores et déjà un allongement de la période d'étiage vers l'automne.

Une utilisation relativement sobre de la ressource, à maintenir sous contrôle

Sur le bassin de l'Allan, les prélèvements d'eau recensés sont à destination de :

- l'alimentation en eau potable,
- les activités industrielles et économiques (golf), dont des usages de refroidissement conduisant à une restitution quasi intégrale des volumes prélevés,
- l'alimentation des canaux de navigation.

Le bassin n'est pas autonome pour son alimentation en eau potable. Une grande partie de l'agglomération de Montbéliard (et de celle de Belfort en période estivale) dépend de la prise d'eau de Mathay dans le Doubs, exploitée par Pays de Montbéliard Agglomération. Cette prise d'eau peut également servir pour secourir Héricourt et son agglomération.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Hors alimentation des canaux de navigation, les prélèvements sur le bassin de l'Allan pour l'année 2019 étaient destinés pour 77 % à l'alimentation en eau potable et à 23 % aux usages industriels et économiques, dont 3 % à usage de refroidissement dont le volume restitué est supérieur à 99 % du prélèvement. Les ressources sollicitées sont majoritairement souterraines (78 %). Les captages de Sermamagny et de Malvaux, puisant dans la nappe d'accompagnement de la Savoureuse, sont à l'origine de près de la moitié des prélèvements (48 %), pour un volume prélevé de plus de 5 millions de mètres cubes par an pour ces deux captages.

Les prélèvements connaissent une diminution sensible (- 27 % entre 2008 et 2019) alors que la population reste stable (- 1 % entre 2010 et 2015 sur le Nord Franche-Comté). L'optimisation des process industriels consommateurs d'eau et l'amélioration des rendements de distribution des réseaux de distribution d'eau potable sont les principaux facteurs de cette évolution favorable. Par ailleurs, si la population du Nord Franche-Comté est relativement sobre (la consommation domestique par habitant est estimée en 2012 à 107 l/hab./jour sur le bassin de la Savoureuse<sup>4</sup>, contre une moyenne nationale de 150 l/hab./jour en 2018<sup>5</sup>), elle semble peu sensibilisée au risque de raréfaction de la ressource en eau, comme peuvent en témoigner le manque d'effet notable des arrêtés sécheresse. Or l'effort consenti par les collectivités et les industriels est déjà important, la marge de manœuvre pour poursuivre la réduction des prélèvements repose maintenant sur le consommateur final, soit les particuliers.

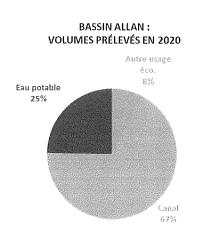
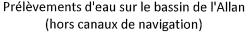


Figure 9 : Répartition des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Allan par usage en 2020 (d'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)



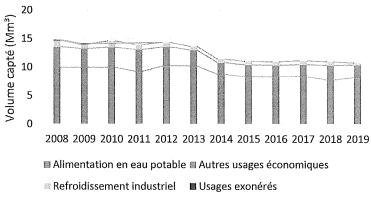


Figure 10 : Evolution des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Allan (hors canaux de navigation) sur la période 2008-2019 (d'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Etat initial du SAGE Allan. Avril 2013, d'après l'étude des volumes prélevables du bassin de la Savoureuse

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018. Avril 2021

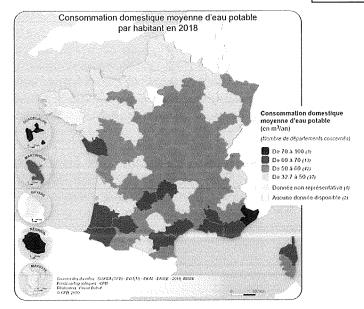


Figure 11 : Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant/an, par département (source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018)

Une fragilité de l'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté

Les principales sources d'approvisionnement en eau potable du bassin de l'Allan sont :

- le champ captant de Sermamagny (90) dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- le captage de Malvaux (90), également dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par le Syndicat des eaux de Giromagny,
- le captage de Mathay (25) qui pompe les eaux du Doubs, exploité par Pays de Montbéliard Agglomération. Si ce captage est situé hors du périmètre du SAGE, il permet l'alimentation en eau potable d'une partie importante de la population du SAGE, notamment en été lorsque le débit de la Savoureuse ne permet plus l'exploitation du captage de Sermamagny qu'à un débit plafonné.

C'est ainsi 82 % de l'eau potable consommée sur le bassin qui dépend de deux ressources (alluvions de la Savoureuse et Doubs médian). Or ces ressources sont à la fois vulnérables à la sécheresse et aux pollutions. En cas de sécheresse prolongée, le moindre incident (rupture d'un feeder, indisponibilité d'une installation de potabilisation, pollution accidentelle dans le périmètre d'un captage) peut s'avérer catastrophique, aucune solution technique permettant le secours d'une population de près de 200 000 habitants n'étant opérationnelle à l'heure actuelle. Les épisodes de sécheresse étant amenés à se multiplier et à se prolonger sous l'effet du dérèglement climatique, il devient urgent de traiter de la sécurisation en eau potable à l'échelle du Nord Franche-Comté. Un travail, initié par les services de l'Etat (ARS, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, DDT 90) a permis d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du Territoire-de-Belfort selon trois axes (quantitatif, qualitatif et conjoncturel).



Un sous-bassin en déséquilibre quantitatif

Le sous-bassin de la Savoureuse est particulièrement sollicité par l'exploitation des captages d'eau potable de Malvaux et de Sermamagny. A l'aval de ces captages, des assecs se produisent régulièrement en période d'étiage. Cette situation récurrente a amené l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à conduire une étude des volumes prélevables (EVP) sur le sous-bassin de la Savoureuse. Réalisée entre 2012 et 2013, l'étude a conclu à un déficit naturel de la ressource sur la plupart des tronçons du bassin, ce déficit étant aggravé par les prélèvements réalisés dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau, impactant directement l'hydrologie. Suite à cette étude, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été élaboré sur le sous-bassin de la Savoureuse. Le PGRE de la Savoureuse a été validé par la Commission Locale de l'Eau en 2016. Le suivi de sa mise en œuvre fait l'objet d'une disposition du SAGE (disposition 2.3.2 Suivre et évaluer les actions propres au sous-bassin de la Savoureuse). Afin d'en renforcer la portée, une règle du SAGE fixe un volume maximum prélevable annuellement, ainsi qu'une répartition par usages (Règle n°1 du SAGE : Répartition des volumes prélevables).

Le PGRE de la Savoureuse détermine des valeurs guides sur les trois stations de suivi hydrologique présentes sur le bassin de la Savoureuse (Giromagny, Belfort, Vieux-Charmont). Sans être des cibles à atteindre, les valeurs de Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) et de Débits de Crise Renforcée (DCR) indiqués dans le PGRE doivent permettre d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGRE. Or les chroniques d'hydrologie indiquent que le nombre de jours de faible débit (inférieurs aux valeurs guides indiquées dans le PRGE) ne cessent d'augmenter : depuis les années 2000, rares sont les années qui ne connaissent pas de jours de faibles débits, alors que le phénomène était exceptionnel lors des décades précédentes, et ce alors que ni la pluviométrie moyenne annuelle ni les volumes prélevés n'évoluent de manière significative. Cette tendance indique les effets sensibles du changement climatique et témoigne de la nécessité à aller vers des usages plus sobres de la ressource.

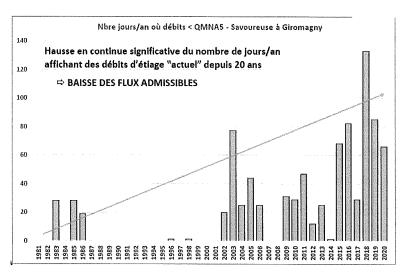
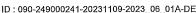


Figure 12 : Evolution du nombre de jours où les débits de la Savoureuse à Giromagny sont inférieurs au débit d'étiage quinquennal entre 1981 et 2020 (source : FDAAPPMA 90)

Reçu en préfecture le 14/11/2023





Les phénomènes d'assecs sont en conséquence plus nombreux, particulièrement dans les

Outre les conséquences sur l'approvisionnement en eau potable (réduction des volumes prélevables au captage de Sermamagny lorsque le débit de la Savoureuse est inférieur à 70 l/s, le complément d'approvisionnement se faisant alors depuis le captage de Mathay), les conséquences sont sensibles pour le cortège d'espèces inféodées aux milieux aquatiques : poissons (pêches électriques de sauvegarde) mais aussi amphibiens, libellules et odonates et de nombreux micro-organismes réalisant tout ou partie de leur cycle de vie dans les cours d'eau ou leurs franges humides.

secteurs sous influence des prélèvements (captages de Malvaux et de Sermamagny).



Figure 13 : Le cours de la Savoureuse asséché dans le secteur du champ captant de Sermamagny en septembre 2016 (photo : EPTB Saône et Doubs)

Ainsi, dès 2010, le sous-bassin de la Savoureuse est ciblé dans le SDAGE Rhône-Méditerranée comme nécessitant des actions pour résorber les déficits quantitatifs (sous-bassin de la Savoureuse). Le SDAGE 2022-2027 identifie également les sous-bassins de l'Allaine-Allan et de la Bourbeuse comme nécessitant des actions pour la préservation des équilibres quantitatifs.

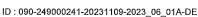
Le suivi des actions préconisées dans le PGRE de la Savoureuse reste donc une priorité qu'il conviendra de décliner dans le contrat de bassin.

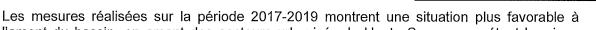
#### Qualité des ressources en eau

Des pollutions nombreuses et complexes à appréhender

La qualité des eaux du bassin de l'Allan est appréciée au travers d'un réseau de stations suivies régulièrement. Ce réseau est particulièrement dense sur le Territoire-de-Belfort (26 stations suivies annuellement, 37 stations suivies régulièrement à une fréquence moindre). 28 cours d'eau du département font ainsi l'objet d'une surveillance des paramètres physico-chimiques et biologiques, assurée par le Département du Territoire-de-Belfort. Les paramètres écologiques sont sujets à des variations interannuelles, liées aux conditions hydriques et météorologiques. Aussi, pour lisser l'influence de ces variations les résultats sont examinés sur une période glissante de trois ans.

Publié le





l'amont du bassin, en amont des secteurs urbanisés, la Haute Savoureuse étant la mieux préservée. Le sous-bassin de la Bourbeuse est celui qui présente l'état le plus préoccupant.

Les motifs de déclassement comportent souvent les paramètres biologiques, associés ou non aux paramètres physico-chimiques. Ce déclassement fréquent de la biologie peut s'expliquer en partie par la succession d'années sèches, mais témoigne probablement de l'omniprésence de pollutions diffuses ou irrégulières que le suivi actuel ne permet pas de mettre en évidence. Les paramètres physico-chimiques responsables du déclassement concernent majoritairement l'oxygénation de l'eau (à mettre en relation avec le cumul d'années sèches et la morphologie des cours d'eau) et le cycle du phosphore (potentiellement d'origine domestique). La recherche de composés toxiques montre une contamination fréquente par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des polluants dont la provenance est liée à une combustion incomplète de matière organique. Ils peuvent ainsi provenir indifféremment du trafic routier, du chauffage domestique, d'activités industrielles, de l'incinération de déchets (autorisée ou non), ... Cette pollution reste pour l'heure cantonnée aux eaux superficielles.

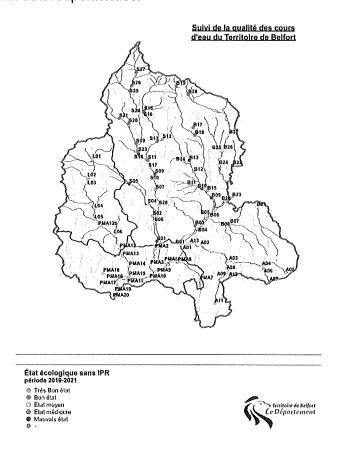


Figure 14 : Etat écologique (sans IPR) des cours d'eau du SAGE de l'Allan pour la période 2019-2021 (source : Evaluation de la qualité des eaux de surface du Territoire-de-Belfort – Département du Territoire-de-Belfort, 2022)

Par ailleurs, les captages d'eau potable considérés comme prioritaires (au nombre de 6 sur le périmètre du SAGE) présentent des problématiques de contaminations aux pesticides et/ou aux nitrates. Le cas le plus préoccupant est celui du captage de Saint-Dizier; situé sur le plateau karstique et donc particulièrement sensible aux pollutions, il présente des concentrations préoccupantes pour plusieurs molécules. Sa protection entre en conflit avec le maintien des activités agricoles. Les démarches usuelles de concertation conduites sur les aires d'alimentations de captage ne suffisant pas à aboutir à une solution satisfaisante tant pour la protection agricole que pour la collectivité exploitant le captage, une démarche plus globale est nécessaire.

Tableau 6 : Captages prioritaires du bassin de l'Allan

Captage prioritaire	Département	Masse d'eau origine de la ressource	Problématique
Source de la Beaumette	25	FRDG178 Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Pesticides
Puits de Saint-Dizier	90	FRDG178	Nitrates et pesticides
Forage de Foussemagne	90	FRDG173 Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Nitrates
Morvillars	90	FRDG363 Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Pesticides
Puits de Grandvillars	90	FRDG363	Pesticides
Puits de Sermamagny	90	FRDG362 Alluvions de la Savoureuse	Pesticides

Le bassin semble ainsi souffrir de nombreuses pressions polluantes qui, additionnées les unes aux autres, dégradent la qualité écologique de la ressource en eau ; les conséquences sont à la fois un appauvrissement de la biodiversité aquatique et une mise en péril de l'usage de l'eau potable. Ces pressions peuvent être d'origine :

- Domestique (eaux usées provenant des systèmes d'assainissement collectif ou individuel, voire rejets directs sans assainissement; polluants émergents non traités par les systèmes d'assainissement, comme les résidus médicamenteux; déversements de produits qui devraient être éliminés en déchetterie; persistance de l'utilisation de phytosanitaires de synthèse, dont la vente est interdite depuis 2017; anciennes cuves à fioul...);
- Industrielle ou artisanale (anciens sites pollués ; rejets dans le réseau collectif sans prétraitement ; stockages inadaptés ; pollutions accidentelles...) ;
- Agricole ou sylvicole (produits phytosanitaires et fertilisants ; lessivage par les eaux pluviales ; rinçages de cuves de traitement...) ;
- Indéterminée (contamination indirecte de l'eau par les pollutions atmosphériques : transport routier, chauffage, incinération, rejets industriels atmosphériques...).

Ainsi il semble nécessaire d'améliorer la connaissance de l'état des milieux pour mieux cibler les activités problématiques, tout en agissant sur les sources de pollutions les plus préoccupantes (pollutions toxiques).

L'ensemble du bassin de l'Allan est classé « zone sensible à l'eutrophisation », comme l'ensemble du grand bassin de la Saône et du Doubs. L'extrémité Sud-Est du bassin est également concernée par un classement en zone vulnérable aux nitrates ; ce classement a été révisé en 20216 et concerne désormais tout ou partie de 46 communes du périmètre du bassin de l'Allan.

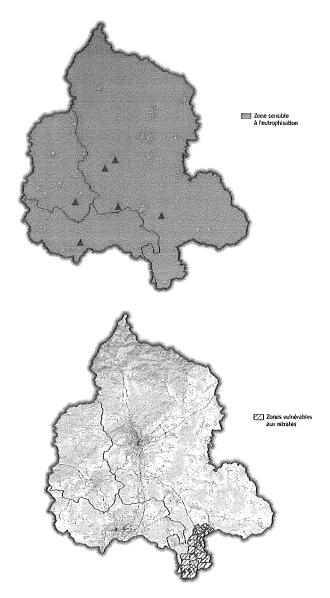


Figure 15 : Zones sensibles à l'eutrophisation et zones vulnérables aux nitrates sur le périmètre du SAGE Allan

### L'enieu Inondation

Un territoire vulnérable aux inondations

Le bassin de l'Allan est constitué de sous-bassins aux comportements différents :

Les sous-bassins de l'Allain-Allan, de la Lizaine et du Rupt, assis sur un socle karstique, présentent un régime irrégulier avec des crues particulièrement rapides et marquées, conduisant parfois à des débordements très importants, y compris à la suite d'orages estivaux;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Arrêté n° 21-325 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

- Le sous-bassin de la Savoureuse, issue du massif vosgien, connaît un régime hydraulique torrentiel alimenté par des précipitations abondantes sous forme de pluie et de neige au Ballon d'Alsace ;
- Le sous-bassin de la Bourbeuse présente à l'inverse un régime hydrologique assez régulier, l'influence de la zone d'alimentation vosgienne y étant limitée.

Les crues sont en général consécutives à des phénomènes océaniques portant des précipitations soutenues et durables sur les reliefs. Ces crues sont en général lentes et restent d'amplitude moyenne.

Les crues les plus importantes surviennent lorsque des épisodes océaniques apportant précipitations soutenues et redoux provoquent la fonte du manteau neigeux constitué sur les massifs. Du fait de l'important volume d'eau libéré, les crues prennent de l'ampleur et se généralisent à l'ensemble du bassin. La crue de février 1990, qui est la plus importante crue observée, est consécutive à une telle conjoncture.

La concentration des zones habitées et des activités économiques au cœur d'un nœud hydrographique complexe en fait un territoire particulièrement vulnérable aux inondations, ce qui a justifié la désignation des agglomérations de Belfort et Montbéliard comme territoire à risque important d'inondation (TRI) et l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) arrêtée en 2016.

Plusieurs programmes de gestion du risque inondation ont été mis en œuvre entre 1994 et 2015. Ils ont en particulier donné lieu à la construction d'aménagements hydrauliques importants dont l'objectif est d'écrêter les crues de la Savoureuse, de la Rosemontoise et de la Feschotte. Ces ouvrages ont été complétés par l'édification de protections rapprochées dans la basse vallée de l'Allan. Des opérations de développement de la culture du risque et d'amélioration des dispositifs de surveillance et d'allerte ont également été portées.

Toutefois, le programme initial n'a pas été entièrement réalisé. Les aspects de réduction de la vulnérabilité, de prévention des risques et de gestion de crise, notamment, seraient à développer.

Ce volet « Inondation » sera traité sous forme d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) distinct du contrat de bassin.

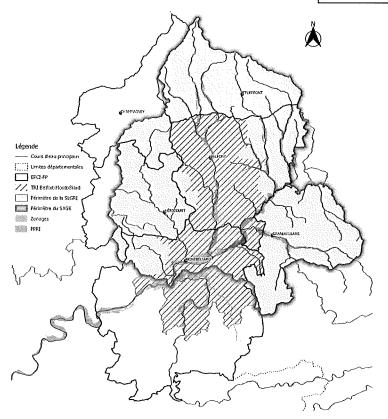


Figure 16 : Démarches de prévention et de gestion du risque inondation sur le bassin de l'Allan

### Les milieux aquatiques et humides

Des milieux profondément perturbés par l'activité humaine

### La morphologie des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin de l'Allan ont été profondément modifiés de la main de l'homme. Ces modifications ont d'abord répondu à des besoins de production alimentaire (étangs de pisciculture, drainage et augmentation de la surface cultivable), de production à caractère industrielle (utilisation de la force motrice), de santé, de salubrité publique (« assainissement » des cours d'eau transformés en égouts à ciel ouvert) et de protection de la population (protection contre les inondations). Plus récemment, ce sont l'aménagement du territoire (urbanisation croissante, voies de circulation) et les activités de loisir (étangs de loisir, jardins d'ornement) qui ont porté leur lot d'atteintes aux milieux aquatiques.

Ces atteintes se lisent particulièrement dans la physionomie du lit mineur (chenal d'écoulement) des cours d'eau. Elles se traduisent régulièrement par des rectifications (perte significative de linéaire), des recalibrages (surélargissement du lit, banalisation des écoulements, perte d'habitats), des artificialisations des berges voire du fond du lit (enrochements, canalisations), des ruptures d'écoulements (seuils, étangs en barrage de cours d'eau), lorsque le cours d'eau n'est pas purement et simplement effacé du paysage (busage, couverture, remblayage...). En conséquence de ces transformations de sa morphologie, le cours d'eau cherche en permanence à équilibrer sa pente d'écoulement. S'en suit une accélération de l'érosion et une incision généralisée (enfoncement du lit). La végétation de berge finit par périr, privée de l'irrigation de la nappe d'accompagnement, ce qui achève de déstabiliser les berges dont la cohésion était assurée par le système racinaire. Les réactions à ces tentatives d'auto-ajustement (protection de berges, seuils de stabilisation) ne font qu'accentuer les perturbations des dynamiques naturelles et des fonctionnalités qui y sont associées.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Une étude conduite en 2005 par le Conseil général du Territoire-de-Belfort<sup>7</sup> conclut à la généralisation des atteintes à la morphologie des cours d'eau principaux, dont la perte de linéaire est estimée à 8 % en moyenne. La perte d'espace de mobilité est quant à elle évaluée à plus de 50 % (et jusqu'à 86 % pour la Savoureuse), traduisant une artificialisation conséquente des bassins versants.

### Le cas particulier des étangs

S'ils peuvent être des supports intéressants pour la biodiversité, sous réserve de disposer d'une morphologie et d'une gestion favorables, les étangs, de par leur densité particulièrement importante sur le périmètre du SAGE, sont une source majeure de perturbation du bon fonctionnement des cours d'eau. En effet, la majorité des étangs du territoire est d'origine artificielle et a été édifiée en barrage de cours d'eau, ou dans l'emprise du lit majeur. Ainsi de nombreux écoulements, qui devraient avoir la physionomie de petits cours d'eau vifs appréciés des salmonidés, se sont retrouvés transformés en chapelets d'étangs, soustrayant ainsi leurs lieux de vie, de repos et de nourrissage à tout un cortège d'espèces d'eaux vives.

Les étangs étaient déjà fort nombreux au XVIIIème siècle, comme en témoigne la carte de Cassini, mais leur nombre a plus que doublé à compter de la seconde moitié du XXème siècle : dans le Territoire-de-Belfort, les étangs recensés par les services de l'Etat sont passés de 853 en 1951, à 2 081 en 2012. Il s'agit pour leur immense majorité d'étangs d'agrément, sans aucune activité économique associée.

### Les obstacles à la continuité écologique

Le recensement national des obstacles à la continuité écologique établit l'inventaire des obstacles aux écoulements; tous ne sont pas des obstacles infranchissables pour les espèces migratrices, principales cibles des politiques nationale et européenne de rétablissement de la continuité écologique. 212 obstacles sont ainsi recensés, situés principalement sur les axes de l'Allaine-Allan, de la Savoureuse et du Rupt, ainsi que sur les cours supérieurs de la Madeleine, de la Saint-Nicolas et de la Lizaine. Parmi ces obstacles, 33 concernent des cours d'eau classés sur la liste 28 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, et doivent en conséquence être gérés, entretenus ou équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs; cependant ce recensement est loin d'être exhaustif, et ne prend en compte que les barrages en eaux vives, faisant ainsi abstraction des très nombreuses digues d'étangs en barrage de cours d'eau. La Fédération de pêche du Territoire-de-Belfort a entamé un travail de recensement des obstacles sur plusieurs rivières du bassin (Saint-Nicolas, Adour-Batte).

Des conséguences sur le fonctionnement des milieux aquatiques

L'incision des cours d'eau est constatée de manière quasi-systématique sur le bassin de l'Allan, et plus largement sur toute la Franche-Comté. Ce phénomène peut être encore en cours d'évolution, voire être réactivé à la faveur (ou défaveur) d'aménagements récents. L'incision des cours d'eau entraîne l'abaissement des nappes d'accompagnement, avec en conséquence un dépérissement de la ripisylve, un assèchement des terres superficielles et une perte de capacité des captages d'eau puisant dans ces réserves.

La perte de biodiversité est majeure dans les milieux transformés. La perte d'habitat, la banalisation des écoulements, le réchauffement induit de l'eau font reculer les espèces sensibles, aujourd'hui menacées au bénéfice d'espèces moins exigeantes.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Conseil général du Territoire-de-Belfort, 2005. Les cours d'eau du Territoire-de-Belfort : approche de l'évolution morphologique des principales rivières

<sup>8</sup> Arrêté n°13-252 du 19 juillet 2013



L'accélération de l'érosion est une menace pour les infrastructures dont les fondations situées dans ou à proximité du lit mineur se retrouvent affouillées et déstabilisées.

Enfin le risque d'inondation, loin d'être maîtrisé, se trouve au contraire bien souvent aggravé : les territoires à l'aval subissent les débits accélérés de l'amont ; un faux sentiment de sécurité a conduit l'urbanisation à s'installer dans les anciennes plaines d'inondation, voire au plus près des cours d'eau, aggravant ainsi les conséquences de l'événement débordant qui ne manquera pas de se produire.

Des désordres à retardement et accentués par le dérèglement climatique

Les transformations appliquées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques continuent de produire leurs effets, parfois des décennies après les aménagements. Par exemple, le déséquilibre sédimentaire engendré par l'édification d'un seuil peut s'étendre, à l'amont et à l'aval de l'obstacle, jusqu'à ce que la retenue formée soit entièrement comblée, rendant l'obstacle transparent pour le transit sédimentaire. Le Rhôme a ainsi vu son lit se combler dans un méandre jusqu'à provoquer récemment un débordement de la rivière en période d'étiage. Ces désordres sont la conséquence directe d'aménagements réalisés entre les années 1950 et 1990. Ainsi le Rhôme, rivière considérée en bon état écologique et labellisée « rivière en bon état », est menacé aujourd'hui de non-atteinte des objectifs de bon état, du fait d'altérations morphologiques et de la continuité écologique datant d'une trentaine d'années.

Par la modification des régimes d'écoulement (crues et étiages plus marqués), le réchauffement climatique fait peser une menace supplémentaire sur les milieux dont l'équilibre morphodynamique est déjà précaire. On peut donc s'attendre à l'avenir à l'amplification des phénomènes d'érosion, d'incision ou d'atterrissement, particulièrement lorsque la divagation naturelle du cours d'eau est empêchée (canalisation, enrochements...).

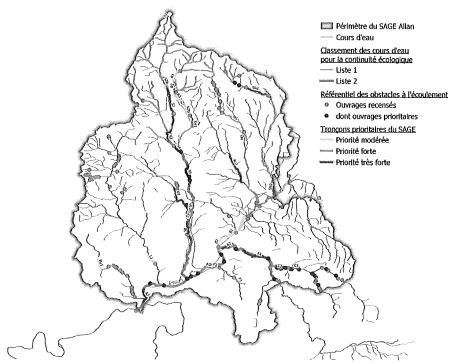


Figure 17 : Priorités de restauration écologique sur le périmètre du SAGE Allan

Publié le



### Synthèse des enjeux

### Ressource quantitative

- Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable);
- Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources);
- Une organisation à mettre en place pour anticiper les situations de crise.

### Pollutions et qualité de l'eau

- Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion;
- Une émergence de micropolluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer;
- Une connaissance des pollutions diffuses et leurs impacts cumulés à acquérir.

#### Inondation

- Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau;
- Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque ;
- Un enjeu à traiter séparément, bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau.

### Morphologie et milieux aquatiques

- Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie :
- Une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux nécessaire pour mieux cibler les actions;
- Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable.



### ARTICLE 4: OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT

### **Grands principes**

Les échanges lors des réunions techniques et des commissions thématiques ont mis en lumière des principes généraux, qui sous-tendront l'esprit général du contrat :

- Une approche globalisée: Il apparaît que nombre des enjeux à traiter dépassent les limites d'intervention administratives. Ainsi les réflexions sont à porter à une échelle pertinente, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions qui seront inscrites au contrat de bassin, dans un esprit de solidarité de bassin;
- Une approche intégrée: L'examen des enjeux du territoire a mis une fois de plus en évidence les interrelations entre les enjeux du SAGE, par exemple l'impact de la morphologie des cours d'eau et de la préservation des zones humides sur la disponibilité de la ressource en eau, l'impact de l'hydrologie sur la dilution des pollutions, etc. Ainsi la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides peut-elle être appréhendée comme un soutien aux autres enjeux du territoire. Une approche multithématique sera ainsi à privilégier pour les travaux à conduire sur la durée du contrat.
  - De même, les actions de sensibilisation et de communication apparaissent comme des vecteurs essentiels pour faire comprendre et accepter la nécessité d'une action forte en faveur des enjeux de l'eau, et s'inscrivent comme des garants d'une action durable ;
- Une approche proactive: Face aux dérèglements climatiques d'ores et déjà perceptibles (sécheresses récurrentes et prolongées, épisodes pluvieux intenses...), l'urgence à agir apparaît de plus en plus évidente. Les acteurs du bassin, conscients de cette nécessité, souhaitent que le changement climatique entre davantage dans le champ des réflexions.

### Orientations stratégiques

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur le bassin de l'Allan, 5 grandes orientations sont proposées :

- Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente ;
- Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles ;
- Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses :
- Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire.

### ☐ Les action phares :

Ce sont des actions particulièrement emblématiques du contrat, car leur réalisation devrait apporter une réponse forte aux enjeux du bassin. Elles sont donc mises en avant dans les orientations stratégiques.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

### Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente

La gestion concertée des compétences de l'eau et la coordination des démarches associées est un enjeu majeur du SAGE. En effet, le bassin ne dispose pas de structure compétente en gestion des milieux aquatiques ou de prévention des inondations à un périmètre hydrographiquement cohérent. Le territoire est ainsi identifié par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme prioritaire pour la création d'un EPAGE. Les intercommunalités, nouvellement investies de la compétence GEMAPI, sont encore pour certaines en cours de structuration et ne disposent pas toujours des moyens humains, techniques ou financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence.

Cette orientation vise à faciliter la construction d'une organisation des compétences liées à l'eau (petit et grand cycle de l'eau) qui prenne en compte la cohérence hydraulique et facilite une solidarité de bassin versant. Pour cela, il semble nécessaire de mettre en relation les besoins d'intervention sur le territoire avec les moyens disponibles, de réfléchir dans quelle mesure et sur quels enjeux ces moyens peuvent être mutualisés, et de clarifier le rôle de chaque collectivité dans la mise en œuvre des compétences de l'eau sur le bassin versant. La question du portage des démarches de bassin (SAGE, PAPI) sera également à aborder.

□ Action phare : Réaliser une étude de gouvernance des compétences de l'eau sur le bassin de l'Allan

Cette étude permettra d'analyser les organisations actuelles en termes de gestion de l'eau sur le bassin, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer différents scénarios pour une organisation future.

Cette orientation intègre également l'animation du SAGE et du contrat de bassin, nécessaires à la coordination des différents acteurs.

# Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles

Le bassin de l'Allan ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable de sa population. En particulier, le sous-bassin de la Savoureuse, largement exploité pour l'alimentation en eau potable, présente un déficit naturel aggravé par les prélèvements et ne permet pas la survie des espèces aquatiques dans de bonnes conditions en périodes de basses eaux. Les milieux naturels, profondément transformés de la main de l'homme, ont de plus perdu en capacités de stockage. Enfin, une population importante dépend d'une ressource unique extérieure au bassin (captage de Mathay), ressource vulnérable aux sécheresses et aux pollutions accidentelles.

Cette orientation vise à instaurer des conditions favorables au maintien, voire à l'amélioration de la disponibilité de la ressource tant pour assurer des conditions permettant la survie des espèces aquatiques en période d'étiage que pour la satisfaction des usages principaux de la ressource que sont l'alimentation en eau potable et les prélèvements à destination des activités économiques (la priorité étant donnée à l'alimentation en eau potable), en tenant compte des menaces induites par le changement climatique. Pour cela, deux objectifs seront poursuivis :

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# Objectif 2.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols

La capacité de rétention en eau des sols, lorsque ceux-ci s'y prêtent, constitue la solution la plus résiliente pour soutenir l'alimentation des cours d'eau lors des périodes de sécheresse. Les actions du contrat chercheront à s'appuyer sur ces facultés naturelles afin de rehausser le toit des nappes d'accompagnement des cours d'eau. Des actions de restauration des milieux (restauration morphologique de cours d'eau et de milieux humides connectés aux nappes), voire de réflexion sur l'usage des sols (pratiques agricoles, artificialisation des sols) pourront être mobilisées, particulièrement dans les zones les plus favorables à l'infiltration et les bassins d'alimentation des captages principaux. En particulier, la gestion des eaux pluviales par des techniques d'hydraulique douce (jardins de pluie, noues d'infiltration...) pourra être mobilisée, et des opérations de désimperméabilisation seront recherchées. Ces techniques pourront être mises en œuvre à des fins multiples (réduction des îlots de chaleur, trame verte et bleue, amélioration du cadre de vie, réduction du ruissellement...). Des projets en contexte urbain et/ou dans des secteurs sensibles au ruissellement seraient à ce titre particulièrement bénéfiques. La ville de Belfort prévoit ainsi, dans le cadre du réaménagement d'une place proche de la vieille ville, de recréer des espaces végétalisés et de gérer les eaux pluviales grâce à la création de tranchées d'infiltration et de deux ouvrages de récupération pour l'arrosage des espaces verts.

□ Action phare : Restauration d'un tronçon prioritaire du SAGE avec un effet attendu favorable sur l'alimentation en eau potable

Le SAGE a identifié plusieurs tronçons prioritaires pour une restauration morphologique dans ou à proximité de zones de captage d'eau potable, certains tronçons (Savoureuse à Giromagny et à Sermamagny) ayant été ciblés particulièrement pour le potentiel de rehausse de la nappe au niveau des captages. Un reméandrement aurait en effet pour conséquence de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration et donc la recharge de la nappe. Il est envisagé de poursuivre la définition d'un projet de restauration de l'un de ces tronçons prioritaires sur la durée du contrat.

# Objectif 2.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel

Le contrat participera à la poursuite des actions destinées à sécuriser l'alimentation en eau potable sur un périmètre Nord Franche-Comté, en s'appuyant sur le travail d'ingénierie réalisé à l'échelle du département 90 par les services de l'Etat.

La recherche d'économies d'eau doit rester le premier réflexe. Les efforts engagés depuis plusieurs années par les collectivités pour réduire les fuites des réseaux de distribution ont porté leurs fruits, cette dynamique est à conforter. Une sensibilisation de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et collectivités) sera à envisager, en lien avec l'orientation 5, 80 % des consommations d'eau sur le bassin étant à usage domestique ou assimilé, des efforts de communication importants seront à déployer à destination du grand public. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de distribution de kits hydro-économes dans des quartiers-tests, afin de mesurer l'efficacité de telles opérations avant de les étendre à une plus large échelle.

Il s'agira également de sécuriser la disponibilité de la ressource en eau à destination de l'alimentation humaine. Dans cette optique, les actions viseront notamment à pérenniser les captages actuellement exploités en finalisant leur protection contre les risques de pollutions, à poursuivre les démarches visant à identifier de nouvelles ressources, et à favoriser les interconnexions afin de pallier aux risques de ruptures de distribution.

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

□ Action phare : Réalisation d'une étude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté

Cette étude s'intéressera aux modalités de gestion de la compétence eau potable et cherchera a à identifier des moyens d'équilibrer les pressions de prélèvements ainsi que les efforts économiques requis par les collectivités. Le périmètre de réflexion pourra s'étendre aux collectivités étroitement dépendantes des ressources exploitées par les collectivités du bassin de l'Allan.

Au-delà du maillage de réseaux et de la recherche de ressources alternatives, l'étude s'intéressera à la manière de favoriser la recharge des nappes actuellement exploitées grâce à la mobilisation d'actions de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (restauration de la connectivité nappe-rivière, restauration du rôle tampon des zones humides en relation avec une nappe).

Cette étude pourra inclure un certain nombre de volets à mettre en œuvre par la suite, telles que l'élaboration d'un PTGE sur les sous-bassins Savoureuse, Allaine-Allan et Bourbeuse (et partant, des études de volumes prélevables sur les sous-bassins non encore étudiés), ainsi que la délimitation des zones de sauvegarde au sein des ressources majeures. A tout le moins, l'étude stratégique devra prendre en compte ces futures étapes et faciliter leur intégration.

Sans attendre, le contrat prévoit toutefois un bilan de la mise en œuvre du PGRE Savoureuse, préalablement à sa transformation en PTGE étendu aux nouveaux sousbassins.

### Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses

Le bassin présente un contexte densément urbanisé et à orientation industrielle forte. De ce fait, les eaux superficielles du bassin de l'Allan présentent un état de qualité très inférieure à la moyenne du grand bassin Rhône-Méditerranée. Seuls quelques cours d'eau peuvent prétendre à un « bon état ».

Cette orientation s'attache à réduire à la source les pollutions les plus préoccupantes tant pour la protection des espèces aquatiques que pour la préservation des usages associés à la ressource en eau. Il s'agit en particulier de prévenir les contaminations des ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Deux objectifs seront poursuivis :

# Objectif 3.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles

Il s'agit d'engager des actions en direction des activités ou installations génératrices de pollutions dont l'impact est avéré pour les milieux (utilisation de pesticides dans et hors contexte agricole, activités industrielles ou assimilées ainsi que certains systèmes d'épuration des eaux usées domestiques) ou dont le lien avec des épisodes de pollutions signalés sont probables (anciennes cuves à fioul). Les activités dans les périmètres de protection des captages d'eau potable ou à proximité des cours d'eau impactés par ces pollutions seront ciblées en priorité.

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

□ Action phare : Mise en œuvre de la démarche « l'eau d'ici » sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire

La Communauté de communes du Sud Territoire exploite le captage de Val Saint-Dizier, extrêmement vulnérable aux pollutions de surface du fait du contexte karstique et identifié comme captage stratégique. Or les pratiques agricoles ayant cours actuellement sur l'aire d'alimentation du captage compromettent son exploitation. En appui à la collectivité, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et l'ARS proposent une ingénierie innovante spécifique, s'appuyant sur le développement de filières adossées à un projet de territoire.

□ Action phare: Contrat OPALE 2

Le bassin de l'Allan étant touché par des pollutions toxiques, plusieurs opérations collectives ont déjà été conduites, la dernière en date étant l'Opération Allan Environnement (OPALE). Le succès mitigé de cette dernière opération laisse envisager un potentiel de réduction des émissions toxiques issues d'activités économiques ou de systèmes d'assainissement. La reconduction du contrat OPALE favoriserait la résorption de ces émissions. Au préalable, un bilan du premier contrat OPALE devrait être conduit, afin de capitaliser cette première expérience.

## Objectif 3.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs

Cet objectif cherche à mieux appréhender les pollutions suspectées mais difficilement mises en évidence avec les moyens actuels. En effet les indicateurs de qualité biologique des cours d'eau témoignent de perturbations que les analyses physico-chimiques ne décèlent pas. Il peut s'agir de pollutions régulières mais de faible niveau (« bruit de fond ») ou de pics de pollutions. On pourra par exemple s'intéresser à l'assainissement non collectif, pour lequel peu de données ont été consolidées à l'échelle du SAGE, ainsi qu'aux sites et sols pollués. Cette amélioration de la connaissance permettra de cibler des interventions (sur des secteurs géographiques et/ou des types d'activités) qui pourront être mises en œuvre sous un nouveau contrat.

Parallèlement, la réduction des débits des cours d'eau attendue sous l'effet du changement climatique laisse craindre une concentration des pollutions puisque l'effet de dilution sera amoindri. Une évaluation des flux admissibles par les cours d'eau recevant des effluents permettra d'évaluer la nécessité de réviser les niveaux de rejets autorisés en adéquation avec la capacité des milieux récepteurs.

□ Action phare : Etendre le réseau de suivi régulier de la qualité des eaux superficielles à l'ensemble du bassin de l'Allan

Le Territoire-de-Belfort est couvert par un réseau dense de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles, ce qui permet d'obtenir une image précise de la situation qualitative des cours d'eau et d'en suivre l'évolution. Le suivi de la qualité est nettement moins précis sur le reste du territoire (Allan, Feschotte, Lizaine, Rupt). Afin de disposer d'une image complète du bassin, le réseau des stations de suivi régulier pourrait être étendu aux territoires qui n'en disposent pas actuellement.

Publié le

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

### Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Cette orientation cherche à améliorer la qualité morphologique des milieux aquatiques et humides du bassin, et donc de leurs fonctionnalités.

Deux objectifs sont définis :

## Objectif 4.1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE

Dans la poursuite des travaux du SAGE, le contrat cherchera à réaliser des actions de restauration de la morphologie des tronçons de cours d'eau prioritaires, et d'aménagement des principaux obstacles à la continuité écologique.

☐ Action phare : Restaurer un tronçon prioritaire du SAGE

Trente tronçons prioritaires ont été identifiés lors de l'élaboration du SAGE, en raison d'un potentiel favorable (disponibilité du foncier) et des effets bénéfiques multiples pouvant être attendus d'une restauration ambitieuse, au regard de l'amélioration de la biodiversité, de la disponibilité de la ressource en eau et/ou de l'atténuation du risque d'inondation. Des études sont déjà engagées pour plusieurs de ces tronçons. Ainsi la restauration d'un tronçon est envisageable sur la durée du contrat.

Sont ainsi prévues les opérations suivantes :

Sous-bassin	N° FA	Opération	Tronçon prioritaire du SAGE	Remarques
	D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars	A1, C2	Etudes et travaux pour une 2 <sup>ème</sup> tranche de restauration
Allaine-Allan	D1-2	Restauration de l'Allaine à Morvillars	A2	Etudes et travaux
	D1-3	Réhabilitation écologique du Rupt et de ses affluents	Ru1	Etudes
	D1-6	Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	SN1	Etudes
Bourbeuse	D1-5	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine	B1	Suivi des effets de la restauration portée par SNCF Réseaux (hors contrat)
Lizaine	D1-7	Etude diagnostic du bassin versant de la Lizaine	L1	Etudes Incluant notamment l'ENS de la Lizaine
	D1-8	Restauration d'un tronçon prioritaire du Rhôme à Auxelles-Bas	/	Etudes Tronçon non identifié comme prioritaire, retenu suite à l'apparition de désordres
Savoureuse	D1-9	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsot	1	Travaux Tronçon non identifié comme prioritaire ; ouvrage prioritaire (cours d'eau liste 2)
	D1-10	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort	S5	Etudes et travaux (1ère tranche)
	D1-11	Restauration d'un tronçon de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont	S8	Etudes
	D1-12	Renaturation de la Savoureuse à Nommay	1	Etudes et travaux Tronçon non identifié comme prioritaire, retenu

Le SAGE a mis en exergue les pressions supplémentaires que les nombreux étangs du bassin peuvent exercer sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (dégradation de la qualité de l'eau, augmentation de la température, perte par évaporation, échappement d'espèces aquatiques, rupture de la continuité écologique, disparition de milieux humides rivulaires...). Toutefois, la multiplicité des plans d'eau rend complexe l'évaluation précise de leurs incidences au regard de leur conformité à la réglementation ainsi que les pratiques de gestion.





Le contrat de bassin s'appuiera sur la démarche engagée par les services de l'Etat dans le département du Territoire-de-Belfort pour déployer une stratégie de réduction des impacts indésirables des étangs. Le secteur de la Savoureuse et de ses affluents dans le piémont vosgien semble le plus indiqué pour faire l'objet d'une démarche pilote dans ce sens, en raison du nombre d'étangs que l'on peut y trouver et de leur possible impact sur la ressource en eau captée à l'aval, à Sermamagny (carte). Plusieurs chaînes d'étangs sont en cours d'investigations pour sélectionner une zone test afin d'y mener des opérations ciblées.

### Objectif 4.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides

Il s'agira ici d'affiner la connaissance des milieux humides du bassin pour protéger de manière efficace les milieux les plus fonctionnels. Dans ce cadre, une réflexion sur les moyens permettant de prévenir les dégradations de ces milieux sensibles (maîtrise foncière, zonages d'urbanisme) devra être conduite.

□ Action phare : Mobiliser l'outil d'aide à la priorisation des zones humides pour élaborer une stratégie d'intervention sur les milieux humides

Le CEN Franche-Comté met à disposition des collectivités qui le souhaitent un outil d'aide à la hiérarchisation des milieux humides, en s'appuyant sur les fonctionnalités que les collectivités souhaitent favoriser. Le déploiement de cet outil sur le périmètre du SAGE permettra par la suite d'établir une stratégie de préservation ou de restauration des milieux humides.

### Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Les services rendus par les milieux aquatiques sont méconnus du grand public, qui ignore bien souvent la provenance de l'eau de leur robinet. Afin d'amorcer un changement de regard sur les milieux aquatiques, cette orientation vise à mettre en place des dispositifs et des supports d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les élus et le grand public sont les principales cibles, mais des campagnes de communication plus ciblées pourront être définies. Les thèmes à développer sont le fonctionnement des milieux aquatiques (notamment en lien avec l'aménagement du territoire), la culture du risque inondation, et la gestion quantitative (provenance de l'eau potable, sensibilisation aux économies d'eau en périodes de sécheresse). La Commission locale de l'eau s'appuiera sur un plan de communication afin de cibler l'objectif recherché et le public visé par chaque action de communication. Le plan de communication est détaillé en annexe 2.

□ Action phare : Rédiger et diffuser un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme

La rédaction et la diffusion d'un guide du SAGE à destination des acteurs de l'urbanisme est le pont permettant de relier les enjeux de l'aménagement du territoire et ceux des milieux aquatiques. Ce guide a pour ambition d'expliciter aux acteurs des collectivités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme les enjeux propres au SAGE et de permettre leur prise en compte dans les projets de développement du territoire.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

□ Action phare : Mener une opération de sensibilisation des élus au fonctionnement des bassins versants (en utilisant le support de la maquette de la Fédération de pêche de Haute-Saône)

La Fédération de pêche de la Haute-Saône a créé une maquette afin d'expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et d'appréhender les impacts de l'aménagement du territoire sur la dynamique des cours d'eau. Cet outil pédagogique pourrait être utilisé comme support pour former les élus du bassin.

### ARTICLE 5: PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations listées dans les tableaux ci-dessous.

Pour les travaux relevant de l'assainissement et de l'eau potable, les conditions de sélectivité du programme d'intervention de l'Agence de l'eau s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide. Le détail des fiches actions est présenté en **annexe 4**.

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024	
	VOLET A: ORGA	ANISER LA GOU	VERNANCE DE L'EAU ET L'AI	NIMATION DES DEMARCHES	DE BASSIN	
		EDTD 0-4 0	A1-1-1 Animation du SAGE	A1-1-1 Animation du SAGE	A1-1-1 Animation du SAGE	
A1-1	Animation du SAGE et du contrat de bassin	EPTB Saône & Doubs	A1-1-2 Animation du contrat de bassin	A1-1-2 Animation du contrat de bassin	A1-1-2 Animation du contrat de bassin	
A1-2	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	EPTB Saône & Doubs	A12-1 Etude de gouvernance			
	VOLET B : AMELIORI	R LA DISPONIB	ILITE DE LA RESSOURCE PO	UR LES MILIEUX ET LES USA	GES SENSIBLES	
	Objectif B1 : Ref	nausser le niveau	des nappes par la restauration o	des milieux et l'évolution de l'us	age des sols	
B1-1	Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Sermamagny	GBCA		B1-1-1 Etudes préalables		
B1-2	Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales d'une place à Belfort	Ville de Belfort	B1-2-1 Travaux			
	Objec	i tif B2 : Etablir une	stratégie globale de sécurisatio	n de l'alimentation en eau potal	ole	
B2-1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	Pôle métropolitain NFC		B2-1-1 Etude stratégique		
B2-2	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	EPTB Saône & Doubs	B2-2-1 Bilan de la mise en œuvre du PGRE Savoureuse		B2-2-2 Etudes Volumes Prélevables B2-2-3 PTGE du bassin de l'Allan	
B2-3	Organisation des compétences AEP à l'échelle de la CCVS	ccvs	B2-3-1 Etude de transfert de la compétence AEP			
B2-4	Documents directeurs	GBCA	B2-4-1 Elaboration SDAEP + PGSSE + PIC			
DZ-4	potrable	CCST			B2-4-2 Elaboration du PGSSE	

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024
	Amélioration du	SIE Giromagny		B2-5-1 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE	B2-5-1 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE
B2-5	rendement de distribution des réseaux d'eau potable	GBCA		B2-5-2 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE B2-5-3 Pose de prélocalisateurs de fuites	B2-5-2 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE B2-5-3 Pose de prélocalisateurs de fuites
B2-6	Réduction des consommations d'eau des particuliers	GBCA		B2-6-1 Fourniture et distribution de kits hydroéconomes	B2-6-1 Fourniture et distribution de kits hydroéconomes
B2-7	Optimisation du champ captant de Sermamagny	GBCA		B2-7-1 Etudes de maîtrise d'œuvre	
B2-8	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort	GBCA	B2-8-1 Campagnes géophysiques	B2-8-2 Animation foncière	B2-8-3 Forage de reconnaissance
B2-9	Forages d'exploration dans le karst profond sur le périmètre de PMA	РМА	B2-9-1 Forages d'exploration	B2-9-1 Forages d'exploration	B2-9-1 Forages d'exploration
B2-10	Création d'une réserve d'eau brute à Mathay	РМА		B2-10-1 Etudes de maîtrise d'œuvre, DUP et achat de terrain	B2-10-2 Travaux
B2-11	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	EPTB Saône & Doubs		B2-11-1 Animation d'un groupe de travail	
			DUIRE LES POLLUTIONS TO rer et réduire les impacts des a		
C1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	EPTB Saône & Doubs			C1-1-1 Etude de définition des zones de sauvegarde
C1-2	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau	ссѕт		C1-2-1 Animation	C1-2-1 Animation
C1-3	Destaction des AAC	GBCA		C1-3-1 AAC de GBCA : animation du plan d'actions	C1-3-1 AAC de GBCA : animation du plan d'actions
C1-3	Protection des AAC	РМА		C1-3-2 AAC Beaumette : animation du plan d'actions	C1-3-2 AAC Beaumette : animation du plan d'actions
C1-4	Schémas directeurs d'assainissement et zonages pluviaux	GBCA	C1-4-1, C1-4-2 : SDA et zonages EP : agglomérations Sud- Savoureuse et Vézelois- Meroux	C1-4-3 : SDA et zonages EP : agglomération de Bourogne-Zl	C1-4-4 : SDA et zonages EP : agglomération de Bourogne-ville
C1-5	Réduction des pollutions issues du traitement des eaux usées domestiques	Collectivités		C1-5-1 Raccordement Denney sur STEU Belfort (MOE)	C1-5-1 Raccordement Denney sur STEU Belfort (MOE + missions annexes)
C1-6	Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques	Collectivités	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-2 - C1-6-3 - C1-6-6 - C1-6-7 - C1-6-8 - C1-6-9 - C1-6-12 - C41-6-13 - C1-6-14 - C1-6-16	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-1 - C1-6-2 - C1-6-3 C1-6-4 - C1-6-5 - C1-6-10 C1-6-11 - C1-6-12 - C1-6- 13 - C1-6-15	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-2 – C1-6-5 C1-6-10 - C1-6-13
C1-7	Réduction des pollutions des activités artisanales	EPTB Saône & Doubs		C1-7-1 Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016- 2018	
	Objectif (	C2 : Améliorer la c	onnaissance des pollutions et d	e la capacité des milieux récept	eurs
C2-1	Suivi de la qualité des eaux de surface	CD90 / PMA		C2-1-1 Mesures CD90 C2-1-1 Mesures PMA	C2-1-1 Mesures CD90 C2-1-1 Mesures PMA
C2-2	Évaluation de la contamination par les substances toxiques	CD90		C2-2-1 Animation d'un groupe de travail	

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024
C2-3	Évaluation de l'impact des systèmes d'assainissement non collectif	CCST / GBCA		C2-3-1 et C2-3-2 Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV Loutre/Suarcine)	
			RET RESTAURER LES MILIEI er la morphologie et la continui	UX AQUATIQUES ET HUMIDES	
D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars	CCST	or in morphologic of the container	D1-1-1 Tranche 2 (aval Brétilloux + Covatte) : études	D1-1-2 Tranche 2 (aval Brétilloux + Covatte) : travaux
D1-2	Restauration de l'Allaine à Morvillars	GBCA	D1-2-1 Etudes complémentaires		D1-2-2 Aménagement du seuil
D1-3	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	PMA	D1-3-1 Etude globale D1-3-2 Suivi écologique et physico-chimique		D1-3-3 Etudes de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire
D1-4	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse	ссѕт	D1-4-1 Diagnostic	D1-4-2 Elaboration plan pluriannuel d'entretien	D1-4-3 Mise en œuvre du plan pluriannuel
D1-5	Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	ccvs			D1-5-1 Etudes de maîtrise d'œuvre
D1-6	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine	FDAAPPMA 90			D1-6-1 Suivi écologique après travaux
D1-7	Restauration de la Lizaine	PMA		D1-7-1 Etude diagnostic	
D1-8	Restauration du Rhôme à Auxelles-Bas	ccvs			D1-8-1 Travaux
D1-9	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsot	GBCA			D1-9-1 Travaux passe à poissons D1-9-2 Aménagements connexes
D1-10	Rétablissement de la continuité écologique au droit 5 seuils dans la traversée de Belfort	GBCA	D1-10-1 Etude sociologique D1-10-2 Etudes AVP		D1-10-3 Travaux (1ª tranche)
D1-11	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont	GBCA		D1-12-1 Etudes et négociations foncières	
D1-12	Renaturation de la Savoureuse à Nommay	PMA		D1-13-1 Etudes de maîtrise d'œuvre D1-13-2 Travaux	
D1-13	Réduction des impacts des étangs	DDT 90 / CCVS	D1-14-1 Animation		D1-14-2 Appui à la réalisation d'une opération collective (AMO)
D1-14	Gestion de la renouée du Japon	CD90		D1-15-1 Animation	D1-15-2 Pilote
	D2 : Définir et mettre en œ	euvre une stratégie EPTB Saône &	e d'intervention en faveur des m l	1	 
D2-1	des milieux humides	Doubs	THE ET LE CRAND BURNE.	D2-1-1 Animation  AUX ENJEUX DE L'EAU DU TI	D2-1-2 Elaboration PGSZH
E1-1	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	EPTB Saône & Doubs	E1-1-3 Utilisation du logo « SAGE Allan »	E1-1-1 Création de documents pour la CLE	E1-1-2 Site internet du SAGE
E1-2	Plan de communication : implémenter une culture du risque	EPTB Saône & Doubs		Animation, création et diffusion de supports : E1-2-1 - E1-2-3 - E1-2-4	Animation, création et diffusion de supports : E12-2
E1-3	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	Collectivités / FDAAPPMA / Chambres d'agriculture		Animation, création et diffusion de supports : E1-3-1 - E1-3-3 - E1-3-5 E1-3-8 E1-3-9 E1-3-10 E1-3-11	Animation, création et diffusion de supports : E1-3-1 – E1-3-2 – E1-3-4 E1-3-5 – E1-3-6 E1-3-10 – E1-3-12
		Collectivités		E1-3-7 Cycle d'animations scolaires	E1-3-7 Cycle d'animations scolaires
E1-4	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	Collectivités / DDT 90		E1-4-2 Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des étangs	E1-4-1 Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »
E1-5	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	EPTB Saône & Doubs		E1-5-1 Guide SAGE et urbanisme E1-5-3 Retours d'expériences	E1-5-2 Visites de terrain





### **ARTICLE 6: ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

### Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du présent contrat, le contenu du programme d'action global, et s'engagent, sous réserve des financements disponibles et de l'acceptation locale, à réaliser les opérations prévues au contrat en respectant le calendrier prévisionnel indiqué à l'article 5.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maitre d'ouvrage; apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence.

Afin de vérifier la cohérence des travaux et des aménagements projetés, les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer activement aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat et au volet E du contrat relatif à la communication, en indiquant les résultats des travaux et des aménagements à la cellule de coordination du contrat de bassin.

### Engagement de la structure porteuse

L'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du contrat, s'engage à assurer :

- le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires,
- la mise en œuvre administrative et technique du contrat et en particulier :
  - o le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau et se des différentes commissions.
  - o l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat,
  - o la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des axes du contrat.
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne du milieu aquatique,
- un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage pour l'engagement de leurs opérations.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

### Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat, sur une période couvrant les années 2022 à 2024, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles. Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'Agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Pour certaines actions listées dans le tableau ci-dessous, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat sur la période 2022-2024 et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat (date limite de l'engagement de l'opération : le 31/12 de l'année).

De la même manière, l'Agence de l'eau s'engage pour certaines actions à des majorations de taux pour les opérations identifiées ci-après. L'attribution de ces majorations de taux est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période 2022-2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 7 197 313 €.

Financement des aides contractuelles exceptionnelles

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont listées dans le tableau suivant.

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le

e en

		econocio de la como		LISTE DES O	DEDATIONO	Lagrange and the control of the cont		Publie le ED : 090-249000241-20231109-2023 06 0
Sarantie de taux				LISTE DES O	PERATIONS			5.000 240000247 20201100 2020 00 0
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oul/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
	Animation du SAGE et du contrat de			2022	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
EPTB Saône & Doubs	bassin		1	2023	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
	Dassili			2024	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
EPTB Saône & Doubs	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maitrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau			2022	42 917 €	42 917 €	50 %	21 459 €
Pôle métropolitain NFC	Etude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté			2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
Ville de Belfort	Réaménagement d'une place centrale à Belfort avec désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales		Oul	2022	345 000 €	345 000 €	70 %	241 500 €
EPTB Saône & Doubs	Etudes des volumes prélevables des sous-bassins en fraglité quantitative (Allaine-Allan, Bourbeuse)	Oul	Oui	2024	100 000 €	100 000 €	70 %	70 000 €
EPTB Saône & Doubs	Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan	Out	Oui	2024	50 000 €	50 000 €	70 %	35 000 €
CCVS	Etude de transfert de la compétence AEP			2022	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	Elaboration SDAEP + PGSSE + PIC			2022	150 000 €	150 000 €	50 %	75 000 €
CCST	Elaboration du PGSSE			2024	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
GBCA	Pose de prélocalisateurs de fuites	Oui	Oui	2023	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
GDOX	r ose de preiocansateurs de fuites	Oul	Oui	2024	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
	Fourniture et distribution de kits	Oul	Oui	2023	310 000 €	310 000 €	50 %	155 000 €
GBCA	hydroéconomes pour 48 000 logements	Oul	Oui	2024	310 000 €	310 000 €	50 %	155 000 €
GBCA	Optimisation du champ captant de Sermamagny - Etudes de maîtrise d'œuvre	Oul	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
CDCA	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort - Campagnes géophysiques	Oul		2022	192 000 €	192 000 €	50 %	96 000 €
GBCA	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort - Forage de reconnaissance	Oul		2024	250 000 €	250 000 €	50 %	125 000 €
EPTB Saône & Doubs	Etude de définition des zones de sauvegarde		Oui	2024	83 333 €	83 333 €	70 %	58 333 €
CCST	Etablissement d'un projet de territoire en	Oul		2023	135 000 €	135 000 €	70 %	94 500 €
0001	faveur de la qualité de l'eau - Animation	Out	1 (	2024	135 000 €	135 000 €	70 %	94 500 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le

Services EVELS

							1.	
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oul/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l' l'Agence (aide classique + bonus)	D::090-249000241-20231109-2023_06_01A-I
	Protection des AAC de GBCA -			2023	11 000 €	11 000 €	70 %	7 700 €
GBCA	Animation	Oui		2024	11 000 €	11 000 €	70 %	7 700 €
PMA	Protection de l'AAC du captage de la	Oul		2023	25 000 €	25 000 €	70 %	17 500 €
1 Mics	Baumette - Animation	Ou.		2024	25 000 €	25 000 €	70 %	17 500 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération Sud-Sayoureuse			2022	169 200 €	169 200 €	50 %	84 600 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération de Vézelois-Meroux			2022	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	SDA et zonages EP ; Agglomération de Bourogne-ZI			2023	150 000 €	150 000 €	50 %	75 000 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourogne-ville			2024	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €
GBCA	Réhablitation des réseaux d'assainissement : commune de Phaffans	Oui		2023	426 650 €	298 200 €	50 %	149 100 €
ccvs	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de	Oui		2022	352 605 €	284 567 €	50 %	142 284 €
CCVS	Giromagny	Out		2023	223 568 €	192 850 €	50 %	96 425 €
	Renouvellement des canalisations 2022- 2024 pour réduction des eaux claires			2022	606 480 €	410 550 €	50 %	205 275 €
CCVS	parasites sur les communes de Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont suite à	Oui		2023	684 856 €	330 750 €	50 %	165 375 €
	diagnostic du réseau réalisé en 2019- 2020			2024	448 251 €	213 850 €	50 %	106 925 €
ccvs	Diagnostio du réseau sur les communes de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine et Lachapelle-sous- Rougemont pour réduction des entrées d'eau par temps de pluie			2022	94 261 €	94 261 €	50 %	47 131 €
ccvs	Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement d'Anjoutey			2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
PMA	Restructuration du collecteur de transit sous le musée Peugeot	Oul		2022	750 000 €	201 250 €	50 %	100 625 €
GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau ilé au programme de réduction des ECP :	Oul		2023	86 275 €	57 750 €	50 %	28 875 €
GBUA	Belfort	Ou.		2024	313 725 €	210 000 €	50 %	105 000 €
GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau lié au programme de réduction des ECP : Danjoutin, Belfort	Oui		2022	226 000 €	144 512 €	50 %	72 256 €
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse : Commune d'Andelnans	Ouì		2022	93 000 €	93 000 €	50 %	46 500 €
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse ; Commune de Châtenois-les-Forges	Oui		2023	106 000 €	70 000 €	50 %	35 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

			Chgt clim	Année	Montant de	Assiette Agence de		: 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	(oui/non)	d'engagement (ordre de service)	l'opération	l'opération	l'Agence (alde classique + bonus)	montant alue totale de l'Agence (alde classique + bonus)
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse : Commune de Trévenans	Oui		2022	49 000 €	49 000 €	50 %	24 500 €
GBCA	Etudes déversoirs d'orage Belfort Stroiz et Théâtre			2023	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
CCST	Mise en séparatif + poste de relevage Courtelevant	Oul		2022	426 637 €	320 250 €	50 %	160 125 €
CCST	Création de réseau + mise en séparatif Florimont	Out		2022	400 000 €	325 500 €	50 %	162 750 €
CCST	Création de réseau + mise en séparatif Faverois	Out		2022	500 000 €	500 000 €	50 %	250 000 €
EPTB Saône & Doubs	Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016-2018	Oul		2023	16 667 €	16 667 €	50 %	8 334 €
CD 90	Sulvi étendu de la qualité des eaux de			2023	110 000 €	110 000 €	50 %	55 000 €
	surface			2024	110 000 €	110 000 €	50 %	55 000 €
PMA	Suivi de la qualité des eaux de surface			2023	25 000 €	25 000 €	50 %	12 500 €
				2024	25 000 €	25 000 €	50 %	12 500 €
	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Etude sociologique			2022	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
GBCA	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Etudes AVP	Oui	Оні	2022	800 000 €	800 000 €	50 %	400 000 €
	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Travaux (1re tranche)			2024	1 533 333 €	1 533 333 €	50 %	766 667 €
ccst	Restauration de l'Allaine entre Delie et Grandvillars - Tranche 2 (aval Brétilloux + Covatte) : études	Oui	Oul	2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont - Etudes et négociations foncières	Oul		2023	400 000 €	400 000 €	50 %	200 000 €
PMA	Renaturation de la Savoureuse à Nommay - Etudes de maîtrise d'œuvre	Oui	Out	2023	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
I RIP	Renaturation de la Savoureuse à Nommay - Travaux de renaturation	Oui	Oui	2023	400 000 €	400 000 €	50 %	200 000 €
GBCA	Restauration de l'Allaine à Morvillars - Etudes complémentaires	Oui		2022	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Etude globale			2022	44 950 €	44 950 €	50 %	22 475 €
PMA	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Suivi écologique et physico-chimique sur 1 an	Oui	Oul	2022	26 056 €	26 056 €	50 %	13 028 €
	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire			2024	40 000 €	40 000 €	50 %	20 000 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

e	
	<b></b>

				Année	Montant de	Assiette Agence de	Taux d'aide de ID	: 090-249000241-20231109-2023_06_01A-D		
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oul/non)	d'engagement (ordre de service)	l'opération	l'opération	l'Agence (alde classique + bonus)	(alde classique + bonus)		
CCST	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse - Mise en œuvre du plan pluriannue!			2024	100 000 €	100 000 €	30 %	30 000 €		
ccvs	Restauration d'un tronçon prioritaire de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le- Château et Petitefontaine (études)	Oui	Oui	2024	151 228 €	151 228 €	50 %	75 614 €		
FDAAPPMA 90	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine - Suivi après travaux		Oui	2024	45 000 €	45 000 €	50 %	22 500 €		
PMA	Etude diagnostic du bassin versant de la Lizalne	Oui	Oui	2023	40 000 €	40 000 €	50 %	20 000 €		
GBCA	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsot - Travaux passe à poisson	Oui		2024	303 000 €	303 000 €	50 %	151 500 €		
	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsot - Aménagements connexes			2024	100 000 €	100 000 €	50 %		50 000 €	
EPTB Saône & Doubs	Elaboration d'un PGSZH à une échelle pertinente			2024	41 667 €	41 667 €	70 %	29 167 €		
Divers maltres	Plan de communication – programmation 2023			2023	64 775 €	64 775 €	70 %	45 343 €		
d'ouvrage	Plan de communication – programmation 2024			2024	77 875 €	77 875 €	70 %	54 513 €		
TOTAL garantie de taux	<								6 070 453 €	
Majoration de taux										
Maitre d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oul/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'alde de l'agence (alde classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Alde classique	Majoration <sup>(1)</sup>	Total
GBCA	Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Sermamagny – Etudes préalables	Oul	Oul	2023	85 000 €	85 000 €	70 %	42 500 €	17 000 €	59 500 €
GBCA	Restauration de l'Allaine à Morvillars - Aménagement du seuil	Oui	Oul	2024	450 000 €	450 000 €	70 % (selon ambition)	225 000 €	90 000 €	315 000 €
ccvs	Restauration du Rhôme à Auxelles-Bas - Travaux	Oul	Out	2024	350 000 €	350 000 €	70 % (selon ambition)	175 000 €	70 000 €	245 000 €
TOTAL majoration			and the first transfer	estro state outperson technique				442 500 €	177 000 €	619 500 €
Aides exceptionnelles Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération			Année d'engagement	Montant de l'opération	Assiette Agence de	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence		
CCST	Réhabilitation réseaux assainissement Grandvillars			(ordre de service) 2023	1 150 000 €	805 000 €	30 %	241 500 €		
	Réhabilitation réseaux assaínissement Grandvillars		10.00	2024	1 150 000 €	805 000 €	30 %	241 500 €		
	Mise en séparatif réseau assainissement collectif Lebetain (rue des Cantons)			2023	40 000 €	24 500 €	30 %	7 350 €		
	Renouvellement réseau unitaire au centre-ville de Delle			2022	117 887 €	56 700 €	30 %	17 010 €		
TOTAL aldes exception		wax85600000000	1-				1		507 360 €	
TOTAL CONTRAT	annang ng Mga Baga ng 1991 ng Nghilip 1994, indin 1994, indin 1994.				gagaran sa kababatan basan kap			1.700.000.000	7 197 313 €	4.000

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

### Engagement des autres partenaires

Engagement du Département du Doubs

Le Conseil départemental du Doubs valide les objectifs du présent contrat et le contenu du programme d'action global, et s'engage à participer prioritairement au financement des opérations listées en annexe 2, conformément à sa politique d'intervention en vigueur et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

L'engagement financier du Conseil départemental du Doubs pour les actions engagées sur la période 2022-2024 ne pourra excéder un montant de (à compléter).

Engagement de la Région BFC/... (à compléter)

### **ARTICLE 7: SUIVI DU CONTRAT**

#### Suivi et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

### Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

#### Résiliation du contrat

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent contrat pourra être prononcée. Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès de la CLE. La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

### 4. SIGNATURES

A Le	Le Président de l'EPTB Saône et Doubs	A Le			
A Le	Landry LEONARD	A Le	Fernand BURKHALTER		
	Le Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont		Le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire		
A Le	Benoît CORNU		Christian RAYOT		
	Le Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud	A Le	Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération		
A Le de	Jean-Lu c ANDERHUEBER		Damien MESLOT		
	Le Président de Pays de Montbéliard Agglomération		Le Président Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté		
A Le du	Charles DEMOUGE		Damien MESLOT		
	La Présidente du Conseil départemental du Doubs	A Le	Le Président du Conseil départemental du Territoire-de-Belfort		
	Christine BOUQUIN		Florian BOUQUET		

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

A A Le Le

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux De Giromagny Le Maire de la commune de Belfort

**Guy MICLO** 

Damien MESLOT

A A Le Le

Le Président de la Fédération du Territoire-de-Belfort pour la Pêche et la Protection des Mileux Aquatiques Le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Serge PHILEMON

Laurent ROY

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# **ANNEXES**



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# **ANNEXE 1: ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

L'élaboration des orientations stratégiques pour un contrat de bassin de l'Allan a fait l'objet de plusieurs séries de rencontres :

- Une série de réunions techniques : Les partenaires techniques du SAGE ont été conviés à 4 réunions, chacune consacrée à une grande thématique du SAGE :
  - o Ressource quantitative (04/05/2021),
  - o Pollutions et qualité de l'eau (10/05/2021),
  - o Inondation (05/05/2021),
  - o Morphologie et milieux aquatiques (06/05/2021).

Ces réunions se sont déroulées par visio-conférence (conditions sanitaires COVID19). L'objectif de ces réunions était de recueillir, partager et valider des éléments d'état des lieux du bassin.

- Une série de réunions des Commissions thématiques: Les Commissions thématiques ont été constituées par sondage auprès des membres de la CLE, et sur proposition, élargie à toute personne ou entité pertinente. Cinq Commissions thématiques ont été réunies afin de traiter de l'ensemble des enjeux du SAGE:
  - Commission 1 Ressource quantitative (25/05/2021),
  - o Commission 2 Pollutions et qualité de l'eau (20/05/2021),
  - o Commission 3 Inondation (25/05/2021),
  - o Commission 4 Morphologie et milieux aquatiques (17/05/2021),
  - o Commission 5 Organisation et communication (18/05/2021).

Ces réunions ont été l'opportunité de partager les éléments de diagnostic préalablement validés en réunions techniques et de discuter autour des axes d'intervention à privilégier. Parmi les premières pistes d'actions identifiées, certaines ont fait l'objet d'un consensus lors des discussions, en raison de leur ambition forte ou de leur potentiel à répondre aux enjeux du territoire. Ces actions fortes sont mises en avant en tant qu'actions « phares » du contrat.

Les discussions des Commissions thématiques ont été synthétisées en Bureau de la CLE (réunion du 15/06/2021).

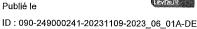
Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Tableau 7 : Synthèse des discussions des Commissions thématiques

Thématique	Synthèse des enjeux	Axes d'intervention proposés
	Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable)	Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle territoriale pertinente
Ressource quantitative	Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources)	Restaurer les capacités de rétention en eau des sols avec une approche « milieux » (restauration morphologique des cours d'eau, restauration des zones humides, désimperméabilisation des sols)
	tanssement estival de nombreuses sources)	Sensibiliser les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour tendre vers davantage de sobriété
	Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion	Accompagner la profession agricole vers des pratiques durables en s'appuyant sur le développement de filières
Pollutions et	Une émergence de polluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer	Réduire les pollutions toxiques des activités industrielles, artisanales et domestiques
qualité de l'eau	Une connaissance des pollutions diffuses et leurs	Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul), en commençant par les bassins les plus sensibles
	impacts cumulés à acquérir	Améliorer la connaissance des pollutions et des capacités des milieux récepteurs
	Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau	
Inondation	Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque	Clarifier une solution de portage et un périmètre pour le PAPI  Décliner dans le PAPI les orientations de la SLGRI
	Un enjeu à traiter séparément bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau	Decime dans le parties oficinations de la SLORI
Morphologie et	Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie	Restaurer les milieux selon des approches intégrées, multithématiques
milieux aquatiques	Une meilleure connaissance des fonctionnalités des	Améliorer la connaissance des milieux humides et de leurs fonctionnalités pour définir des stratégies d'intervention adaptées aux territoires
	milieux nécessaire pour mieux cibler les actions	Centraliser la connaissance pour faciliter le travail des porteurs de projets
	Une organisation à mettre en place	Réaliser une étude pour l'organisation de la gouvernance des compétences de l'eau
Organisation et communication	Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable	Etablir une stratégie de communication, autour de 4 thèmes (Fonctionnement des milieux aquatiques, urbanisme et aménagement du territoire, culture du risque, connaissance et économie de la ressource)



# ANNEXE 2 : PLAN DE COMMUNICATION

Les actions en faveur de l'environnement se heurtent bien souvent à l'incompréhension du grand public et au désintérêt des décideurs, tant l'urgence du court terme prend le pas sur la nécessité de freiner la lente dégradation des milieux naturels. Afin de faire comprendre les objectifs poursuivis par le SAGE et sa déclinaison le contrat de bassin, il est important de démontrer le lien qui existe entre les milieux aquatiques et les différentes facettes de la vie quotidienne. La CLE avait perçu cette nécessité dès l'élaboration du SAGE, ainsi une disposition du SAGE prévoyait d'établir un plan de communication dès ses premières années de mise en œuvre. Cette nécessité a été réaffirmée lors de l'élaboration du contrat de bassin, ainsi un groupe de travail a été mobilisé aux fins de proposer des actions de communication à conduire sur la durée du contrat.

Les principales cibles identifiées par la Commission thématique « Organisation et communication » sont :

- Les élus, en particulier les élus qui ne sont pas déjà impliqués dans les travaux de la CLE, en raison de leur pouvoir de décision, et de la nécessité de rendre cohérentes les politiques publiques ;
- Le grand public, en raison notamment du poids des consommations domestiques dans les prélèvements d'eau sur le bassin versant ;
- Les scolaires, particulièrement les plus jeunes.

Afin de tenir un discours clair et cohérent, il a été choisi de concentrer les actions de communication sur 4 thématiques :

- Fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Lien eau-aménagement du territoire ;
- Economies d'eau en période de sécheresse :
- Culture du risque inondation.

Ce dernier thème relevant du PAPI, dont l'élaboration devrait débuter prochainement, seuls les trois premiers thèmes sont développés dans le cadre du présent contrat.

Le plan de communication se décline en 3 objectifs et 6 sous-objectifs :

- Créer une culture de bassin
  - Conforter le rôle de la CLE :
  - Implémenter une culture du risque (inondation, sécheresse, changement climatique).
- Informer pour mieux protéger
  - Faire le lien entre la ressource et le milieu ("de la rivière au robinet");
  - Faire connaître les actions en faveur de l'eau.
- Accompagner vers un changement durable des pratiques
  - o Diffuser les pratiques vertueuses :
  - Mettre l'eau au cœur de l'aménagement.



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# A l'issue des travaux menés par le groupe technique, les actions suivantes ont été retenues :

	Maître d'ouvrage ou	R	éalisatio	10)	
Intitulé	pilote potentiel	2022	2023	2024	Coût estimé
Objectifue	éer une culture de bassir				
Diffusion d'informations à la CLE :	eer une culture de bassii		Х	Х	inclus dans
- Production de documents pédagogiques, expliquant					animation
les notions clés (enjeux du SAGE, présentation des	EPTB Saône & Doubs				SAGE/contrat
différentes démarches et acteurs)					
Création d'un site internet du SAGE Allan	EPTB Saône & Doubs			X	10 000 €
		Χ	X	X	inclus dans
Systématisation de l'utilisation du logo « SAGE Allan »	EPTB Saône & Doubs				animation
		X	X	X	SAGE/contrat 5 000 €
		^	^	^	5 000 €
Sensibilisation sécheresse : - diffusion d'informations via les médias des	MINIA ALBOY				
collectivités	name of the state				
- Affichage d'informations in situ	EPTB Saône & Doubs				
- Diffusion d'informations sur les économies d'eau à	and deliverance of the second				
destination des usagers professionnels					
Interventions auprès des assemblées	EPTB Saône & Doubs		X	Х	5 500 €
	ormer pour mieux protég		1	1	- 000 G
Participation à des manifestations grand public	EPTB Saône & Doubs	Х	X	X	5 000 €
Organisation d'expositions sur l'eau	Collectivités			X	5 000 €
Organisation de visites « cycle de l'eau »	Collectivités		X		5 000 €
Opérations « Rendre l'eau visible »	Collectivités			X	5 000 €
Création et diffusion de supports d'information à			Х	Х	50 000 €
destination du grand public	EPTB Saône & Doubs				
- Priorité économies d'eau, origine et rareté de la					
ressource				X	inclus dans
Création d'un indicateur de bonne santé de la	EPTB Saône & Doubs			_ ^	animation
ressource	Li ib caone a base				SAGE/contrat
Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	Collectivités		Х	X	20 000 €
			X		2 400 €
Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	FDAAPPMA 90				
			X	-	Inclus dans
Création d'une carte dynamique des projets	EPTB Saône & Doubs		^		animation
Creation a tine carte dynamique des projets	LI 10 Odolic & Dodbo				SAGE/contrat
Diffusion d'informations auprès des techniciens :	EDTD O A O D		X	Х	2 750 €
- Centralisation des supports existants	EPTB Saône & Doubs				
Organisation de visites de terrain (à destination des	Chambres		Х		2 000 €
agriculteurs)	d'agriculture				
Sensibilisation à la problématique des drainages	Chambres			X	2 000 €
agricoles	d'agriculture		1		
Création et diffusion d'un guide de prise en compte des	mpagner vers le changer   EPTB Saône & Doubs	nem	Ιx	1	15 000€
enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme	LE LO Saville & Doubs		^		10 0006
Organisation de visites de terrain (à destination des	EPTB Saône & Doubs		X	<b> </b>	7 000 €
élus)				Y,	
Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »	Collectivités			Х	10 000 €
Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des	DDT 90			X	-
cours d'eau et des étangs					
Présentation en CLE de retours d'expériences (dont	EPTB Saône & Doubs		Х	X	1 000 €
autres territoires) ou visites de sites					

Enroyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publé le ID : 0902/5000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# ANNEXE 3 : PROGRAMME D'ACTION

Fiche	Action	Code	Maître d'ouvrage /	Opération	Année	Montant de		ice de l'ebu	Autres f	inancements	Autofinanceme	nt Maitre d'ouvrage
Action	Actor	operation	Pilota de l'action	Operation	d'engagement	Foperation (€ HT)	*	Montarit (€ HT)	%	Montant (€HT)	7.	Montant (€ HT)
				VOLET A : ORGANISER LA GOUVERNAI	ICE DE L'EAU ET L	'ANIMATION DES	DEMARCHES DE BA	SSIH				ale and a second
			1		2022	47 917 €	50 %	23 958 €	50 %	23 959 €	0%	
		A1-1-1	EPTB Saona & Doubs	Animation du SAGE	2023	47 917 €	50 %	23 958 €	50 %	23 958 €	0 %	. €
A1-1	Animation du SAGE et du contrat de bassin				2024	47 917 €	50 %	23 958 €	50 %	23 958 €	0 %	. e
A1-1	A III AE OF CA SAGE ET OF CA SAGE				2022	+ €	-	- €	-	- 6		€
		A1-1-2	EPTB Saône & Doubs	Animation du contrat de bassin	2023	- €		- €	-			- E
					2024	. €		- €	-	- €		. €
A1-2	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau.	A1-2-1	EPTB Saône & Doubs	Exide de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	2022	42 917 €	50 %	21 459 €	50 %	21 459 €	0%	7.6
	1000				Total A	188 667 €	93.7	34€	07	334€		. €
			Vo	LET B : AMELIORER LA DISPONIBILITE DE			<del> </del>					
										MAGESTA SERVICE STATE		
0000000	Restauration de la Savoureuse au droit du		1	Objectif B1 : Rehausser le niveau des napp		1	auton de rusaga des	1	destablications.			
B1-1	themp captant de Sermanagny  Désimperméablisation et gestion	B1-1-1	GBCA	Etudes préalables Réaménagement d'une place centrale à	2023	85 000 €	70 %	59 500 €	0 %	€	30 %	25 500 €
B1-2	elternative des esux pluviales d'une place à Befort	B1-2-1	Commune de Beifort	Befort avec désimperméablisation et gestion alternative des eaux pluviales	2022	345 000 €	70 % avec coût plafond	241 500 €	0 %	- €	100 %	103 500 €
			Sous-total B1			430 000 €	301	000€		- <b>é</b>	129	9000€
				Objectif B2 : Etablir une stratégie	globale de sécurisa	tion de l'alimentation	en eau potable					
B2-1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	B2-1-1	Pôle métropolitain NFC	Etude stratégique de sécurisation de falimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0%	- 6	50 %	50 000 €
		B2-2-1		Bilan de la mise en œuvre du PGRE Savoureuse	2022	- €		- e	-	- e		- €
B2-2	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	B2-2-2	EPTB Saône & Doubs	Etudes des volumes prélevables des sous- bassins en fragilité quantitative (Allaine- Allan, Bourbeuse)	2024	100 000 €	70 %	70 000 €	30 %	30 000 €	0%	- 4
		B2-2-3		Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan	2024	50 000 €	70 %	35 000 €	30 %	15 000 €	0%	. €
B2-3	Organisation des compétences AEP à l'échelle de la CCVS	B2-3-1	ccvs	Etude de transfert de la compétence AEP	2022	100 000 €	50 %	50 000 €	0%	- €	50 %	50 000 €
B2-4	Documents directeurs pour la gestion de	B2-4-1	GBCA	Elaboration SDAEP + PGSSE + PiC	2022	150 000 €	50 %	75 000 €	0%	nsignmen envisore	50 %	75 000 €
	l'eau potable	B2-4-2	CCST	Elaboration du PGSSE	2024	50 000 €	0%	25 000 €	0%	1000000 E 100000	50 %	25 000 €
		B2-5-1	SIE Giromagny	Renouvellement des canalisations dans la secteur PGRE	2023	228 633 €	50 % avec coult plafond	calculé après dépôt de la demande d'aide)	0%	. 6	50 %	- €
					2024	(à défrir)		***** <b>€</b> *********	0%	and a finish in the first state.	0%	000000 <b>6</b> 000000
B2-5	AméScration du rendement de distribution des réseaux d'eau potable	B2-5-2	GBCA	Renouvellement des canalisations dans le	2023	1 400 000 €	5 0%	(calculé après dépôt de la demande d'aide)	0%	- €	50 %	- €
		02.52	J 455.A	secteur PGRE	2024	1 400 000 €	evec coût plafond	(calculé après dépôt de la demande d'aide)	0%	. •	60 %	. €
	1	B2-5-3	GBCA	Pose de prélocalisateurs da futes	2023	20 000 €	50 %	10 000 €	0 %	- e	50 %	10 000 €
		D2-5-5	Jac.	, we se heavensalens as intes	2024	20 000 €	50 %	10 000 €	0%		50 %	10 000 €
B2-6	Réduction des consommations d'eau des particuliers : distribution de kits	B2-6-1	GBCA	Fourniture et distribution de kits	2023	310 000 €	50 %	155 000 €	0%		50 %	155 000 €
02-0	hydroéconomes	DZ-0-1	GBCA	hydroéconomes pour 48000 logements	2024	310 000 €	50 %	155 000 €	0%	• €	50 %	155 000 €
B2-7	Optimisation du champ captant de Sermamagny	B2-7-1	GBCA	Etudes de maitrise d'œuvre	2023	50 000 €	50 %	25 000 €	0%		50 %	25 000 €
	S. L. L. J	B2-8-1		Campagnes géophysiques	2022	192 000 €	50 %	95 000 €	0%	the state of the state of	50 %	96 000 €
B2-8	Recherche de nouvelles ressources dans le kanst sous couverture Belfort	B2-8-2	GBCA	Animation foncière	2023	- €			0%	Contract Contract	•	. €
		B2-8-3	]	Forage de reconnaissance	2024	250 000 €	50 %	125 000 €	0 %	- €	50 %	125 000 €
	5		1		2022	130 000 €	0%	00000000000000000000000000000000000000	0 %	- E	100 %	130 000 €
B2-9	Forages d'exploration dans le karst profond sur le périmètre de PMA	B2-9-1	PMA	Forages d'exploration	2023	130 000 €	0 %	€	0%	. €	100 %	130 000 €
					2024	130 000 €	0%		0 %	€	100 %	130 000 €
B2-10	Création d'une réserve d'eau brute à	B2-10-1	PNA	Etudes de matirise d'œuvre, DUP et achat	2023	500 000 €	0%		30 %	150 000 €	70 %	350 000 €
D2-10	Mathey	B2-10-2		Travaux	2024	9 500 000 €	0%	€	3%	320 000 €	97 %	9 180 000 €

Envoyé en préfecture la 14/11/2023 Reçu en préfecture la 14/11/2023 Publié la 10 : 5602/45000241-20231109-2023\_06\_01A-DE d'ouvrarje

		Name of Street										ID: 000-2
Fiche	Action	Code	Maitre d'ouvrage /	Operation	Annee	Montant de	Aide Age	nce de l'equ	Autres fin	ancements	Autofinancemen	t Maitre d'ouvrage
Action	Action	operation	Plote de l'action		d'engagement	l'opération (€HT)	*	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	*	Montant (CHT)
B2-11	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	92-11-1		Animation d'un GT pour l'identification d'anciens captages AEP pouvant être moblisés pour des usages autres qUAEP ou en secours	2023	- €	•		-	٠.٠	-	- €
4000000			Sous-total B2			15 120 633 €	239	5317€	515	000 €	12 210	317€
					Total 8	15 550 633 €	2 69	5317€	515	000€	12 335	317€

acher		Code	Maitre d'ouvrage /	Armee			Aide A	gence de l'eau	Autres financements	Autofina	ncement Martr	e d'ouvrage
tion	Action	operation	Pilote de l'action	Operation d'engagement	Montant de l'oper	ation (E HT)	%	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)		Montant (€ H
	100 00 000 000 000			VOLET C : REDUIRE L	ES POLLUTIONS	TOXIQUES ET DIFFU	SES					4)
				Objectif C1 : Encadrer et réd	uire les impacts de	s activités sources de l	politions					
1-1	Délimitation des zones de seuvegarde des ressources stratégiques	C1-1-1	EPTB Saone & Doubs	Etude de définition des zones de sauvegarde	2024	63 333 €	70 %	58 333 €	30 %	25 000 €	0 %	- €
1-2	Etablissement d'un projet de territoire en	C1-2-1	CCST	Animation (CCST + CIA25/90)	2023	135 000 €	70 %	94 500 €	0%	€	30 % 30 %	40 500 €
	faveur de la qualité de l'eau			l	2024	135 000 €	70 %	7.700 €	0%		30 %	3300€
		C1-3-1	GBCA	Protection des AAC de GBCA : rédaction et mise en œuvre d'un rouveau plan d'action	2023	11 000 €	70 %	7700€	0%		30 %	3300€
1-3	Protection des AAC			: arimation du plan d'actions	2023	25 000 €	70 %	17 500 €	0%		30 %	7.500 €
		C1-3-2	PMA	Protection de l'AAC du captage de la Baumette : animation du plan d'actions	2024	25 000 €	70 %	17 500 €	0%	1000 Page 1000	30 %	7.500 €
		C1-4-1		SOA et zonages EP : Agglomération Sud- Savoureuse	2022	169 200 €	50 %	84 600 €	0%	i e	50 %	84 600 6
		C1-4-2		SDA et zonages EP : Agglomération de Vézelois-Meroux	2022	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- 6	50 %	50 000
1-4	Schemas directeurs d'assainissement et zonages phiviaux	C1-4-3	GBCA	SDA et zonages EP ; Agglomération de Bourogne-Zi	2023	150 000 €	50 %	75 000 €	0%	- €	50 %	75 000
	THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPER	C1-4-4	ray and a second	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourogne-ville	2024	80 000 €	50 %	40 000 €	0 %	- e	50 %	40 000 (
					2023	38 400 €		(aide calculée acrès	0 %		100 %	38 400
1-5	Réduction des politions issues du traitement des eaux usées domestiques	C1-5-1	GBCA	Raccordement de l'agglomération de Denney sur la STEU de Belfort - Etudes	2024	99 600 €	50 %	te dépôts de la demande d'aide	0 %	- 6	100 %	99 600
		C1-6-1	GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : commune de Phaffans	2023	426 650 €	50 % avec cout plafond	149 100 €	0%	. e	65 %	277 550
1-6	Réduction des politions issues de la collecte des effluents domestiques			Travaux de réhabitation du réseau lé au programme de réduction des ECP : Danioutin, Befort	2022	226 000 €	60 % avec coût plafond	72 258 €	0 %	- €	67 %	153 744
		C1-8-2	GBCA	<u> </u>	2023	86 275 €	50 %	28 875 €	0 %	- €	67 %	57 400
				Travaux de réhabilitation du réseau lé au programme de réduction des ECP : Belfort	2024	313 725 €	avec coût plafond	105 000 €	0 %	+ €	67 %	208 725
,				Réhabitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse ; Commune d'Andelnans	2072	93 000 €	50 % avec coult plafond	46 500 €	0%	. 6	50 %	46 500
		C1-6-3	GBCA	Réhabitation des réseaux d'assainissement Agglo aud Savoureuse : Commune de Châtenois-les-Forges	2023	106 000 €	50 % avec coût plafond	35 000 €	0 %	€	67 %	71 000
				Réhabitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse : Commune de Trévenans	2022	49 000 €	60 % avec coût plafond	24 500 €	0%	. €	50 %	24 500
		C1-6-4	GBCA	Etudes déversoirs d'orage Beifort Strolz et Théâtra	2023	30 000 €	50 %	15 000 €	0%	- €	50 %	15 000
					2023	200 000 €	50 %	(calcul de l'aide	0%	1000000	100 %	200 000
		C1-6-5	GBCA	Travaux de réhabătation du réseau : opérations armuelles	2024	200 000 €	avec coût plafond	eprès définition précisé de l'opération)	0%	- 6	100 %	200 000
		C1-8-6	CCST	Mise en séparatif + posta de relevage Courtelevant	2022	428 637 €	50 % avec coût plafond	160 125 €	0%	. 6	62 %	266 512
		C1-6-7	ссят	Renouvellement réseau unitaire au centre- ville da Deite	2022	117 837 €	30 % avec cout plafond	17 010 €	0%	6	66 %	100 877
		C1-8-8	CCST	Création de réseau + mise en séparatif Florimont	2022	400 000 €	60 % avec coût plafond	162 750 €	0%	- €	59 %	237 250
		C1-6-9	CCST	Création de réseau + misa en séparaté Faverois	2022	500 000 €	50 % avec coút plafond	250 000 €	0%	- €	50 %	250.000

Emoyê en préfecture le 14/11/2023 Requien préfecture le 14/11/2023 Publié le ID : 090-245000241-20231109-2023\_08\_01A-DE

1 1								Autres	Lead of the same		ID: 090-24
Fiche Action	Gode opération	Maitre d'ouvrage / Pilote de l'action	Operation Année d'engagement	Montant de Poper	ation (EHT)	Aide Ag	ence de l'eau I	financements		nancement Maitre	1
						%	Montant (CHT)	*	Montant (€ HT)	*	Montant (€ HT)
	C1-8-10	CCST		2023	1 150 000 €	30 %	241 500 €	0%	- 6	79 %	908 500 €
	C1-0-10	CCSI	Réhabitation réseaux Grandvillars	2024	1 150 000 €	avec coût plafond	241 500 €			79 %	908 500 €
	C1-6-11		Mise en séparatif réseau assainissement collectif Labetain (rue des Cartons)	2023	40 000 €	30 % avec coût plafond	7 350 €	0%	. •	82 %	32 650 €

Fiche	Action	Code	Maitre d'ouvrage /	Operation Année			Aide Ag	ence de Feau	Autres financements	Autofi	nancement Mattr	e d'ouvrage
Action	Activis	operation	Pilote de Faction	d'engagement	Montant de Popera	uon (E HT)	*	Montant (€ HT)	- %	Montant (CHT)	%-	Montant (€ HT)
		C1-6-12	ccvs	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Giromagny	2022	352 605 €	50 % avec coût plafond	142 284 €	0 %		60 %	210 322 €
				Renouvellement des canalisations 2022-	2023	223 568 €	1	96 425 €	0 %		57 %	127 143 €
				2024 pour réduction des eaux daires	2023	684 856 €	50 %	165 375 €	0%		76 %	519 481 €
		C1-6-13	ccvs	parastes sur les communes de Chaux, Lachapeãe-sous-Chaux, Lapuix, Rougegoutia et Vescemont suite à d'agnostic du réseau réalisé en 2019-2020	2024	448 251 €	avec coût plafond	106 925 €	0 %	. е	76 %	341 326 €
		C1-8-14	ccvs	Diagnostic du réseau sur les communes de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine et Lachapeile-sous- Rougemont pour réduction des entrées d'eau par temps de pruie	2022	94 261 €	50 %	47 131 €	0%	- 6	50 %	47 131 €
		C1-6-15	ccvs	Diagnostio du réseau sur l'agglomération d'assainissement d'Anjouley	2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0%	€	50 %	50 000 €
		C1-6-16	PNA	Restructuration du collecteur de transit sous le musée Peugeot	2022	750 000 €	50 % avec coult plafond	100 625 €	0%	. €	87 %	649 375 €
C1-7	Réduction des poliutions des activités artisanales	C1-7-1	EPTB \$aône & Doubs	Etat des leux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération CPALE 2016- 2018	2023	18 667 €	50 %	8 334 €	60 %	6334€	0%	- 6
					Sous-total C1	9 854 395 €	30	26 172 €	119	333 €	67	08 890 €
				Objectif C2 : Améliorer la connaissa	anna des noti tions al	da la canacità due	milary phonoders					444045000000000000000000000000000000000
		T	T		2023	110 000 €	50 %	55 000 €	0%	1 - e 1	50 %	
		C2-1-1	CD 90	Suhi étendu de la qualité des eaux de surface	2023	110 000 €	50 %	55 000 €	0%		50 %	55 000 €
C2-1	Suivi de la qualité des eaux de surface		-	13.00	2023	25 000 €	50 %	12 500 €	30 %	- e	50 %	55 000 €
		C2-1-2	PMA	Suivi de la qualité des eaux de surface	2024	25 000 €	50 %	12 500 €	0%	. €	50 %	12 500 €
C2-2	Évaluation de la contamination par les substances loxiques	C2-2-1	CD 90	Plotage d'un GT pour l'évaluation de la contamination des eaux de surface par les substances toxiques	2023	- €	-	- €		- 6		- €
	Évaluation de l'impact des systèmes	C2-3-1	GBCA	Diagnostic des Installations	2023	- €	<del></del>			- €		-0.0000 A 1 € 0.0000
C2-3	dassainissement non collectif	C2-3-2	CCST	d'assainissement autonome (BV	2023	- €	<del></del>	- е		1000000 <b>1</b> 00000		
100000000000000000000000000000000000000	Lancate Company of the Company of th			Loutre/Susrcine)			+		*		•	
50000000000000000000000000000000000000					Sous-total C2	270 000 €		5000€		€		5 000 €
					Total C	10 124 395 €		61 172 €	119	333 €	68	43 890 €
				VOLET 0 : PROTEGER ET REI	STAURER LES MILIE	EUX AQUATIQUES	ET HUMDES					
				Objectif D1 : Restaurer la mo	phologie et la continu	ité écologique des o	ours deau					
		D1-1-1		Tranche 2 (avai Brétitoux + Covatte) : études	2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0%	. €	50 %	50 000 €
D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvitairs	D1-1-2	ccsr	Tranche 2 (aval Brétilioux + Covatte) : travaux	2024	. €	50 % à 70 % selon ambition	(calcul de l'aide après définition précisé de l'opération)	0%	- €	0%	
		D1-2-1		Etudes complémentaires	2022	30 000 €	50 %	15 000 €	0%		50 %	15 000 €
D1-2	Restauration de l'Allaine à Morvillars	D1-2-2	GBCA	Aménagement du seuri	2024	450 000 €	50 % à 70% selon ambison	315 000 €	0%	⊹€	30 %	135 000 €
		D1-3-1	_	Etude globale du Rupt et de ses affluents et proposition d'actions	2022	44 950 €	50 %	22.475.€	30 %	13 485 €	20 %	8 990 €
D1-3	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	D1-3-2	PMA	Sulvi écologique et physico-chimique sur 1 en	2022	28 058 €	50 %	13 028 €	30 %	7817€	20 %	5 211 €
		D1-3-3		Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire	2024	40 000 €	50 %	20 000 €	30 %	12 000 €	20 %	8 000 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Requien préfecture le 14/11/2023 Publié le id : 050-245000241-20231109-2023

u en prerecture ia 14/11/2023	F-1777 (1988)
hé le	00000
090-249000241-20231109-202	23_06_01A-DE

Fiche		Code	Maître d'ouvrage /	Annies			Alde Ag	ence de Feau	Autres financements	Autofii	ancement Maître	d'ouvrage
Action	Action		Prote de faction	Operation Année d'engagement	Montant de l'oper	ation (CHT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)
in the second se	Diagnostio des petits affluents de l'Affaine	D1-4-1		Diagnostio des petts affluents de l'Afaine et de la Bourbeuse	2022	- €		- €	+	- €		- €
D1-4	et de la Bourbeuse	D1-4-2	CCST	Elaboration d'un plan pluriarriuel d'entretien	2023	- €	-					CONTRACTOR CONTRACTOR
		D1-4-3	1	Misa en œuvre du plan pluriannuel	2024	100 000 €	30 %	30 000 €	0 %	. €	70 %	70 000 €
D1-5	Restauration de la Saint-Noclas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	D1-5-1	ccvs	Restauration d'un tronçon prioritaire de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Pettefontaine (études)	2024	151 228 €	50 % à 70% salon ambition	75 614 €	0%	. €	50 %	75 614 €
D1-6	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine	D1-6-1	FDAAPPMA 90	Suivi après travaux	2024	45 000 €	60 %	22 500 €	0%	. €	50 %	22 500 €

Fiche	4.0	Code	Maitre d'ouyrage /	Année			Alde Ag	ence de l'eau	Autres Enancements	Autofin	ancement Maitre d'	ouvrage
riche letion	Action	opération	Paote de l'action	Operation d'engagement	Montant de Popéra	uon (€ HT)	76	Montant (€ HT)	- 4	Montant (€ HT)	**	Montant (CHT
D1-7	Restauration de la Lizaine	D1-7-1	PNA	Elude diagnostic du bassin versant de la Lizaine	2023	40 000 €	50 %	20 000 €	30 %	12 000 €	20 %	8 000 €
D1-8	Restauration du Rhôme à Auxelles-Bas	D1-8-1	ccvs	Travaux	2024	350 000 €	70 %	245 000 €	0 %	Marine 2016 and the	30 %	105 000 €
	Restauration de la continuité écologique au	D1-9-1	GBCA	Trayaux passe à poisson	2024	303 000 €	50 %	151 500 €	0 %		50 %	151 500 €
D1-9	droit du seuil de l'Arsot	D1-9-2	GBLA	Aménagements connexes	2024	100 000 €	50 %	50 000 €	0%	2.6	50 %	50 000 €
	Rétablissement de la continuité écologique	D1-10-1		Etude sociologique	2022	50 000 €	50 % à 70% selon ambition	25 000 €	0%	- €	50 %	25 000 €
D1-10	au droit de 5 seuls dans la traversée de Befort	D1-10-2	GBCA	Ehides AVP	2022	800 000 €		400 000 €	0%	Spiritaria A. Cristiania	50 %	400 000 €
	Berui	D1-10-3		Travaux (1re tranche)	2024	1 533 333 €		766 667 €	0%		50 %	766 667 €
D1-11	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont	D1-12-1	GBCA	Etudes et négociations foncières	2023	400 000 €	50 % à 70% selon ambition	200 000 €	0%	- €	50 %	200 000 €
		D1-13-1	PMA	Budes de maltrise d'œuvre	2023	20 000 €	50 %	10 000 €	30 %	6.000 €	20 %	4000€
D1-12	Renaturation de la Savoureuse à Nommay	D1-13-2	PMA	Travaux de renaturation	2023	400 000 €	50 %	200 500 €	30 %	120 000 €	20 %	9 000 €
		D1-14-1	DDT 90	Animation MISEN	2022	- €		THE PROPERTY OF		ALCOHOL: E		V. 100 100 € 100 100
D1-13	Mise en conformité d'un chapelet d'étangs sur le bassin versant du Rhôme	D1-14-2	ccvs	Appui à la réalisation d'une opération collective (AMO)	2024	- €	30 %	(calcul de l'aide après définition précisé de l'opération)		- €	70 %	- €
		D1-15-1	CD 90	Retours d'expérience sur la gestion de la renouée	2023	- €		- €		- €		. €
D1-14	Gestion de la renouée du Japon	D1-15-2	7 6090	Plate forme test pour le traitement de la renouée	2024	- €		- €	-	- €	-	- €
Milan			vi oce (poetino) en introdes della	Buran ka ilikalish a si Perlika merapika Kasar Kasar Kasar K	化氯化物 医动物性 经基础 化二氯甲基							
					Sous-total D1	4 983 567 €	263	1 783 €	1/1	1 302 €	2 180	492 €
				Objects D2: Définir et mettre en œurre	Market and the state of the sta	and the form to the control of		1 /83 €	1/1	1302€	2180	492€
9000		D2-1-1	PWH	Object# D2 : Definir et mettre en œuvre Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du PMH	Market and the state of the sta	and the form to the control of		- €	- 1/1	1302€	- 2180	492€
D2-1	Stratégie de protection des milieux humides	D2-1-1 D2-1-2	PMH EPTB Seône & Doubs	Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du	e une stratégie d'inte	rvention en faveur o			- 30 %		- 0%	
D2-1	Stratégie de protection des milleux humides	-		Mobissation de l'outil d'aide à la décision du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle	e une stretégie d'inte 2023	rvertion en faveur o	Ses milieux humides 70 %	. €	- 30 %		- 0%	- 4
D2-1		-		Mobissation de l'outil d'aide à la décision du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle	o una stretteja d'erte 2023 2024	rverition en faveur o • € 41 657 €	des mibeux humides	- € 29 167 €	- 30 %	- € 12 500 €	- 0%	. € . €
D2-1		-		Mobissation de l'outil d'aide à la décision du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle	o une stratégie d'inte 2023 2024 Sous-total D2 Total D	• € 41 657 € 41 657 € 5 025 234 €	70 % 29 2 66	29 167 € 167 € 0 950 €	- 30 %	- € 12 500 €	- 0%	. € . €
D2-1		-		Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle perfinente	o une stratégie d'inte 2023 2024 Sous-total D2 Total D	• € 41 657 € 41 657 € 5 025 234 €	70 % 29 2 66	29 167 € 167 € 0 950 €	- 30 %	- € 12 500 €	- 0%	. € . €
D2-1	Plan de communication ; confortet le rôle	D2-1-2		Mobilisation de fouêl d'aide à la décision du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle perbinents  VOLET E : SENSIBILISEN LES ELUS ET   Production de documents plétopojiques à	o uno stratégio d'inte 2023 2024 Sous-total D2 Total D LE GRAND PUBLIC	• € 41 657 € 41 657 € 5 025 234 € AUX ENJEUX DE	70 % 29 2 66	. € 29 167 € 167 € 0 990 € inte	- 30 %	- € 12 500 € 500 € 3 602 €	- 0%	- € - € - € 492 €
		D2-1-2	EPTB Saone & Doubs	Voblitation de fouêl d'aide à la décision du PWH Elaboration d'un PGSZH à une échelle perfunerés  VOLET E : SENSIBLISER LES ELUS ET I Production de documents pérapogiques à destination de la CEE	n une stratégie d'inte 2023 2024 Sous-total DZ Total D LE GRAND PUBLICO 2023	• € 41 667 € 41 667 € 5 025 234 € AUX ENJEUX DE • €	29 2 68 CEAU DU TERRITO	29 167 € 167 € 197 € 1990 €	30 % 12 183	12 500 € 12 500 € 1500 € 1 602 €	0 %	- € 432 €
	Plan de communication ; confortet le rôle	D2-1-2 E1-1-1 E1-1-2	EPTB Saone & Doubs	Nobission de l'outil d'alde à la déceion du PMH Elaboration d'un PGSZH à une échelle partineréa  VOLET E : SENSIBELSEN LES JEUS ET l'Production de documents pédagogiques à destratten de la Castratte de Service	e une stratégie d'arte 2023 2024 Sous-total D2 Total D LE GRAND PUBLIC 2023 2024	. € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 5 025 234 € AUX ENJEUX DE . € 10 000 €	bes milieux humides 70 % 29 2 60 L'EAU DU TERRITO - 70 %	29 167 € 167 € 197 € 197 € 198 € 198 €	30 % 12 183	. € 12500 € 1500 € 3602 € . €	0 %	€ € - 432 € €
	Flan de communication : confurter la rôle de la CLE  Flan de communication : Implémenter une	E1-1-1 E1-1-2 E1-1-3	EPTB Saone & Doubs	Nobelstand de Foutil d'aldé à la déceion du PHH Elaboration d'un PGSZH à une échetle particierté  VOLET E : SENSIBLISER LES ELUS ET l'Production de documents pridispopiques à destratent de la Sestimation de la commenta pridispopiques à destratent de la Sel Sestimation de significant de la Sel Sestimation de l'Electric de la Sel Sel Electric de la Sel Sel Sel Electric d'Albert de la Sel	a une strategie di rete 2023 2024 Sous-total D2 Total D LE GRAND PUBLIC 2023 2024 2022	***	des milleur hurridos  70 %  29  260  L'EAU BU TERRITO  70 %	29 167 € 167 € 0 950 € UNE - € 7 000 €	30 % 12 183	7. € 12500 € 500 € 3602 € € 3000 €	0 %	- € - € - 432 € - € - €
E1-1	Plan de communication ; conforter le rôle de la CLE	E1-1-1 E1-1-2 E1-1-3 E1-2-1	EPTB Sabre & Doubs  EPTB Sabre & Doubs	Hobit subor de routif d'acté à la déceion du PHH Elaboration d'un POSZPH à une échefe perfunerte  VOLET E : SEMBIBLISER LES ELUS ET l'Expérience à constitution de la CLE STE INDUSTRIAL DE LES ELUS ET l'Expérience à certainne de la CLE Sex l'extra et l'e	a une stratégie d'este  2023  2024  Sous-total D2  Total D  LE GRAND PUBLIC  2023  2024  2022	+ € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 5025 234 € AUX ENJEUX DE - € 10 000 € - €	des milieux humides  70 %  29 260 L'EAU DU TERRITO  70 %  -	- € 23 167 € 167 € 1980 € - € 7000 € - €	30 % 12 183	. € 12600 € 500 € 6002 € € € €	- 0 % - 2 180	
E1-1	Flan de communication : confurter la rôle de la CLE  Flan de communication : Implémenter une	E1-1-1 E1-1-2 E1-1-3 E1-2-1	EPTB Sabre & Doubs  EPTB Sabre & Doubs	Nobelstand de Foutil d'aldé à la déceion du PHH Elaboration d'un POSZH à une échetle particierés  VOLET E : SENSIBELISER LES ELUS ET l'Production de documents pridaspopiques à destretate de la Cestrate de Sestrate de Sestr	a une strategie d'inte 2023 2024 Sout-total D2 Total D LE GRAND PUBLIC 2023 2024 2022 2023	Nertion en l'aveur d	des milieux humides  70 %  29 260 L'EAU DU TERRITO  70 %  -	. € 29 167 € 167 € 197 € 198 € - € 7000 € - € - € 3500 €	30 % 12 183 30 % 30 % 30 % 30 % 30 %	- € 12500 € 500 € 1500 € - € 1500 € - € 1500 € - € 1500 €	- 0 % - 2 1800	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
E1-1	Flan de communication : confurter la rôle de la CLE  Flan de communication : Implémenter une	E1-1-1 E1-1-2 E1-1-3 E1-2-1 E1-2-2 E1-2-3	EPTB Sabre & Doubs  EPTB Sabre & Doubs	Indokustand de routil d'aide à la décision du PHH Elaboration d'un POSZPH à une échefe perfunerée  VOLET E: SEMAIBLUSER LES ELUS ET   Proputation de decumentes pédagoques à destriction de la CLE  Stat Internet d'un SAGE  Gyalfematisation des futilisation du logo: "SAGE Alan" SAGE Main  Gerabilisation échieresse : diffusion de informations in but (conception et installation de supports)  Serabilisation échieresse : diffusion et installation de supports)  Serabilisation échieresse : diffusion et installation de supports)  Serabilisation échieresse : diffusion et installation de supports)	a une strategie d'este  2023  2024  Sou-lotal D2  Total D  LE GRAND PUBLIC  2023  2024  2022  2023  2024	. € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 41 657 € 41 057 € 5 025 234 € AUX ENJEUX DE - € 10 000 € - € 5 000 €	29 2565 L-PEAU DU TERRITO - 70 % - 70 % - 70 %	- € 23 167 € 167 € 157 € 157 € 157 € 157 € - € - € 3500 € - €	30 % 12 30 %	- € 12500 € 13	- 0 % - 0 %	

Contrat de bassin Allan 2022-2024 (version présentée à la COA le 15/12/2022)

Envoyê en préfecture la 14/11/2023 Requien préfecture la 14/11/2023 Pubblé la ID: 1999-245000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

	NG FIERRESSER	n:	1 1								ID : 090-2-
Fiche Action	Code	Maître d'ouvrage / Paote de l'action	Opération Année	Montant de l'oper	ation (€ HT)	Aide A	jence de l'eau	Autres financements	Autofir	ancement Maitre	douvrage
Action	operation	Paote de l'action	Operation d'engagement			%	Montant (CHT)	%	Montant (CHT)	%	Montant (€ HT)
	E1-3-2	Collectivités	Organisation d'expositions sur l'eau	2024	5 000 €	70 %	3 500 €	0%	. €	30 %	1 500 €
	E1-3-3	Collectivités	Organisation de visites "grand cycle de feau"	2023	5 000 €	70 %	3500€	0%	-€	30 %	1 500 €
	E1-3-4	Collectivités	Opérations "rendre l'eau visible"	2024	5 000 €	70 %	3500€	0%		30 %	1 500 €
			Création et diffusion de supports	2023	5 000 €	70 %	3500€	30 %	1500€	0%	€ 600000
	E1-3-5	EPTB Sadne & Doubs	d'information à destination du grand préfic - Priorité économies d'eau, origine et	2024	5 000 €	70 %	3500€	30 %	1500€	0%	- €

Fiche	4.0	Code	Mailtre d'euvrage /		Annee	Montant de	Alde A	gence de Feau	Autres financements	Autofin	incement Maitre	d'ouvrage
Fiche Action	Action	opération	Paole de l'action	Operation	d'engagement	l'operation (CHT)	**	Montant (€ HT)	%	Montant(€HT)	%	Montant (€ HT)
		E1-3-6	EPTB Saone & Doubs	Création d'un indicateur de borme santé de la ressource	2024	- €	-	- €		- €		- €
		E1-3-7	Collectivitës	Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	2023	25 000 €	70 % 70 %	17 500 €	0% 0%	. e	30 % 30 %	7.500 €
		E1-3-8	FDAAPPIVA 90	Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	2023	2400€	70 %	17.500€	0%	- € - €	30 %	720 €
		E1-3-9	EPTB Sadne & Doubs	Création d'une carte dynamique des projets	2023	- €	70 %	- €		- €	-	- 6
		E1-3-10	EPTB Saone & Doubs	Diffusion d'informations auprès des	2023	1375€	70 %	963 €	30 %	413€	0 %	€
		E1-0-10	EF 10 GBG M & COGG	techniciens	2024	1 375 €	70 %	963 €	30 %	413€	0 %	- €
		E1-3-11	Chambres d'agriculture	Organisation de visites de terrain (à destination des agriculteurs)	2023	2000€	70 %	1.400 €	0%	- E	30 %	600€
		E1-3-12	Chambres dagriculture	Sensibilisation à la problématique des drainages agricoles	2024	2000€	70 %	1400€	0 %	- e	30 %	600 €
		E1-4-1	Collectivités	Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »	2024	10 000 €	70 %	7000€	0 %	and the first of t	30 %	3 000 €
E1-4	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	E1-4-2	DOT 90	Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'esu et des étangs - (re) àfflusion du guide de bonne gestion des plans d'eau	2023	٠ ﴿			•	. 6		- 6
		E1-5-1		Création et diffusion d'un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme	2023	15 000 €	70 %	10 500 €	30 %	4.500 €	0%	- 6
E1-5	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	E1-5-2	EPTB Saone & Doubs	Organisation de visites de terrain (à destination des élus)	2024	7000€	70 %	4900 €	30 %	2 100 €	0 %	- €
		E1-5-3	1	Présentation en CLE de retours d'expériences (dont autres territoires) ou visites de sées	2023	1000€	70 %	700 €	30 %	300 €	0 %	
					Yotal E	142 650 €	9	9 855 €	18.3	75€	2	420 €
0//190	outeAt					31 029 579 €	36	(11677€	9298	ие	24	88 108 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Envoyé en prefecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# Synthèse des montants par volet du contrat et par maître d'ouvrage pressenti

34.2		Montants par volet et sous-volet du contrat (€ HT)							
	A ressource pour usages		B disponibilité de la ur les milieux et les s sensibles		C duire les pollutions toxiques et diffuses		D Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides		
Maître d'ouvrage pressenti	gouvernance de l'eau et l'animation des démarches de bassin	B1 Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols	B2 Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	C1 Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	C2 Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs	D1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau	D2 Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides	Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire	
CCST			50 000 €	4 054 524 €		200 000 €			
ccvs			100 000 €	2 510 021 €		501 228 €			
CD 90					220 000 €				
Chambres d'agriculture								4 000 €	
Collectivités								75 000 €	
EPTB Saône & Doubs	186 667 €		150 000 €	100 000 €			41 667 €	61 250 €	
FDAAPPMA 90						45 000 €		2 400 €	
GBCA		85 000 €	4 102 000 €	2 389 850 €		3 666 333 €			
РМА			10 390 000 €	800 000 €	50 000 €	571 006 €			
Pôle métropolitain NFC			100 000 €						
SIE Giromagny			228 633 €						
Ville de Belfort		345 000 €							
Total	186 667 €	430 000 €	15 120 633 €	9 854 395 €	270 000 €	4 983 567 €	41 667 €	142 650 €	

# Synthèse des montants par année d'engagement et par maître d'ouvrage pressenti

	Montants	Montants par année d'engagement (€ HT)					
Maître d'ouvrage pressenti	2022	2023	2024	(€ HT)			
CCST	1 444 524 €	1 425 000 €	1 435 000 €	4 304 524 €			
ccvs	1 153 346 €	1 008 424 €	949 479 €	3 111 249 €			
CD 90		110 000 €	110 000 €	220 000 €			
Chambres d'agriculture		2 000 €	2 000 €	4 000 €			
Collectivités		30 000 €	45 000 €	75 000 €			
EPTB Saone & Doubs	90 834 €	94 959 €	353 792 €	539 584 €			
FDAAPPMA 90		2 400 €	45 000 €	47 400 €			
GBCA	1 859 200 €	3 313 325 €	5 070 659 €	10 243 183 €			
PMA	951 006 €	1 140 000 €	9 720 000 €	11 811 006 €			
Pôle métropolitain NFC		100 000 €		100 000 €			
SIE Giromagny		228 633 €		228 633 €			
Ville de Belfort	345 000 €			345 000 €			
Total	5 843 909 €	7 454 740 €	17 730 929 €	31 029 579 €			

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID:090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

# **ANNEXE 4: FICHES ACTIONS**

(à compléter)

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Orientation A

ORGANISER LA GOUVERNANCE I

ET L'ANIMATION DES DÉMARCHES DE BASSIN VERSANT

Fiche action
A1-1

Sous-bassin versant concerné(s)

Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)

Mesure(s) PDM concernée(s)

Lien dispositions SAGE

ORGANISER LA GOUVERNANCE I

D: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-2023\_06\_01A-DE

#### Contexte général

La mise en œuvre du contrat de bassin requiert un suivi et un accompagnement des maîtres d'ouvrage afin d'assurer la bonne réalisation du programme d'actions. La cellule d'animation du SAGE Allan sera dans un premier temps chargée de l'animation du contrat de bassin, la Commission Locale de l'Eau faisant office d'instance de pilotage du contrat de bassin. Cette cellule d'animation est pour l'heure constituée d'un ETP. Par la suite, l'étude de gouvernance (FA A1-2) devrait permettre de quantifier les moyens humains nécessaires à l'animation des politiques de bassin versant (SAGE, contrat, SLGRI, PAPI) et le dimensionnement de la cellule d'animation pourra être revu en conséquence, notamment afin de répondre aux besoins de la réalisation du plan de communication.

#### Objectifs de l'action

Assurer le suivi de la mise en œuvre des orientations du SAGE

Assurer le suivi de la réalisation du programme d'actions du contrat

#### Descriptif de l'action envisagée

Les missions principales de la cellule d'animation du SAGE et du contrat sont :

- L'organisation des instances de pilotage (préparation et animation des réunions)
- La préparation des avis de la CLE
- La coordination des démarches et projets portés par les acteurs du bassin
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le montage de leurs projets
- La réalisation de tableaux de bord, rapports d'activités et bilans du contrat
- Le suivi de l'engagement des actions du contrat
- La communication autour du SAGE et du contrat (cf FA E1-1 à E1-5)

2022

#### Maître d'Ouvrage potentiel

EPTB Saône & Doubs

# Points d'attention

1 ETP partagé entre SAGE et contrat de bassin

### Indicateurs de suivi

Calendrier

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Nb d'ETP pour l'animation du SAGE et du contrat

envisagé	Animation SAGE et contrat	Animation SAGE et contrat	Animation SAGE et c	ontrat	
Coût et plan	de financement envisagés				
Code opé.	Opérations		Année d'engagement	Coût € HT	
A1-1-1	Animation du SAGE		2022	143 750 €	
A1-1-2	Animation du contrat de bassin		2022	-	
			Coût total	143 750 €	

2023

#### Plan de financement ( € HT)

i ian ac jinan	cement e m,								
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
A1-1-1	50%		71 875 €	EPCI-FP	50%	71 875 €	EPTB S&D	0%	- €
A1-1-2	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
Total			71 875 €			71 875 €			- €

### Remarques / Suites possibles

Coût de l'animation du contrat intégré dans le coût d'animation du SAGE

Suites à donner : bilan du contrat en 2025 et préparation d'un nouveau contrat, ou poursuite des actions par avenant

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation A

ET L'ANIMATION DES DÉMARCHES DE BASSIN VERSANT

Fiche action

A1-2

Sous-bassin versant concerné(s)

Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)

Lien dispositions SAGE

ORGANISER LA GOUVERNANCE DE DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10: 090-24900241-20231109-2023\_06\_01A-DE

DE 10:

#### Contexte général

L'EPTB Saône & Doubs est actuellement la seule structure existante compétente pour porter le SAGE Allan. L'appropriation des enjeux du bassin par les acteurs du territoire (et notamment les EPCI-FP, exerçant directement la compétence GEMAPI) demande qu'un portage local prenne le relai de l'animation des démarches de gestion coordonnée de l'eau. Ainsi, le bassin de l'Allan est désigné par le SDAGE RMC comme prioritaire pour la création d'un EPAGE.

Par aileurs, l'exercice de la compétence GEMAPI est encore en cours de structuration au niveau des intercommunalités, nouvellement compétentes en la matière (à l'exception de PMA). Certains territoires ne disposent pas encore de services opérationnels. Ainsi, les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI gagneraient à être organisées à l'échelle du bassin versant.

#### Objectifs de l'action

Préfigurer une solution de portage des démarches de gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin de l'Allan et d'optimisation de l'exercice de la compétence GEMAPI

#### Descriptif de l'action envisagée

Une étude sera réalisée sur le périmètre du bassin de l'Allan. Cette étude s'intéressera à l'organisation actuelle des compétences "grand cycle de l'eau" et conduira à proposer une solution pour le portage de l'animation des démarches locales et pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle.

Une tranche optionnelle permettra un accompagnement vers la mise en œuvre de l'organisation retenue par les acteurs locaux.

### Maître d'Ouvrage potentiel

Structure porteuse du SAGE

Points d'attention

Indicateurs de	e réalisation des objectifs du Coi	ntrat		Indicateurs c	l'état du milieu		17.		
	l'étude / Choix d'un scénario	nrac .		/	ctat aa mmea	<del></del>			
Calendrier	2022			2023			2024		
envisagé	Lancement de l'étuc	Déroulement de l'étude							
Coût et plan	de financement envisagés								
Code opé.	Opérations	*********		and a modernia		Année d'en	gagement	Coût € HT	
A1-2-1	Etude de gouvernance					202	22	42 917 €	
							Coût total	42 917 €	
Plan de finan	cement ( € HT)								
Agence de l'eau			Αι	Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique honification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT	

anávatlan	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement			
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant H	T
A1-2-1	50%		21 459 €	EPCI-FP	50%	21 459 €	EPTB S&D	0%	-	€
Total			21 459 €			21 459 €	1		-	€
Remarques /	Remarques / Suites possibles									

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITI	D: 090-249000241-20231109-2023_06_01
Objectif B1 R	ausser le niveau des nappes par la restaurati	on des milieux et l'évolution de l'usage des sols
Fiche action B1-1	Restauration de la Savoureuse au droi	it du champ captant de Sermamagny
Sous-bassin versant concerné		Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau conc	né(s) FRDI	R628a / FRDG362
Mesure(s) PDM concernée(s		MIA0203
Lien dispositions SAGE	1.2.1 -	1.2.2 - 5.1.1 - 5.1.2

#### Contexte général

Un comité technique "Morphologie" du SAGE a identifié des tronçons prioritaires pour une restauration morphologique. Cette désignation découle des dégradations morphologiques des cours d'eau, de la faisabilité potentielle de la restauration (disponibilité du foncier, faisabilité technique) ainsi que des incidences possibles sur les enjeux de qualité d'eau, d'inondation ou de rehaussement des nappes. 30 tronçons ont ainsi été identifiés sur le périmètre du SAGE. Le tronçon de la Savoureuse au droit de la zone de captage de Sermamagny est identifié S3. Sa restauration est estimée de priorité très forte, eu égard aux attendus sur la rehausse de la nappe (ressource principale de l'agglomération belfortaine), et au contexte foncier favorable (propriété de la ville de Belfort, peu de bâti ou d'activité humaine du fait du périmètre de protection). Toutefois, au vu des interactions entre le cours d'eau et la nappe exploitée à des fins de production d'eau potable, la conduite de travaux doit s'envisager avec prudence afin de limiter une possible dégradation (temporaire) de la qualité de l'eau. Grand Belfort conduit au préalable une étude d'optimisation de l'exploitation du champ captant (FA B2-7) qui doit également fournir des préconisations de restauration de la rivière.

#### Objectifs de l'action

Restauration morphologique d'un tronçon prioritaire

Suites attendues : travaux de restauration morphologique

Rehausse des capacités d'une nappe exploitée pour l'eau potable

#### Descriptif de l'action envisagée

Les travaux consisteraient à retirer les contraintes latérales et transversales du cours d'eau (enrochements présents en rives de la Savoureuse, nombreux seuils) afin de lui redonner sa mobilité. Cette restauration permettra au cours d'eau de retrouver naturellement un cours sinueux, favorisant localement la recharge de la nappe. La continuité écologique serait également restaurée.

Sur la durée du contrat, les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées. Les travaux seront effectués lors d'une phase ultérieure.

## Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

#### Points d'attention

Zone de captage (DUP) - Zone rouge du PPRI - Calage du remplissage des ouvrages d'écrêtement des crues à l'aval de la zone de captage

Indicateurs d	e sulvi								
Indicateurs de	e réalisation de	s objectifs du	Contrat		Indicateurs of	d'état du milieu	The second second		.17.50.00
Rendu des ét	udes				nb jours où	débit Savoureuse	< 70 l/s / Indi	cateurs biolog	iques
Calendrier	Calcadria 2022				2023			2024	
envisagé				Etudes AVF		Poursuite des études		des	
Coût et plan	de financemen	t envisagés							
Code opé.	Opération		All San San San San San	1			Année d'en	gagement	Coût € HT
B1-1-1	Etudes AVP						2023		85 000 €
								Coût total	85 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)		and the state of the second			The background			
opération	,	Agence de l'ea	u	,	Autres finance	eurs	A	utofinancemer	it
ореганоп	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant H7
B1-1-1	50%	20%	59 500 €			- €	GBCA	30%	25 500
Total			59 500 €			- €			25 500

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

Orientation B	ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-1 AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B1 Rehauss	er le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols
Fiche action B1-2	Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales d'une place à Belfort
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR628b
Mesure(s) PDM concernée(s)	ASS0201
Lien dispositions SAGE	1,2.1 - 1,2.2 - 3,2.2

#### Contexte général

Occupant une position centrale dans la ville de Belfort, la place de la République abrite un patrimoine architectural de qualité, aujourd'hui peu mis en valeur du fait de l'emprise des voiries et des stationnements automobiles. La ville de Belfort souhaite mettre en valeur ce patrimoine tout en améliorant le cadre de vie par des aménagements paysagers. Ce faisant, une gestion alternative des eaux pluviales sera mise en place. Une étude géotechnique préalable a permis de déterminer le potentiel d'infilmtration des sols et de proposer des techniques adaptées.

# Objectifs de l'action

Déconnecter 9000m² des eaux pluviales

# Descriptif de l'action envisagée

Réalisation des travaux de réaménagement d'une place centrale à Belfort avec désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales, dont:

- 5 tranchées d'infiltration en caissons PEHD dimensionnés par les essais de perméabilité des sols
- 2 ouvrages de récupération des eaux pluviales de toitures pour le futur arrosage de la place et alimentation en eau de la fontaine : 2x 50 m³ = 100 m³ au total

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Ville de Belfort

Points d'attention

		ivii

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
m² désimperméabilisés	/

in acombemicaning	23	1/		
	2022	<b>2023</b>	2024	AND AND ARREST
Calendrier envisagé	Réalisation des travaux			

#### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût H.T.
B1-2-1	Travaux de réaménagement de la place, installation des ouvrages de déconnexion et de récupération	2022	345 000 €
		Coût total	345 000 €

# Plan de financement ( € HT)

anávation	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B1-2-1	70%		241 500 €			- €		30%	103 500 €
Total			241 500 €			- €			103 500 €

Remarques / Suites possibles

Reçu en préfecture le 14/11/2023

ublié le



Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU				
Objectif B2 E	tablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable				
Fiche action B2-1	Etude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté				
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concern	é(s) /				
Mesure(s) PDM concernée(s)	/				
Lien dispositions SAGE	2.1.1 - 2.1.2				

#### Contexte général

L'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté repose sur deux ressources clés : les alluvions de la Savoureuse (exploitées à Malvaux et à Sermamagny) et le Doubs (exploité à Mathay). En période estivale, la Savoureuse est déficitaire et l'alimentation de l'agglomération belfortaine par la ressource de Mathay devient prépondérante.

Avec le changement climatique, les sécheresses s'accentuent et de nombreuses sources et forages exploités pour l'alimentation en eau potable tarissent. La ressource de Mathay est alors sollicitée en secours des secteurs en rupture. En période estivale, une large proportion de la population du Nord Franche Comté dépend alors fortement de l'unique ressource de Mathay. Or celle-ci est elle aussi sensible aux sécheresses et est de plus vulnérable aux pollutions.

Il devient donc urgent d'élaborer une stratégie collective d'approvisionnement en eau potable afin que les collectivités responsables de l'approvisionnement en eau potable soient à même de prévenir et de gérer les situations de crise, quelles qu'en soient l'origine. Au-delà du bassin de l'Allan, cette stratégie pourrait s'étendre aux collectivités proches également dépendantes de la prise de Mathay.

#### Objectifs de l'action

Définir une stratégie pour la sécurisation de la ressource en eau en eau des collectivités du Nord Franche-Comté (a minima les collectivités du bassin de l'Allan), en intégrant la ressource disponible pour les milieux.

#### Descriptif de l'action envisagée

L'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la ressource est un sujet vaste et complexe, qui questionne tant les infrastructures que les usages ou encore l'hydromoprhologie des ressources sollicitées.

Le choix a été fait de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.

De cette étude, pourront éventuellement découler d'autres démarches telles l'élaboration d'un PTGE sur les bassins déficitaires ou à l'équilibre quantitatif fragile (FA B2-2), la délimitation de zones de sauvegarde des ressources majeures (FA C1-1)...

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Pôle métropolitain NFC

### Points d'attention

Cadrage du contour (géographique et thématique) ; obtention d'un consensus sur un scénario d'organisation

# Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

 Réception de l'étude
 /

 Calendrier envisagé
 2022
 2023
 2024

 Engagement de l'étude
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024
 2024

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
B2-1-1	Etude stratégique ressource en eau	2023	100 000 €
		Coût total	100 000 €

#### Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-1-1	50%		50 000 €	CD 25		- €	PM NFC	50%	50 000 €
Total	50 000 €					- €			50 000 €

#### Remarques / Suites possibles

L'étude pourra être suivie de démarches complémentaires telles que l'élaboration d'un PTGE (FA B2-2), la délimitation de zones de sauvegardes des ressources majeures (FA C1-1) et autres programmes d'études et de travaux de préservation et de sécurisation de la ressource en eau.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



€

Orientation B	ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE				
Objectif B2 Etab	olir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable				
Fiche action B2-2	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative				
Sous-bassin versant concerné(s)	Allaine-Allan, Bourbeuse, Savoureuse				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)					
Mesure(s) PDM concernée(s)	RESO303				
Lien dispositions SAGE	2.3.2				

#### Contexte général

Les alluvions de la Savoureuse sont exploitées pour l'alimentation en eau potable des agglomérations de Belfort et Giromagny. Ces deux captages en nappe d'accompagnement accentuent les étiages naturels de la rivière, dont les assecs à proximité des ouvrages se font de plus en plus fréquents. Une étude des volumes prélevables, conduite en 2012, a confirmé le caractère déficitaire de la ressource. Un plan de gestion de la ressource en eau (PTGE) a donc été établi sur le sous-bassin de la Savoureuse. Approuvé par la CLE en 2016, le suivi de sa réalisation a par la suite été intégré au SAGE Allan.

6 ans après l'approbation du PGRE, il convient de réaliser un bilan des mesures inscrites au PGRE, et d'envisager sa reconduction voire son extension aux nouveaux sous-bassins en équilibre qualitatif fragile (Allan-Allaine, Bourbeuse) sous la forme d'un PTGE.

#### Objectifs de l'action

Réaliser un bilan opérationnel des actions inscrites au PGRE Savoureuse

Réviser les actions du PGRE Savoureuse en l'inscrivant dans le cadre plus large d'un PTGE

#### Descriptif de l'action envisagée

Le bilan du PGRE Savoureuse sera réalisé en régie par la cellule d'animation du SAGE. Il s'agit de faire un bilan des opérations réalisées par rapport à celles qui avaient été initialement prévues, et d'idenfifier les éventuels freins à la réalisation des actions.

La question de l'extension-transformation en PTGE sera abordée dans le cadre de l'étude stratégique ressource en eau (FA B2-1). Le déclenchement de cette action découlera donc des résultats de l'étude stratégique sur la ressource. L'élaboration du PTGE devra s'appuyer sur des études des volumes prélevables (EVP) à réaliser sur les sous-bassins qui n'ont pas encore été étudiés (Allaine-Allan et Bourbeuse, voire Savoureuse). Les volumes prélevables de la Savoureuse pourraient également être révisés pour tenir compte de l'évolution de l'hydrologie depuis la période où les volumes prélevable de ce sous-bassin avaient été établis (2012).

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel EPTB Saône & Doubs Points d'attention Intégration à l'étude stratégique ressource (FA B2-1) Indicateurs de suivi Indicateurs d'état du milieu Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Réalisation du bilan Lancement des EVP et du PTGE 2024 2022 2023 Calendrier EVP Bilan PGRE envisagé Elaboration PTGE Coût et plan de financement envisagés Opération Année d'engagement Coût € HT Code opé. Bilan du PGRE Savoureuse B2-2-1 2022 Etudes des volumes prélevables 2024 100 000 € B2-2-1 B2-2-2 Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan 2024 50 000 € Coût total 150 000 € Plan de financement ( € HT) Agence de l'eau Autres financeurs Autofinancement opération montant HT MOA montant HT taux classique | bonification montant HT Financeur taux taux B1-2-1 EPCI-FP 30% 30 000 € B1-2-2 70% 70 000 € EPTB S&D 0% € CD 25 **EPCI-FP** 30% 15 000 € B1-2-3 70% 35 000 € EPTB S&D 0% € CD 25

45 000 €

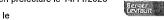
Remarques / Suites possibles

Total

Réalisation du bilan en régie, coût intégré à l'animation du contrat de bassin

105 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE Orientation B AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSUURCE EN EAU Objectif B2 Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable Fiche action Etude de transfert de la compétence AEP à l'échelle de la CCVS B2-3 Sous-bassin versant concerné(s) Bourbeuse / Savoureuse Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s) Mesure(s) PDM concernée(s) Lien dispositions SAGE

# Contexte général

Après application de la loi NOTRe, le transfert de la compétence AEP à la Communauté de communes des Vosges du Sud n'a pas encore été réalisée. A l'échelle de cette intercommunalité de 22 communes, la compétence est encore exercée par deux syndicats (SIE de Giromagny, SIE de la Saint-Nicolas) et une commune (Lepuix). La législation prévoit que le transfert soit effectif en 2026 au plus tard. La CCVS souhaite anticiper en réalisant une étude de transfert de compétences, afin de préparer l'homogénéisation à terme des conditions d'exercice de la compétence à l'échelle intercommunale. Parallèlement, la collectivité envisage d'engager l'élaboration des documents structurants encadrant l'exercice de la compétence AEP (SDAEP, PGSSE, PIC).

#### Objectifs de l'action

Préparer la prise de compétence AEP par l'intercommunalité à l'horizon 2026.

#### Descriptif de l'action envisagée

Réalisation d'une étude de prise de compétence AEP.

Seront étudiés : les structures existantes, les modes de gestion de la compétence, les aspects techniques, organisationnels et financiers...

Maitre d'ouv	rage ou pilote p	ootentiel							
CCVS									
Points d'atte	ntion								
Concertation	avec les structu	ıres exerçant a	ictuellement la	compétence					
Indicateurs d	e suivi								
Indicateurs d	e réalisation des	s objectifs du C	Contrat		Indicateurs	d'état du milieu			
Rendu de l'ét	ude				/				
Calendrier		2022		Verify describe	2023		2024		
envisagé	Lancement de l'étude			Déroulement de l'étude					
Coût et plan	de financemen	t envisagés	1						
Code opé.	Opération						Année d'er	ngagement	Coût € HT
B2-3-1	Etude de prise	de compéten	ce AEP					2022	
							-	Coût total	100 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)	44,537	46.5	5,1	15 1, 11 1	maga, Albanda da	and the state of the state of	, alika ki Marata Marata da Kabupaten da Kab	pa. Paras
anáration	A	gence de l'eau	ı	A	utres finance	eurs	Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-3-1	50%		50 000 €			- €	CCVS	50%	50 000 €
Total			50 000 €			- €			50 000 €

2024

Coût total

250 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Orientation B

AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSUURCE EN EAU

Objectif B2

Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Fiche action

B2-4

Sous-bassin versant concerné(s)

Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)

Mesure(s) PDM concernée(s)

Lien dispositions SAGE

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Document disponibilité DE LA RESSUURCE EN EAU

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

ID: 090-24900024

#### Contexte général

Les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable peuvent disposer de plusieurs documents cadres permettant d'orienter sur le long terme les actions et investissements nécessaires à une gestion pérenne de ce service :

- le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP volet quantitatif)
- le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE volet qualitatif)
- le Plan interne de crise (PIC volet conjoncturel)

Dans le porter à connaissance "Sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le Nord Franche-Comté" de 2022, l'Etat attire l'attention des collectivités du bassin de l'Allan sur la fragilité de la ressource en eau potable, et invite les collectivités à déployer ces 3 types de démarche. Plusieurs collectivités (dont PMA) ont d'ores et déjà entrepris l'élaboration ou la révision de leurs documents directeurs. A terme, toutes les collectivités concernées devraient disposer de ces documents.

#### Objectifs de l'action

Doter les collectivités de documents directeurs pour la gestion de l'eau potable

#### Descriptif de l'action envisagée

Elaboration des SDAEP, PGSSE et PIC sur le périmètre de GBCA

Elaboration d'un PGSSE sur le périmètre de la CCST, en complément du SDAEP et du PIC en cours d'élaboration

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CCST / GBCA

Calendrier

#### Points d'attention

	ırs c		

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Engagement des études

2022

envisage	GBCA: Engagement SDAEP+PGSSE+PIC	GBCA: elaboration SDAEP	+PGSSE+PIC	CCST : engagement PGSSE		
Coût et plan	de financement envisagés					
Code opé.	Opération		MOA	Année d'engagement	Coût € HT	
B2-4-1	SDAEP + PGSSE + PIC à l'échelle de GBCA		GBCA	2022	200 000 €	
B2-4-2	PGSSE à l'échelle de la CCST		CCST	2024	50 000 €	

2023

					_	
Dlan	da	fin	ancom	ont /	£	UTI

Pian ae Jinan	Plan de Jinancement ( € H I )											
opération	Agence de l'eau			Agence de l'eau Autres financeurs				urs	Autofinancement			
орегилоп	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT			
B2-4-1	50%		100 000 €			- €	GBCA	50%	100 000 €			
B2-4-2	50%		25 000 €			- €	CCST	50%	25 000 €			
Total			125 000 €			- €			125 000 €			

Remarques / Suites possibles

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B2 Et	ablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable
Fiche action B2-5	Amélioration du rendement de distribution des réseaux d'eau potable
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concern	é(s) FRDR628a / FRDG362
Mesure(s) PDM concernée(s)	RES0202
Lien dispositions SAGE	2.2.2 - 2.3.1

#### Contexte général

Le sous-bassin de la Savoureuse présente un déséquilibre entre les prélèvements (destinés à plus de 80% à l'alimentation en eau potable) et la ressource disponible à l'étiage. Le PGRE adopté en 2016 sur ce sous-bassin définit plusieurs orientations afin de résorber ce déficit. Parmi les leviers d'action, le maintien, voire l'amélioration du réseau de distribution requiert des efforts constants de la part des collectivités gestionnaires pour maintenir les canalisations en état.

Afin de détecter plus rapidement les fuites, le Grand Belfort s'est équipé de dispositifs prélocalisateurs permettant une surveillance acoustique permanente du réseau, et souhaite étendre ce dispositif à de nouveaux secteurs.

#### Objectifs de l'action

Diminuer les prélèvements dans le bassin déficitaire de la Savoureuse par le relèvement du rendement de distribution

#### Descriptif de l'action envisagée

Renouvellement des conduites sur les communes desservies par les captages du bassin du bassin de la Savoureuse

Pose de nouveaux prélocalisateurs de fuites

#### Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

SIE Giromagny / Grand Belfort CA

# Points d'attention

Coordination avec d'autres programmations de travaux (assainissement, voiries...)

Indicateurs d	e suivi	3	·							
		s obiectifs du Con	ntrat		Indicateurs	d'état du milieu				
m³ économis						t Savoureuse à S	ermamagny <	70 l/s		
		2022			2023			2024		
Calendrier envisagé	Renouvelleme	ent des canalisations secteur PGRE	ons dans le	<u>-</u>	secteur PGF			ouvellement des canalisa secteur PGRE Pose de prélocalisateurs		
Coût et plan	de financemen	it envisagés								
Code opé.	Opération					MOA	Année d'en	gagement	Coût € HT	
B2-5-1	Renouvelleme	ent des conduites	AEP (progra	mmation 2023) SIE Giromagny		2023		228 633 €		
BZ-2-T	Renouvelleme	ent des conduites	AEP (progra	mmation 2024	1)	SIE Giromagny	20	24	(à déterminer	
B2-5-2	Renouvelleme	ent des conduites	AEP (progra	mmation 2023	3)	GBCA	20	23	1 400 000 €	
82-5-2	Renouvelleme	ent des conduites	AEP (progra	mmation 2024	<del>)</del>	GBCA	20	24	1 400 000 €	
B2-5-3	Pose de prélo	calisateurs de fuit	tes (2023)			GBCA	20	23	20 000 €	
BZ-5-5	Pose de prélo	calisateurs de fuit	tes (2024)			GBCA	20	24	20 000 €	
								Coût total	3 068 633 €	
Plan de finan	cement ( € HT)		TO STANDARD STAND		alignasis in ta			And the second s	10 m	
opération	1	Agence de l'eau		A	utres finance	eurs	A	utofinanceme	nt	
operation	taux classique	bonification n	nontant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT	
B251	50%		11/1217 €			£	CIE Ciromagnu	E 00/	11/17/76	

71	gence de l'eau	,	Au	tres finance	urs	Aut	Autofinanceme	≥nt
aux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
50%		114 317 €			- €	SIE Giromagny	50%	114 317 €
50%		1 400 000 €			- €	GBCA	50%	1 400 000 €
50%		20 000 €			- €	GBCA	50%	20 000 €
		1 534 317 €			- €			1 534 317 €
-	50% 50% 50%	50% 50% 50%	50%     114 317 €       50%     1 400 000 €       50%     20 000 €	50%     114 317 €       50%     1 400 000 €       50%     20 000 €	50%     114 317 €       50%     1 400 000 €       50%     20 000 €	50%     114 317 €     - €       50%     1 400 000 €     - €       50%     20 000 €     - €	50%     114 317 €     - € SIE Giromagny       50%     1 400 000 €     - € GBCA       50%     20 000 €     - € GBCA	50%     114 317 €     - € SIE Giromagny     50%       50%     1 400 000 €     - € GBCA     50%       50%     20 000 €     - € GBCA     50%

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B2 Etal	olir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable
Fiche action B2-6	Réduction des consommations d'eau des particuliers : distribution de kits hydroéconomes
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s	FRDR628a / FRDG362
Mesure(s) PDM concernée(s)	RESO202
Lien dispositions SAGE	2.2.3

#### Contexte général

Les champs captants de Sermamagny, puisant dans les alluvions de la Savoureuse, constituent la ressource en eau potable la plus importante pour l'alimentation en eau potabel du Grand Belfort. Les prélèvements sont à 80% destinés à l'alimentation domestique. Or cette nappe est en connexion directe avec la rivière. Les prélèvements influent directement sur le débit de la Savoureuse, dont les débits minimums biologiques ne sont pas atteints lors des étiages prononcés. Toute réduction des prélèvement permettrait d'améliorer la section mouillée à l'étiage et par conséquent de préserver la qualité biologique du cours d'eau. Les prélèvements étant essentiellement domestiques, des réductions de consommation doivent être réalisées chez les particuliers.

#### Objectifs de l'action

Réduire les prélèvements dans le champ captant de Sermamagny

#### Descriptif de l'action envisagée

L'action proposée consiste en l'achat de kits hydroéconomes (2 mousseurs et une douchette) et à les mettre à disposition des particuliers. Des permanences seront organisées en mairies, prioritairement dans les communes desservies par l'unité de Sermamagny.

GBCA									
Points d'atte	ntion								
Indicateurs d	e sulvi								
Indicateurs de	e réalisation des	objectifs du C	ontrat		Indicateurs of	d'état du milieu			
Nombre de k	its distribués				m³ prélevés	- nb jours où déb	it Savoureuse	< DMB	
6-1-3-1-	2022			2023			2024		
Calendrier envisagé				Distribution des kits			Distribution des kits		
Coût et plan	de financement	envisagés							
Code opé.	Opération						Année d'er	ngagement	Coût € HT
B2-6-1	Fourniture et d	distribution de	kits hydroécor	omes pour 4	8 000 logeme	ents	20	123	620 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)								N. S.
	A	gence de l'eau	ı	,	Autres finance	eurs	Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant H7
B2-6-1	50%		310 000 €			- €		50%	310 000 €
Total	1		310 000 €			- €			310 000

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B2 Etabl	ir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable
Fiche action B2-7	Optimisation du champ captant de Sermamagny
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR628a / FRDG362
Mesure(s) PDM concernée(s)	RES0801
Lien dispositions SAGE	2.2.3

#### Contexte général

Les ressources propres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération proviennent à 90% des champs captants de Sermamagny (alluvions de la Savoureuse). Or cette ressource est naturellement déficitaire, les déficits étant accentués par les prélèvements. En période d'étiage, les besoins de l'agglomération sont alors essentiellement comblés par l'achat d'eau à Pays de Montbéliard Agglomération (prise d'eau de Mathay), qui devient vulnérable en cas de sécheresse prolongée.

Afin de réduire la pression des prélèvements sur ces ressources, GBCA a entrepris une diversification de ses approvisionnements. Parmi les pistes étudiées, deux sont actuellement poursuivies :

- recherche de nouvelles ressources en eau (FA B2-8) : étude confiée au BRGM dont un premier volet a ciblé les calcaires du Jurassique comme présentant le plus de potentialités
- l'optimisation du champ captant de Sermamagny (FA B2-7): une étude hydrogéologique ayant mis en lumière l'extension des alluvions de la Savoureuse à l'Est du champ captant actuellement exploité, un forage dans ce flanc Est pourrait limiter l'influence des pompages sur le débit de la Savoureuse (sous réserve de tests). Une étude des interactions entre la nappe et la rivière est en cours afin de déterminer un emplacement pour un forage d'essais, ainsi que des préconisations de restauration morphologique de la rivière au droit du champ captant (cf. FA B1-1)

#### Objectifs de l'action

Réalisation d'un forage d'essais dans le flanc Est du champ captant de Sermamagny

Formulation de préconisations pour une restauration morphologisque de la Savoureuse au droit du champ captant

#### Descriptif de l'action envisagée

L'étude des interactions nappe-rivière a été confiée au cabinet Reilé. Cette phase (hors contrat de bassin) est en cours et découlera sur des préconisations d'implantation d'un forage d'essais ainsi que de restauration morphologique de la Savoureuse au droit du champ captant. Les essais de pompage devront déterminer dans quelle mesure l'exploitation d'un nouveau forage influerait sur le débit d'eau dans la Savoureuse. Si ce nouveau forage devait être exploité, les débits prélevés se substitueraient à ceux d'un (ou des) autres puits, mais ne s'y ajouteraient pas.

Maître d'ouv	rage ou pilote	potentiel							
GBCA									
Points d'atte	ntion								
Indicateurs d	e suivi								
Indicateurs de	e réalisation de:	s objectifs du (	Contrat		ndicateurs o	d'état du milieu			
Rendus des é	tudes			,	/				
Calendrier		2022			2023	A STANFAS	1000		
envisagé				Engagement des études MOe			Poursuite des études MOe		s MOe
Coût et plan	de financemen	t envisagés					L		
Code opé.	Opération	and the second of the second					Année d'ei	ngagement	Coût € HT
B2-7-1	Etudes de maí	trise d'œuvre					20	)23	50 000 €
								Coût total	50 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)						***		
opération		Agence de l'ea	u	Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-7-1	50%		25 000 €			- €	GBCA	50%	25 000 €
Total			25 000 €			- €			25 000 €
Remarques /	Suites possible	es							
Création d'un	puits supplém	entaire (2025)							

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU				
Objectif B2	Etablir	une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable				
Fiche action B2-8	Recher	che de nouvelles ressources en eau dans le karst sous couverture Belfort				
Sous-bassin versant conce	rné(s)	Savoureuse				
Nasse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		FRDR628a / FRDG362				
Mesure(s) PDM concerne	ée(s)	RES0801				
Lien dispositions SAG	E	2.1.2				

#### Contexte général

Les ressources propres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération proviennent à 90% des champs captants de Sermamagny (alluvions de la Savoureuse). Or cette ressource est naturellement déficitaire , les déficits étant accentués par les prélèvements. En période d'étiage, les besoins de l'agglomération sont alors essentiellement comblés par l'achat d'eau à Pays de Montbéliard Agglomération (prise d'eau de Mathay), qui devient vulnérable en cas de sécheresse prolongée.

Afin de réduire la pression des prélèvements sur ces ressources, GBCA a entrepris une diversification de ses approvisionnements. Parmi les pistes étudiées, deux sont actuellement poursuivies :

- recherche de nouvelles ressources en eau (FA B2-8) : étude confiée au BRGM dont un premier volet a ciblé les calcaires du Jurassique comme présentant le plus de potentialités
- l'optimisation du champ captant de Sermamagny (FA B2-7) : une étude hydrogéologique ayant mis en lumière l'extension des alluvions de la Savoureuse à l'Est du champ captant actuellement exploité, un forage dans ce flanc Est pourrait limiter l'influence des pompages sur le débit de la Savoureuse (sous réserve de tests). Une étude des interactions entre la nappe et la rivière est en cours afin de déterminer un emplacement pour un forage d'essais, ainsi que des préconisations de restauration morphologique de la rivière au droit du champ captant (cf. FA B1-1)

#### Objectifs de l'action

Trouver de nouvelles ressources en eau potable afin de diminuer la pression des prélèvements dans la masse d'eau déficitaire des alluvions de la Savoureuse

#### Descriptif de l'action envisagée

Poursuite des investigations de nouvelles ressources en eau dans les calcaires du Jurassique :

- capagnes de géophysique
- forages de reconnaissance

Les campagnes de géophysique seront conduites suivant la méthode préconisée par le BRGM (étude sismique-réflexion). Ces campagnes permetront d'affiner la connaissance de l'aquifère et de faciliter l'implantation d'un futur forage. S'ensuivra une phase de gestion du foncier, préalable à la création du forage de reconnaissance. En cas de succès du forage (présence d'eau), des tests de pompage pourront être réalisés.

Maître d'ouvi	rage ou pilote (	potentiel								
GBCA .										
Points d'atter	ntion									
Végociations	foncières - Suc	cès non garant	i du forage de r	econnaissance	9					
ndicateurs d	e sulvi									
Indicateurs de	e réalisation de.	s objectifs du 0	Contrat		Indicateurs o	d'état du milieu		11 12 12 12		
diminution de	es m³ prélevés a	au niveau des p	ouits existants		nb j où débit	t Savoureuse à Se	rmamagny < 1	70 I/s		
Calendrier		2022			2023			2024		
envisagé	Camp	agnes géophy	siques	An	imation fond	cière	Forage	Forages de reconnais		
Coût et plan	de financemen	t envisagés								
Code opé.	Opération		Année d'engagement (				Coût € HT			
B2-8-1	Campagnes ge	éophysiques					20	22	192 000 €	
B2-8-2	Animation for	ncière					20	23	- €	
B2-8-3	Forages de re	connaissance					20	24	250 000 €	
								Coût total	442 000 €	
Plan de finan	cement ( € HT)					The state of the s				
anáration	1	Agence de l'eau Autres financeurs		eurs	Α	utofinancemer	t			
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT	
B2-8-1	50%		96 000 €			- €		50%	96 000 €	
B2-8-2			- €			- €		-	- €	
B2-8-3	50%		125 000 €			- €		50%	125 000 €	
Total			221 000 €			- €			221 000 €	

Suites envisageables : test de pompage en cas de succès du forage de reconnaissance (coût estimé : 30 à 80 k€)

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DF

Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B2 Eta	blir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable
Fiche action B2-9	Travaux de diversification des ressources de PMA : programme de forages d'exploration sur les années 2022 à 2025
Sous-bassin versant concerné(s)	/
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s	j) /
Mesure(s) PDM concernée(s)	
Lien dispositions SAGE	2.1.2

# Contexte général

En période d'étiage, la ressource en eau de GBCA repose majoritairement (aux 2/3) sur le captage dans le Doubs à Mathay, exploité par PMA, afin de suppléer à la baisse de capacité des captages de la Savoureuse. Les sécheresses se généralisant, de plus en plus de collectivités se tournent de même vers le captage de Mathay. Or celui-ci est également vulnérable aux étiages, ainsi qu'aux pollutions de surface. Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités du Nord Franche-Comté, PMA a entrepris de chercher de nouvelles ressources en eau dans le karst profond.

#### Objectifs de l'action

Réaliser des forages exploratoires dans le karst profond, les calcaires du Jurassique Moyen sous couverture des marnes de l'Oxfordien, afin de trouver de nouvelles ressources dont l'exploitation n'impacte pas les eaux de surface et qui ne sont pas influencées par les aléas climatiques ni par les pollutions de surface.

#### Descriptif de l'action envisagée

ldentifier les zones préférentielles de prospection dans le secteur de Mathay - Bourguignon avec l'appui de Jean-Pierre METTETAL, hydrogéologue agrée sur le département du doubs.

Deux forages réalisés fin 2021, dont un non productif. Le second fait l'objet d'investigations complémentaires durant l'été 2022 (acidification). Poursuite de l'action prospective par réalisation de 3 autres forages exploratoires sur le secteur sur les années 2022 à 2024.

Maître d'ouv	rage ou pilote	potentiel							
PMA		•							
Points d'atte	ntion								
Succès non g	aranti des fora	ges de reconnai	issance						
Indicateurs d	le sulvi								
Indicateurs d	e réalisation de	s objectifs du C	ontrat		ndicateurs d	d'état du milieu			
Réalisation d	es forages				/				
Calendrier		2022			2023			2024	
envisagé	Forag	ge de reconnais	sance	Forage de reconnaissance			Forage de reconnaissance		
Coût et plan	de financemen	it envisagés					I		
Code opé.	Opération			en a constitution of the			Année d'e	ngagement	Coût € HT
	Forage de rec	onnaissance 20	122				2	022	130 000 €
B2-9-1	Forage de rec	onnaissance 20	)23				2	023	130 000 €
	Forage de rec	onnalssance 20	)24				2	024	130 000 €
		-						Coût total	390 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)					N <sub>i</sub> er vice en			
opération	Agence de l'eau Autres financeurs						Autofinancement		
орегиноп	taux classique	aide exceptionr	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
						- €	PMA	1000/	200.000.0
B2-9-1	-		-			- ŧ	PIVIA	100%	390 000 €

## Remarques / Suites possibles

Suites envisagées: si les résultats sont positifs sur un potentiel de plus de 300-400 m³/h, des travaux de réalisation d'un forage d'exploitation et de liaison vers les infrastructures de production d'eau potable de Mathay pourront être engagés

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RES <mark>SOURCE EN EAU</mark>					
Objectif B2 E	tablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable					
Fiche action B2-10	Création d'une réserve d'eau brute à Mathay					
Sous-bassin versant concerné(s)	/					
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerr	é(s) /					
Mesure(s) PDM concernée(s)	/					
Lien dispositions SAGE	2,1,2					

#### Contexte général

En période d'étiage, la ressource en eau de GBCA repose majoritairement (aux 2/3) sur le captage dans le Doubs à Mathay, exploité par PMA, afin de suppléer à la baisse de capacité des captages de la Savoureuse. Les sécheresses se généralisant, de plus en plus de collectivités se tournent de même vers le captage de Mathay. Or celui-ci est également vulnérable aux pollutions de surface. Afin de pallier à des situations de crise, PMA a entrepris d'utiliser d'anciennes gravières en réserves d'eau brute pouvant être potabilisées si le besoin s'en faisait sentir.

# Objectifs de l'action

La phase d'étude achevée en 2021 en lien avec l'ARS a démontré la faisabilité d'utiliser l'ancienne gravière située à la limite des communes de Mathay et Bourguigon en réserve d'eau brute. Les 400 000 m³ à 500 000 m³ d'eau qu'elle contient ne sont pas influencés par l'eau du Doubs en cas de pollution de ce dernier. Cette réserve offre une capacité de substitution d'environ 15 jours en cas de pollution du Doubs, et pourrait aussi pallier aux étiages sévères du fait du changement climatique. L'action vise à mettre en exploitation cette réserve d'eau brute.

#### Descriptif de l'action envisagée

- déclarer d'utilité publique cette ressource et recourir à l'expropriation si nécessaire,
- acheter les emprises foncières de la gravière,
- réaliser les ouvrages de prise d'eau et de pompage dans la gravière,
- réaliser le feeder de transport de l'eau brute pompée dans la gravière jusqu'à l'usine de potabilitation de Mathay (environ 5 km en diamètre DN800 mm)

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel PMA Points d'attention Négociations foncières / Déclaration d'utilité publique Indicateurs de suivi Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Rendus des études Arrêté de DUP Réalisation des travaux Calendrier 2022 2023 2024

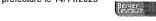
envisagé		Achat des parcelles	Travaux	
Coût et plan	de financement envisagés			
Code opé.	Opération		Année d'engagement	Coût € HT
B2-10-1	Etudes de maîtrise d'œuvre, DUP et achat		2023	500 000 €
B2-10-2	Travaux		2024	9 500 000 €
			Coût total	10 000 000 €

DUP

#### Plan de financement ( € HT) Autofinancement Agence de l'eau Autres financeurs opération montant HT MOA montant HT montant HT taux taux classique autres **Financeur** taux 100% 500 000 € B2-10-1 € CD 25 € PMA € CD 25 € РМА 100% 9 500 000 € B2-10-2 10 000 000 € € € Total

Remarques / Suites possibles

Reçu en préfecture le 14/11/2023



Orientation B	AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU				
Objectif B2 E	ablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable				
Fiche action B2-11  Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages					
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concern	é(s) /				
Mesure(s) PDM concernée(s)	RES0202				
Lien dispositions SAGE	2.2.5				

#### Contexte général

Le périmètre du SAGE comprend des captages dont l'exploitation pour l'alimentation en eau potable n'a jamais abouti ou a été abandonnée pour divers motifs d'ordre technique ou économique (difficultés de mise en place des périmètres de protection réglementaires, coût trop élevé pour une exploitation permanente, faible productivité...).

Si la mise en service de ces captages n'est pas à l'ordre du jour pour la consommation humaine, certaines de ces ressources pourraient éventuellement être sollicitées en substitution de l'eau potabilisée pour des usages moins sensibles (usages agricoles ou industriels, lavages hors contre-indications sanitaires...), ou servir de secours ponctuel en cas de défaillance d'une ressource conventionnelle. Les éventuels usages permanents de ces ressources alternatives ne devront pas conduire à augmenter les prélèvements dans les ressources déficitaires, ni servir à promouvoir l'installation et/ou le développement d'activités risquant de contaminer des nappes vulnérables.

# Objectifs de l'action

Contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Travail conduit en régie, compris dans le temps d'animation du contrat

#### Descriptif de l'action envisagée

li s'agira de créer une base de données recensant les captages abandonnés, leurs usages potentiels et leurs conditions de mobilisation. Un groupe de travail (ARS, AERMC, DDT...) sera constitué afin d'identifier les sources de données pouvant servir à identifier d'anciens captages (bases BRGM, données ARS...) ainsi que les raisons de l'abandon d'exploitation, puis de déterminer les éventuelles mesures à mettre en œuvre afin de permettre leur exploitation (pérenne ou ponctuelle) ainsi que les usages auxquels ces ressources non conventionnelles pourraient être réservés. Le groupe de travail devra s'assurer que la mobilisation de ces captages ne risque pas d'exercer une pression supplémentaire sur des ressources en déficit ou à l'équilibre quantitatif à préserver.

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

Points d'atte	ntion								
Indicateurs d									
	e réalisation de				Indicateurs (	d'état du milieu	Special and a series of the		Approximation
Base de donn	iées finalisée - i	nombre de car	ptages identifés		/				
Calendrier		2022		the first of the state of the state of	2023			2024	and describing
envisagé				Animation GT		ST .	Animation GT		
Coût et plan	de financemen	it envisagés							
Code opé.	Opération			delinate in the second			Année d'er	ngagement	Coût € HT
B2-5-1	Animation d'u	ın groupe de t	ravail				2023		- €
								Coût total	- €
Plan de finan	cement ( € HT)	11/42	ta, a vienias fitas es		Carlos Company	Early marks in the	The state of the s		
	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-5-1			- €			- €			- €
Total		•	- €			- €			- €
Remarques /	Suites possible	es							

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action C1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/
Mesure(s) PDM concernée(s)	RES0202
Lien dispositions SAGE	2.2.5

#### Contexte général

Le SDAGE Rhône Méditerranée a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères désignés à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, recelant des ressources dites « stratégiques », lesquelles sont à préserver pour assurer dans les meilleurs conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations. Afin de protéger ces ressources, le SDAGE demande aux SAGE, lorsqu'ils existent, de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde. Ces zones de sauvegarde ont pour objectif de maintenir une qualité de l'eau compatible avec une production d'eau potable ainsi qu'un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la recharge naturelle, en mettant en œuvre sur ces secteurs des actions spécifiques et en encadrant certaines activités.

Sur le périmètre du SAGE Allan, 11 ressources majeures ont été délimitées, dont 8 sont actuellement exploitées. Des zones de sauvegarde leur sont associées, couvrant cependant une superficie importante qui ne permet pas de définir des modalités de gestion opérationnelles. Une délimitation plus fine doit donc être réalisée, puis des mesures de protection devront être définies et mises en place.

#### Objectifs de l'action

Préserver qualitativement et quantitativement des ressources pour l'alimentation en eau potable pour le futur

# Descriptif de l'action envisagée

L'action consiste à conduire une étude visant à délimiter les zones préférentielles d'alimentation des ressources majeures sur le périmètre du SAGE Allan et à proposer, en concertation avec les acteurs locaux, des mesures de gestion et de protection pour tout ou partie de ces espaces. La ressource des cailloutis du Sundgau sera à traiter prioritairement (une redéfinition des contours de cette ressource majeure est à envisager).

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

#### Points d'attention

					513 50 6	
Indi	62	tΔ1	ırs d	A C	21171	
	L-Q					

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu Rendus de l'étude /

	Colondrian	2022	2023	2024
	Calendrier			Lancoment de l'étude
i	envisagé			Lancement de l'étude

#### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
C1-1-1	Etude de définition des zones de sauvegarde	2024	83 333 €
		Coût total	83 333 €

#### Plan de financement ( € HT)

, ,a,, ac ,,,,a,,,	animone ( a mm)								
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-1-1	70%		58 333 €	EPCI-FP	30%	25 000 €	EPTB S&D	0%	0€
Total	58 333 €		25 000 €			. O ŧ			

# Remarques / Suites possibles

Reçu en préfecture le 14/11/2023

lié le



ID::090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action C1-2	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau
Sous-bassin versant concerné(s)	Allaine-Allan
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s	FRDG178 - FRDG363 - FRDR630a - FRDR11203
Mesure(s) PDM concernée(s)	AGR0302 - AGR0303 - AGR0401
Lien dispositions SAGE	3.1.1 - 3.1.2 - 3.1.3

#### Contexte général

La Communauté de communes du Sud Territoire est concernée par une dégradation de la ressource en eau par les pesticides, et notamment par un métabolite du S-métolachlore.

La collectivité compte 9 captages au total dont 2 prioritaires, les captages de Saint-Dizier-l'Evêque et de Grandvillars. En une dizaine d'années, et malgré une animation territoriale et des actions mises en œuvre, la reconquête de la qualité de la ressource en eau peine à avancer. Ceci a eu pour conséquence majeure la fermeture du captage de Saint-Dizier.

La CCST fait partie des deux collectivités pionnières à bénéficier du dispositif déployé dans le cadre de l'action 54 du 3e Plan régional santé environnement (PRSE 3).

Ce projet vise à encourager les élus concernés par des enjeux eau-pesticides à déployer sur leur territoire un travail de co-construction en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.

#### Objectifs de l'action

Favoriser la mise en place de projets de territoires dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet.

#### Descriptif de l'action envisagée

La CCST recrute 1 ETP afin d'animer la démarche de marketing territorial "L'eau d'ici" (action 54 du PRSE 3), dont la mission sera d'élaborer un plan d'action co-construit avec les acteurs du territoire. Pour les actions spécifiquement orientées vers le monde agricole, la CCST missionne la Chambre d'agriculture 25/90 afin de porter cette animation. Cette action participe à la gestion de l'AAC de Saint-Dizier (cf. FA C1-3).

Maître d'ouv	rage ou pilote	potentiel								
CCST										
Points d'atte	ntion									
		2022		THE A SECTION AND SECTION	2000					
Calendrier		2022		Pro Eleanterino	2023			2024		
envisagé	F	euille de route	2		Diagnostics	5	Elabora	ition du plan d'	actions	
Indicateurs d	e sulvi									
Indicateurs d	e réalisation de.	s objectifs du C	Contrat		Indicateurs (	d'état du milieu				
Etablissemen	t du plan d'acti	ons			/					
Coût et plan	de financemen	t envisagés								
Code opé.	Opération				AN AND MINISTERS		Année d'er	ngagement	Coût € HT	
C1-2-1	Animation III	Animation "L'eau d'ici" et AAC St-Dizier						2023		
C1-2-1	Animation	eau u ici ei Ar	C 3C-Diziei				2024		135 000 €	
					•			Coût total	270 000 €	
Plan de finan	cement ( € HT)			-	***			***************************************	1	
a n d u n bla n	1	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT	
C1-2-1	70%		94 500 €			- €	CCST	30%	40 500 €	
Total	94 500 €			- €			40 500 €			
	Suites possible									

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES		
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions		
Fiche action Protection des aires d'alimentation des captages C1-3			
Sous-bassin versant concerné(s)	Allaine - Allan / Bourbeuse / Savoureuse		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDG173 - FRDG178 - FRDG362 - FRDG363 - FRDR12081		
Mesure(s) PDM concernée(s)	AGR0302 - AGR0303 - AGR0401		
Lien dispositions SAGE	3.1.1 - 3.1.2		

#### Contexte général

Le bassin de l'Allan comprend 6 captages prioritaures pour l'alimentation en eau potable, concernés par des problématiques de pesticides et/ou de nitrates. Des démarches d'animation (essentiellement agricole) ont été conduites depuis plusieurs années sur ces AAC. La multiplication sur le marché des molécules à usages phytosanitaires (et notamment l'émergence de la problématique du S-métolachlore) rend nécessaire une veille constante de la qualité sanitaire des eaux et des pratiques (agricoles ou non) sur l'ensemble des AAC, particulièrement dans un contexte de réchauffement climatique venant accroître les pressions sur les ressources disponibles pour l'alimentation humaine. Les AAC situées sur le territoire de la CCST font l'objet d'une démarche spécifique (FA C1-1).

#### Objectifs de l'action

Préserver, voire améliorer la qualité des eaux des captages prioritaires gérés par GBCA (Sermamagny, Foussemagne, Grandvillars) et PMA (Baumette)

#### Descriptif de l'action envisagée

Il s'agit de poursuivre l'animation engagée sur les aires d'alimentation des captages. Les collectivités gestionnaires de l'eau potable ont confié l'animation agricole à la Chambre d'agriculture 25/90, et le suivi de la qualité des eaux à la FREDON.

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA / PMA

#### Points d'attention

Prise en considération des pratiques non agricoles / Emergence de la problématique des métabolites de pesticides

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs d'état du milieu Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Mesures de la qualité des eaux Nombre de COPIL AAC Etat chimique des masses d'eau souterraine

	2022	2023	2024
Calendrier envisagé	Animation Elaboration des nouveaux plans d'actions	Animation	Animation

# Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	<b>Opération</b>	MOA	Année d'engagement	Coût € HT
C1-3-1	Protection des AAC de GBCA : animation du plan d'actions	GBCA	2023	11 000 €
	Protection des AAC de GBCA : animation du plan d'actions	GBCA	2024	11 000 €
C1-3-2	Destartion de IIAAC de la Deursette de principal de plantique	DNAA	2023	25 000 €
	Protection de l'AAC de la Baumette : animation du plan d'actions	PMA	2024	25 000 €
			Coût total	72 000 €

# Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau			A	utres financei	ceurs Autofinancement			ent
орегалоп	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-3-1	70%		7 700 €	CIA 25/90		- €		30%	3 300 €
C1-3-2	70%		17 500 €	CIA 25/90		- €		30%	7 500 €
Total			25 200 €			- €			10 800 €

# Remarques / Suites possibles

2024

Coût total

499 200 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le | Review |

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action C1-4	Schémas directeurs d'assainissement et zonages pluviaux
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/
Mesure(s) PDM concernée(s)	
Lien dispositions SAGE	3.2.3

#### Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions euvent être la résultante :
- de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge

- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs: mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage...
   Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

#### Objectifs de l'action

Planifier les travaux nécessaires pour réduire les contaminations des eaux superficielles et souterraines par les effluents d'origine domestique

### Descriptif de l'action envisagée

Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et des zonages pluviaux de 4 agglomérations d'assainissement du Grand Belfort

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

#### Points d'attention

Indi				

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

2022

Nombre de SDA et ZP réalisés

envisagé	Vézelois-Meroux	SDA agglomération de Bourogne-ZI	SDA agglomération de Bourogne-vil		
	de financement envisagés				
Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT		
C1-4-1	SDA et zonages EP : Agglomération Sud-Savoureuse		2022	169 200 €	
C1-4-2	SDA et zonages EP : Agglomération de Véze	lois-Meroux	2022	100 000 €	
C1-4-3	SDA et zonages EP : Agglomération de Bour	ogne-Zl	2023	150 000 €	
C1-4-4	SDA et zonages EP : Agglomération de Bour	ogne-ville	2024	80 000 €	

2023

# Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-4-1	50%		84 600 €			- €	GBCA	50%	84 600 €
C1-4-2	50%		50 000 €			- €	GBCA	50%	50 000 €
C1-4-3	50%		75 000 €			- €	GBCA	50%	75 000 €
C1-4-4	50%		40 000 €			- €	GBCA	50%	40 000 €
Total			209 600 €			- €			209 600 €

#### Remarques / Suites possibles

Des programmes de travaux découleront de l'élaboration des schémas directeurs.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation C	REDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES				
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions				
Fiche action C1-5	éduction des pollutions issues du traitement des eaux usées domestiques				
Sous-bassin versant concerné(s)	Bourbeuse				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(	FRDR11146				
Mesure(s) PDM concernée(s)	ASS0402				
Lien dispositions SAGE	3.2.3				

#### Contexte général

- Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions euvent être la résultante : de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge
- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs : mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage... Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

#### Objectifs de l'action

Améliorer la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées domestiques pour limiter le transfert de pollution aux eaux souterraines et superficielles

#### Descriptif de l'action envisagée

Remarques / Suites possibles

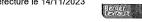
Une première étude achevée en 2022 a exploré plusieurs scénarios quant au devenir de la STEU vétuste de Denney. A l'issue de cette étude, le choix retenu est la suppression de la STEU de Denney et une réorientation des effluents collectés vers la STEU de Belfort. Il s'agit donc de créer le réseau de transfert pour cette opération.

Sur la durée du contrat, les études de maîtrise d'œuvre seront conduites. La phase travaux se déroulera ultérieurement (2025-2026).

Maître d'ouv	rage ou pilote p	ootentiel							
GBCA	200 - 200 -								
Points d'atte	ntion								
Indicateurs d	e suivi								
Indicateurs de	e réalisation des	objectifs du C	ontrat	A SUNTER STATE OF SURE	Indicateurs d'	état du milieu	Server of France ;		754.4,575.0123
Nombre de S	TEP réhabilitées	3			Teneur en ma	cronutriments of	des eaux de su	ırface	
6-11-1		2022			2023	2023 2024			
Calendrier envisagé				Lance	ement études	MOe	Poursuite études MOe et missions annexes		
Coût et plan	de financemen	t envisagés							
Code opé.	Opération				1,414,4	MOa	Année d'er	ngagement	Coût € HT
64.5.4		-1-111	GBCA 2023					23	38 400 €
C1-5-1	Raccordement	Raccordement de l'agglomération de Denney sur la STEU de Belfort GBCA						2024	
								Coût total	138 000 €
Plan de finan	cement ( € HT)								
	A					Autres financeurs Autofinancement			nt
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-5-1	50%		19 200 €			- €		50%	69 000 €
Total			19 200 €			- €			69 000 €

\* la subvention AERMC sera attribuée au dépôt de la demande d'aide pour la phase travaux (postérieure au contrat)

Reçu en préfecture le 14/11/2023





Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES	ID: 090-249000241-20231109-2023_06_01A-E			
Objectif C1	Encadrer et réduire les impacts des activités so	ources de pollutions			
Fiche action C1-6	éduction des pollutions issues de la collecte des	effluents domestiques			
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR627 - FRDR628a - FRDR628b - FRDR632a - FRDR1679 - FRDR10019 - FRDR10366 - FRDR10948 - FRDR11146 - FRDR11546 - FRDR11813 - FRDR12081				
Mesure(s) PDM concernée(s)	ASS0302				
Lien dispositions SAGE	3,2,3				

#### Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions euvent être la résultante : - de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge entrante...

- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs : mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage... Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

#### Objectifs de l'action

Améliorer la performance des réseaux de collecte des eaux usées domestiques pour limiter le transfert de pollution aux eaux souterraines et superficielles

#### Descriptif de l'action envisagée

Les travaux peuvent consister en une réhabilitation ou un renouvellement des réseaux de collecte, une mise en séparatif (séparation de la collecte des eaux pluviales et des eaux usées), ou des interventions sur divers organes du réseau tels que les déversoirs d'orages ou les postes de relevage.

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Collectivités compétentes en assainissement collectif

# Points d'attention

Coordination des travaux avec d'autres interventions en voirie (autres réseaux, voies de circulation...)

muicateurs ue	SOUVI				
Indicateurs de	réalisation des objectifs du Contrat				
Nombre de m	de réseaux réhabilités/renouvelés	Teneur en macronutriments	des early de surface		
Taux de collec	te en séparatif	reneur en macrondriments	des eaux de surface		
Calendrier	2022	<b>2023</b>	2024	1.5	
envisagé	Opérations programmées	Onérations programmées	Opérations programmées		

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Coût et plan	de financeme	nt envisagés							09-2023_06_
Code opé.	Opération					MOa	Année d'e	engagement	Coût € HT
C1-6-1	Réhabilitatio	n des réseaux d	l'assainissemer	nt : commune	de Phaffans	GBCA	2	023	426 650
	Travauy de re	áhahilitation du	ı rásazıı liá zıı r	orogramme di	e réduction des	MOa         Année d'engagement           GBCA         2023           GBCA         2022           GBCA         2023           GBCA         2023           GBCA         2023           GBCA         2023           GBCA         2024           CCST         2022           CCST         2022           CCST         2022           CCST         2023           CCST         2023           CCVS         2023           CCVS         2023           CCVS         2022           CCVS         2023           PMA         2022           Coût tote         Coût tote           Ins         Autofinancement           montant HT         MOA         taux           - € GBCA         65%           - 6 GBCA         67%	022	226 000	
C1-6-2	4		Année d'engagement es réseaux d'assainissement : commune de Phaffans es réseaux d'assainissement : commune de Phaffans Belfort   86 275						
C1-6-2 Travaux de réhabilitation du réseau lié au programme de réduction des ECP : Danjoutin, Belfort 2023  C1-6-3 Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse GBCA 2023  C1-6-4 Etudes déversoirs d'orage Belfort Strolz et Théâtre GBCA 2023  C1-6-5 Travaux de réhabilitation du réseau : opérations annuelles GBCA 2023  C1-6-6 Mise en séparatif + poste de relevage Courtelevant CCST 2022  C1-6-7 Renouvellement réseau unitaire au centre-ville de Delle CCST 2022  C1-6-8 Création de réseau + mise en séparatif Florimont CCST 2022  C1-6-9 Création de réseau + mise en séparatif Faverois CCST 2022  C1-6-10 Réhabilitation réseaux Grandvillars CCST 2023  C1-6-11 Mise en séparatif réseau assainissement collectif Lebetain (rue des CCST 2024  C1-6-12 Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Giromagny CCVS 2023  C1-6-14 Renouvellement des canalisations 2022-2024 pour réduction des ECP CCVS 2023  C1-6-14 Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont CCVS 2022		313 725							
C1-6-3	Réhabilitatio	n des réseaux d	l'assainissemer	nt Agglo sud S	avoureuse	GBCA			142 000
02 0 0					0.00.000				106 000
C1-6-4	Etudes déver	soirs d'orage B	elfort Strolz et	Théâtre		GBCA	<u> </u>		30 000
C1-6-5	Travaux de re	éhabilitation du	réseau : opéra	itions annuell	es	GBCA			200 000
									200 000
							<u> </u>		426 637
							L		117 887
			<del> </del>						400 000
C1-6-9	Creation de r	eseau + mise ei	n separatif Fav	erois		CCST			500 000
C1-6-10	Réhabilitatio	n réseaux Gran	dvillars			CCST			1 150 000
	N 41			.ll1:6   -11-	in lave den			:024	1 150 000
C1-6-11	Cantons)					CCST	2	.023	40 000
C1-6-12	Réhabilitatio	n du réseau d'a	ssainissement	sur la commu	ne de	ccvs			352 605
CI O IZ	Giromagny							223 568	
C1-6-13					ccvs			606 480	
	Renouvellem	ent des canalis	ations 2022-20	24 pour rédu				684 856	
							2	2024	448 251
C1-6-14						ccvs	2	2022	94 261
C1-6-15									100 000
C1-6-16	Restructurati	ion du collecteu	ır de transit soi	us le musee P	eugeot	РМА			750 000
lan de finan	cement ( € HT		N - 4 - 1,75 - 17 17 17 14 17 4 17 4 17 5 1			and the same and a	Baganara errer	Courtotal	8 775 195
			RMC	,	Autres financeui	rs	Autofinancement		
opération		* bonification*	<del>,</del>				MOA	taux	montant H
C1-6-1	50%		149 100 €		-	- €	GBCA	65%	277 550
C1-6-2	50%		206 131 €			- €	GBCA	67%	419 869
C1-6-3	50%		106 000 €			- €	GBCA	57%	142 000
C1-6-4	50%		15 000 €			- €	GBCA	50%	15 000
C1-6-5	50%		(à définir)			- €	GBCA	(à définir)	(à définir,
C1-6-6	50%		160 125 €			- €	CCST	62%	266 512
C1-6-7		30%	17 010 €			- €	CCST	86%	100 877
C1-6-8	50%		162 750 €			- €	CCST	59%	237 250
C1-6-9	50%		250 000 €			- €	CCST	50%	250 000
C1-6-10		30%	483 000 €			- €	CCST	79%	1 817 000
C1-6-11		30%	7 350 €			- €	CCST	82%	32 650
C1-6-12	50%		238 709 €			- €	CCVS	59%	337 464
C1-6-13	50%		477 575 €	DETR		86 000 €	CCVS	50%	569 532
C1-6-14	50%		47 131 €			- €	CCVS	50%	47 131
C1-6-15	50%		50 000 €			- €	CCVS	50%	50 000
			100 625 €	CD25		- €	PMA	87%	649 375
C1-6-16	50%	i	100 025 0	10020					

Remarques / Suites possibles

Reçu en préfecture le 14/11/2023



Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1	Er	cadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action C1-7	Etat des lie	ux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016-2018
Sous-bassin versant co	oncerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'e	au concerné(s)	/
Mesure(s) PDM cond	ernée(s)	IND0901
Lien dispositions .	SAGE	3.2.4

### Contexte général

Empreint d'une histoire industrielle marquée, le bassin de l'Allan présente des contaminations en substances toxiques (métaux en particulier) issus des activités à caractère industriel passées ou actuelles. Ces substances peuvent porter atteinte aux objectifs de bon état des eaux. Hormis les grands sites industriels disposant de leurs propres systèmes de traitement, il existe nombre d'entreprises de petite taille qui rejettent dans les réseaux collectifs des eaux pouvant porter des traces de contamination (ateliers de peinture, de traitement de surface...). Or les stations d'épuration urbaines ne sont pas conçues pour traiter ces effluents.

Afin de recenser ces rejets et d'y apporter une solution adaptée, plusieurs opérations collectives se sont déjà déroulées, la plus récente (contrat OPALE 2016-2018) ayant couvert l'intégralité du bassin de l'Allan. Ce contrat était animé par le réseau des CCI. Cependant le dispositif a rencontré un succès modeste, particulièrement dans le secteur du Pays de Montbéliard.

La nécessité de reconduire ce type de démarche est pressentie par différents partenaires, afin de toucher les entreprises et activités qui ne seraient pas encore aux normes. Avant d'engager une nouvelle démarche, il apparaît nécessaire d'actualiser l'état des lieux et de produire une analyse du premier contrat OPALE 2016-2018, afin de mettre en exergue les freins rencontrés et d'y remédier.

### Objectifs de l'action

Evaluer la pertinence d'une future démarche collective de réduction des émissions de polluants toxiques par les activités économiques de type petites industries et artisanat

#### Descriptif de l'action envisagée

Diagnostic des enjeux actuels en matière de pollutions d'origine insdustrielle et artisanale, analyse du contrat OPALE 2016-2018 centrée sur les moyens (animation, résultats opérationnels : conventions de raccordement, réduction des rejets...)

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône 8	k Doubs						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-		
Points d'atte	ntion									
Indicateurs d	e sulvi									
Indicateurs de	e réalisation des	s objectifs du C	Contrat		Indicateurs o	d'état du milieu				
Réception de	l'étude/Rappor	t d'étude			/					
Calendrier		2022						2024		
envisagé				Etat des lieux et analyse			Poursuite état des lieux et analyse			
Coût et plan	de financemen	t envisagés								
Code opé.	Opération						Année d'ei	ngagement	Coût € HT	
C1-7-1	Etat des lieux	et analyse du d	contrat OPALE	2016-2018			2023 16 667		16 667 €	
								Coût total	16 667 €	
Plan de finan	cement ( € HT)	**************************************	-1,		34, 1 10, 15, 15		Alexandria (Contraction)			
opération	1	Agence de l'eau	ı	A	Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT	

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-7-1	50%		8 334 €	EPCI-FP	50%	8 334 €	EPTB S&D	0%	- €
Total			8 334 €			8 334 €			- €

2024

Coût total

270 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C2 Am	néliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs
Fiche action C2-1	Suivi étendu de la qualité des eaux de surface
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerr	ré(s) /
Mesure(s) PDM concernée(s)	
Lien dispositions SAGE	3.3.3

#### Contexte général

Le Département du Territoire de Belfort réalise depuis de nombreuses années des campagnes de suivi de la qualité des eaux des cours d'eau. Ce suivi ne se cantonne pas aux mesures requises dans le cadre de la DCE, mais s'intéresse à un réseau dense de stations. Ce suivi fin est utile pour déterminer les causes de dégradation de la qualité des eaux. Or il n'existe pas de suivi équivalent sur les parties de bassin relevant des départements du Doubs et de la Haute-Saône. Comme réalisé par le passé, le Département du Territoire de Belfort se propose de compléter son suivi régulier en relevant les stations sur le 25 et le 70, ceci afin de disposer d'un état des lieux homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Parallèlement, dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats de son patrimoine aquatique, PMA s'engage dans l'élaboration d'un programme de suivi pluriannuel des qualités eau/sédiments/hydrobiologiques de ses rivières. Il s'agit de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, un roulement pluriannuel de suivi permettant d'identifier non seulement les cours d'eau présentant des désordres et où des actions nécessitent d'être menées mais également de mettre en évidence l'amélioration des qualités eau et milieu des cours d'eau suite aux actions de restauration écologique et épuratoires réalisées.

#### Objectifs de l'action

Disposer d'un état de la qualité des eaux homogène sur le périmètre du SAGE

Orienter l'action sur les cours d'eau du territoire en fonction des qualités eaux/sédiments/hydrobiologiques des rivières.

#### Descriptif de l'action envisagée

Campagnes de prélèvements et d'analyses sur les stations du bassin Allan dans les départements 25, 70 et 90

#### Sur le périmètre de PMA :

Réaliser une réunion préalable de concertation avec les acteurs du territoire (AERMC, CD25, EPTB Saône et Doubs, fédération de pêche, pour identifier des secteurs prioritaires en terme de suivi

Elaborer un programme de suivi pluriannuel des cours d'eau du territoire

Soumettre le programme aux acteurs du territoire et réaliser les adaptations suite à contertation

Réaliser le suivi de l'année N=2023

Réaliser le suivi de l'année N+1 = 2024

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CD 90 - PMA

#### Points d'attention

Coordination des campagnes sur le périmètre de PMA

### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Campagnes de mesures qualité

	2022	2023	The back of the set	2024		
Calendrier envisagé	Réunion de concertation avec les acteurs l Elaboration du progra		I I	Campagnes de mesu	res 2024	
Coût et plan	de financement envisagés					
Code opé.	Opérations		MOA	Année d'engagement	Coût € HT	
62.4.4	Cut if the make the mornish to the country to some		CD90	2023	110 000 €	
C2-1-1 Suivi étendu de la qualité des eaux de surfac		ce	CDan	2024	110 000 €	
	C. I. I. I. Wild Land of the DA		DAAA	2023	25 000 €	
C2-1-2 Suivi de la qualité des eaux de surface de		MA PMA		2024	25,000 €	

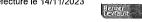
2023

Plan	de	finan	ceme	nt i	( € HT)	

	A	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement		
opération taux class	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C2 1 1	50%		110 000 €	CD25		- €	CD90	50%	110 000 €
C2-1-1	30%	110,000 €	CD70		- €	CD30	3070	110 000 €	
C2-1-2	50%		25 000 €	CD25	30%	15 000 €	PMA	20%	10 000 €
Total			135 000 €			15 000 €			120 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le





ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES Orientation C Objectif C2 Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs Fiche action Évaluation de la contamination par les substances toxiques C2-2 Sous-bassin versant concerné(s) Tout le bassin Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s) Mesure(s) PDM concernée(s) Lien dispositions SAGE 3.3.5

#### Contexte général Les eaux superficielles du bassin de l'Allan présentent des contaminations par de nombreuses substances togiques. Celles-ci peuvent être le fait d'activités industrielles passées et/ou actuelles, de dépôts sauvages ou anciennes décharges, ou encore d'un fonds géochimique naturel. Une évaluation des contaminations avait été réalisée par le Département du Territoire de Belfort sur l'ensemble du bassin de l'Allan. Des mises à jour partielles ont été réalisées depuis, mais celles-ci ne permettent pas d'évaluer l'évolution des contaminations à l'échelle du bassin. Cependant, au vu du nombre de molécules susceptibles d'être retrouvées, le coût d'une nouvelle étude serait conséquent. Il convient donc au préalable d'évaluer l'opportunité de réaliser une telle étude, en clarifiant les objectifs poursuivis et les actions de réduction des contaminations qui pourraient en découler. Objectifs de l'action Identifier des leviers d'action de réduction des pollutions toxiques Descriptif de l'action envisagée Constitution d'un groupe de travail pour faire le point sur les données existantes et les besoins de réactualisation ; cibler les secteurs / molécules à rechercher / supports à analyser (eau, sédiments) et définir les objectifs de la future étude Maître d'ouvrage ou pilote potentiel CD 90 Points d'attention Indicateurs de suivi Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu Réunions du groupe de travail Décision sur l'opportunité d'une étude 2022 2023 2024 Calendrier envisagé Animation GT **Propositions GT** Coût et plan de financement envisagés Opération Année d'engagement Code opé. M0a Coût € HT Pilotage d'un groupe de travail CD 90 2023 € Coût total € Plan de financement ( € HT) <u>Autofinancement</u> Agence de l'eau Autres financeurs opération taux classique bonification montant HT Financeur taux montant HT MOA montant HT taux C2-2-1 € € Total € € €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



€

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation C	RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C2 Améli	orer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs
Fiche action C2-3	Évaluation de l'impact des systèmes d'assainissement non collectif
Sous-bassin versant concerné(s)	Allaine - Allan / Bourbeuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s	FRDR11128 - FRDR12081
Mesure(s) PDM concernée(s)	ASS0801
Lien dispositions SAGE	

#### Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux de surface, effectué par le Département du Territoire de Belfort, indique que la qualité des eaux reste impactée par les systèmes d'assainissement. Certains sous-bassins, où l'assainissement autonome reste très présent, montrent ainsi une qualité dégradée. Un diagnostic réalisé dans le cadre du contrat de rivière Allaine 2010-2015 avait par exemple indiqué un taux de non-conformité de 70% sur le secteur de la Loutre. Un programme de réhabilitation a depuis été entrepris par la CCST; cependant, la qualité de ce cours d'eau ne montre pour le moment aucune amélioration. Une connaissance plus fine de l'état des systèmes ANC, ciblé sur les deux secteurs visés par le PDM, permettrait d'évaluer la contribution potentielle de ces installations à la dégradation de la qualité des eaux.

### Objectifs de l'action

Améliorer la connaissance sur la conformité des dispositifs d'assainissement autonome et inciter à la mise aux normes des installations défaillantes

#### Descriptif de l'action envisagée

Les services ANC des deux collectivités concernées orienteront prioritairement leurs contrôles sur les communes situées sur les bassins versants des deux masses d'eau ciblées par le SDAGE.

Par la suite, un bilan des contrôles et de leurs effets (mises aux normes réalisées) pourra être effectué, afin de juger de l'opportunité d'une action de plus grande ampleur (opération collective).

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CCST / GBCA

### Points d'attention

Indicateurs of	de suivi				
Indicateurs a	le réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d	'état du milieu		
Nombre de d	contrôles réalisés sur les masses d'eau objectifs	Teneurs en m	nacronutriment	s des eaux superficielles	
Calendrier	2022	2023		2024	
envisagé		Diagnostics		Diagnostics	
Coût et plan	de financement envisagés				
Code opé.	Opération		MOa	Année d'engagement	Coût € HT
00.0.4	Di		CDCA	2022	_

Code opé.	Opération	MOa	Année d'engagement	Coût € HT
C2-3-1	Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV	GBCA	2023	- €
C2-3-2	Loutre/Suarcine)	CCST	2023	- €
			Coût total	- €

Plan de finan	cement ( € HT)		N				*** ***		t.
	1	Agence de l'eau	u.	AL	itres finance	urs	A	utofinanceme	nt
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C2-3-1			- €			- €		-	- €
C2-3-2			- €			- €		-	- €

Total	- €	- €	
Remarques /	Suites possibles		
Selon le bilan	des contrôles et de leurs suites, une action	de type opération collective pourra être env	isagée.

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



D:090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars
Sous-bassin versant concern	Allaine-Allan
Masse(s) d'eau / cours d'eau cond	é(s) FRDR630a - FRDR12081
Mesure(s) PDM concernée(	MIA0203 - MIA0301
Lien dispositions SAGE	5.1.1 - 5.1.2

### Contexte général

Les travaux du Comité technique Morphologie du SAGE ont permis d'identifier 30 tronçons de cours d'eau prioritaires pour y mener des opérations de restauration morphologique d'ampleur. Parmi ces tronçons figurent l'Allaine à Grandvillars (priorité très forte) et la Covatte en amont de Joncherey (priorité forte).

Dans la continuité des travaux conduits sous le contrat de rivière Allaine 2010-2015, la CCST a décidé d'engager un vaste chantier de restauration de l'Allaine et de la Covatte entre Delle/Joncherey et Grandvillars, dans une optique de coupler restauration des milieux et atténuation du risque d'inondation. Des études d'avant-projet ont été réalisées par le bureau d'études Teleos en 2018. Au vu de l'ampleur de la restauration envisagée, qui concerne environ 10 km de cours d'eau, les travaux seront réalisés en phases successives. Ainsi, en 2021, une première phase de travaux a été initiée dans la traversée de Delle, avec effacement d'un ouvrage infranchissable et aménagements dans le lit mineur.

Parallèlement, un projet en partenariat avec AgroSup Dijon a vu le jour, afin de prendre en considération les activités agricoles de la plaine de l'Allaine dans le secteur concerné par le projet de restauration hors agglomérations.

Il s'agit de poursuivre la restauration de l'Allaine et de la Covatte sur l'ensemble du linéaire étudié par la CCST,

#### Objectifs de l'action

Poursuivre le programme de restauration de l'Allaine et de la Covatte entre Delle/Joncherey et Grandvillars : restauration morphologique de l'Allaine à l'aval de Delle, aménagement d'un ouvrage infranchissable sur l'Allaine (seuil des Roselets).

#### Descriptif de l'action envisagée

Ce projet consiste à réaliser une restauration écologique de l'Allaine entre la zone des Brétilloux (précédemment restaurée) et le moulin de Thiancourt, et de la Covatte entre Faverois et Joncherey. Les travaux prévus consistent à reméandrer les cours d'eau en secteurs non urbanisés, à aménager un seuil infranchssable et à améliorer le fonctionnement de la zone d'expansion des crues des Brétilloux par l'aménagement de la friche Von Roll.

Maître d	'ouvrage o	u pilote pot	entiel

CCST

# Points d'attention

Acceptation du projet de reméandrement dans la plaine agricole par les exploitants

Calendrier	2022	2023	2024
envisagé	Poursuite Tranche 1	Etudes Tranche 2	Travaux Tranche 2 (2024-2025)
Indiantaura de			

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	<b>Opération</b>	Année d'engagement	Coût € HT
D1-1-1	Tranche 2 (aval Brétilloux jusqu'au moulin de Thiancourt + Covatte) : études	2023	100 000 €
D1-1-2	Tranche 2 (aval Brétilloux jusqu'au moulin de Thiancourt + Covatte) : travaux	2024	(à définir)
		Coût total	100 000 €

### Plan de financement ( € HT)

, .,	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-1-1	50%		50 000 €			- €	CCST	50%	50 000 €
D1-1-2	50% à 70%		(à définir)			- €	CCST	-	(à définir)
Total			50 000 €			- €			50 000 €

### Remarques / Suites possibles

Suites envisagées : Etudes et travaux de restauration d'un troisième tronçon

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action D1-2		Restauration de l'Allaine à Morvillars
Sous-bassin versant	t concerné(s)	Allaine-Allan
Masse(s) d'eau / cours d	d'eau concerné(s)	FRDR630a
Mesure(s) PDM co	oncernée(s)	MIA0203 - MIA0301
Lien dispositio	ns SAGE	5.1.1 - 5.1.2

#### Contexte général

Lors de l'élaboration du SAGE Allan, la commission morphologie a identifié plusieurs tronçons de cours d'eau prioritaires à restaurer au regard de leur dégradation. Afin d'identifier les enjeux en terme d'amélioration des milieux dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI en 2018, GBCA a mené, en 2017, une étude visant à hiérarchiser 7 tronçons prioritaires sur son territoire et élaborer un programme de maîtrise d'œuvre de futurs travaux.

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, GBCA a souhaité engager une étude de restauration morphologique d'un premier tronçon situé sur l'Allaine à Morvillars. Ce tronçon, de 2,15 km, est identifié au programme de mesures du SDAGE 2016-2021. La commune de Morvillars, propriétaire du seuil ROE 15873 situé sur l'Allaine, doit rétablir la continuité écologique au droit de ce seuil infranchissable situé sur un cours d'eau classé liste 2.

Aussi, GBCA a souhaité inclure cet objectif de rétablissement de la continuité écologique dans son étude morphologique.

#### Objectifs de l'action

Restaurer morphologiquement l'Allaine dans la traversée de Morvillars (tronçon prioritaire du SAGE)

Rendre franchissable des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (cours d'eau liste 2)

#### Descriptif de l'action envisagée

Les différents scénarios proposés à l'issue de la phase de diagnostic ne tenaient pas compte de l'influence du premier ouvrage sur le captage d'eau potable (captage de Morvillars) situé à l'amont du tronçon étudié, ni d'un éventuel gain de recharge qui pourrait être apporté par une restauration morphologique dans la zone d'alimentation de la prise d'eau. De plus la société VMC, propriétaire de terrains à proximité du cours de l'Allaine, propose de mettre à disposition ses propriétés pour permettre un projet ambitieux de restauration morphologique. Ce nouveau scénario doit être approfondi, ainsi que les interactions entre la rivière et la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable. A l'issue, un programme de travaux pourra être conduit, incluant a minima le rétzablissement de la franchissabilité piscicole au droit de l'ouvrage amont

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

### Points d'attention

Tronçon à l'aval d'un captage AEP - Tronçon en site Natura 2000 - Alimentation du canal usinier VMC - Erosion de la digue de l'étang VMC

Indicateurs de suivi	
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
Nombre de seuils rendus franchissables - nombre de ml restaurés	Indicateurs biologiques (IPR, I2M2)
2022	2023 2024

Calendrier	2022	2025			
envisagé	Etudes complémentaires		Travaux d'aménagemen	t du seuil	
Coût et plan	de financement envisagés				
Code opé.	Opération		Année d'engagement	Coût € HT	
D1-2-1	Etudes complémentaires		2022	30 000 €	
D1-2-2	Aménagement du seuil		2024	450 000 €	
			Coût total	480 000 €	

P	lan	de	finc	incer	nent	1€	HT)

	1	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement	
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-2-1	50%		15 000 €			- €	GBCA	50%	15 000 €
D1-2-2	50%	20%	315 000 €			- €	GBCA	30%	135 000 €
Total			330 000 €			- €			150 000 €

### Remarques / Suites possibles

Les travaux pourront se poursuivre en plusieurs phases à l'issue des premiers aménagements

Reçu en préfecture le 14/11/2023



Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	9-2023_06_01A-DE
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action D1-3	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	
Sous-bassin versant concerné(s)	Allaine - Allan	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR10948	
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0203 - MIA0301	
Lien dispositions SAGE	4.2.1 - 5.1.1 - 5.1.2 - 5.1.3	

### Contexte général

La vallée du Rupt est quasi intégralement sur le périmètre de PMA 72 depuis la fusion avec l'ancienne CC de la vallée du Rupt.

Or il s'avère que ce cours d'eau a été gravement impacté par des travaux connexes aux remembrements ce qui a mené à la chenalisation de l'ensemble de son linéaire sur le périmètre de l'agglomération.

Suite à ces travaux, de nombreux seuils ont été mis en place sur son cours (environ 50).

Enfin, le complexe des étangs des Princes capture la quasi totalité du débit du ruisseau et y rejette en aval une eau aux caractéristiques peu compatibles avec une rivière de première catégorie piscicole.

Des inondations récurrentes, notamment causées par des orages localisés, incitent à chercher des solutions sur la partie amont du bassin versant pour préserver les biens et les personnes du risque inondation sur l'ensemble de son linéaire. La recherche de solutions fondées sur la nature (reconnexion de zones humides, reconstitution de zones d'expansions de crues) est privilégiée.

La forte dégradation du cours d'eau et les problèmes d'inondations récurrents incitent PMA à mener une étude globale de restauration écologique et de prévention des inondations. L'objectif est de définir des tronçons prioritaires pour y développer des projets de restauration écologique/renaturation couplés à des solutions de gestion des inondations fondées sur la nature.

#### Objectifs de l'action

Etablir un diagnostic écologique global du Rupt et de ses affluents en tenant compte du risque inondation

Définition des propositions d'actions de restaurations écologiques, morphologiques (restauration, renaturation) et d'atténuation des inondations par des solutions fondées sur la nature

Définir 3 sites prioritaires

Réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre sur 1 site prioritaire

### Descriptif de l'action envisagée

L'étude comprend un suivi écologique sur une année qui comprend des analyses physico-chimique, des indices biologiques, et un diagnostic morphologique.

Elle doit déboucher sur un travail de priorisation de sites prioritaires et la proposition de travaux au stade APS.

## Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

### Points d'attention

Faisabilité technique, foncier et acceptation locale des propositions d'aménagements

2022

	State Sta
Indicateurs d	e suiv

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
lRapport de rendu de l'étude préalable de diagostic + propositions	Analyse physico-chimique de l'eau 12M2 et/ou pêche électrique
d'actions	IANA

Calendrier	2022	2024  Lancement étude MOe				
envisagé	Lancement étude et suivis					
Coût et plan	de financement envisagés					
Code opé.	Opération		Année d'engagement	Coût € HT		
D1-3-1	Etude globale du Rupt et de ses affluents et	2022	44 950 €			
D1-3-2	Suivi écologique et physico-chimique sur 1 an 2022					
D1-3-3	Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prid	oritaire	2024	40 000 €		
			Coût total	111 006 €		

#### Plan de financement ( £ HT)

i luii de Jiiluii	cement e my								
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
орегииоп	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-3-1	50%		22 475 €	CD25	30%	13 485 €	PMA	20%	8 990 €
D1-3-2	50%		13 028 €	CD25	30%	7 817 €	PMA	20%	5 211 €
D1-3-3	50%		20 000 €	CD25	30%	12 000 €	PMA	20%	8 000 €
Total			55 503 €			33 302 €			22 201 €

### Remarques / Suites possibles

Suites envisagées : Travaux sur une premier site et étude de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration d'un second et troisième site. Ces projets seront proposés dans le prochain contrat de l'Allan.

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Orientation D		ID : 090-24900 PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET I	00241-20231109-2023_06_0†A-DE HUIVIIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologiq	ue	
Fiche action D1-4	d	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bou léfinition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d		
Sous-bassin versant concern		Allaine-Allan / Bourbeuse		
Masse(s) d'eau / cours d'eau cor	ncerné(s)			
Mesure(s) PDM concernée	(s)	/		
Lien dispositions SAGE		5.1.1 - 5.1.2		

#### Contexte général

Les travaux menés dans le cadre du contrat de rivière Allaine et de l'élaboration du SAGE Allan se sont concentrés sur les cours d'eau principaux. Or l'état morphologique des petits affluents peut contribuer, favorablement ou non, à l'état des drains principaux.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la CCST a entrepris de réaliser en régie un diagnostic de l'état morphologique des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse sur son périmètre. Ce diagnostic s'intéresse aux principales dégradations du lit mineur et des berges (érosion / protections de berges, piétinement, état de la ripisylve, présence d'obstacles, embâcles...). Débuté en 2021, il se poursuivra en 2022.

Ce diagnostic servira de base à l'établissement d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau (qui devrait être mis en œuvre à compter de 2024). Il s'adossera à une action de sensibilisation des riverains à l'entretien des cours d'eau (FA n° E1-4).

#### Objectifs de l'action

Etablir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse.

Prévenir et remédier aux "petites" dégradations morphologiques ne nécessitant pas des travaux de restauration.

#### Descriptif de l'action envisagée

Le diagnostic s'appuie sur des observations de terrain réalisées en régie. Il est transcrit sous forme cattographique permettant de localiser et de caractériser les différentes dégradations constatées. Une synthèse en sera effectuée pour proposer un programme de travaux mineurs et d'entretien.

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CCST

### Points d'attention

Moyens humains disponibles

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Plan pluriannuel élaboré et mis en œuvre
2022

2022	2024			
Diagnostia	Elaboration d'un plan pluriannuel			
Diagnostic	d'entretien			
de financement envisagés	Ministry (1)		2.00	
Opération	Année d'engagement	Coût € HT		
Diagnostic des petits affluents (en régie)		2022	- €	
Elaboration d'un plan pluriannuel d'entreti	2023	- €		
Mise en œuvre du plan pluriannuel	2024	100 000 €		
		Coût total	100 000 €	
٠	Diagnostic  de financement envisagés  Opération  Diagnostic des petits affluents (en régie)  Elaboration d'un plan pluriannuel d'entreti	Diagnostic d'entretien  de financement envisagés  Opération  Diagnostic des petits affluents (en régie)  Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien	Diagnostic  Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien  Mise en œuvre du plan p d'entretien  d'entretien  Année d'engagement  Diagnostic des petits affluents (en régie)  Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien  Mise en œuvre du plan pluriannuel  2023  Mise en œuvre du plan pluriannuel	

# Plan de financement ( € HT)

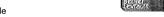
opération	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement			
орегииоп	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-4-1			- €			- €	CCST		- €
D1-4-2			- €			- €	CCST		- €
D1-4-3	30%		30 000 €		•	- €	CCST	70%	70 000 €
Total			30 000 €			- €			70 000 €

### Remarques / Suites possibles

Les observations réalisées, mises en corrélation avec des diagnostics morphologiques antérieurs et le suivi de la qualité des eaux de surface, pourront servir à établir une stratégie plus large de restaurations de petite ampleur (désenrochement, plantation de ripisylve...) sur l'ensemble des rivières du bassin.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIC	: 090-249000241-20231109-2023_06_0 A-DE		
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité	écologique		
Fiche action Rest	auration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Cl	nâteau et Petitefontaine		
Sous-bassin versant concerné(s)	Bourbeuse			
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné	FRDR632a			
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0203 - MIA0301			
Lien dispositions SAGE	5.1.1 - 5.1.2			

### Contexte général

L'étude hydromorphologique réalisée sur le bassin versant de la Bourbeuse (par le conseil départemental 90 en 2016) et les travaux du comité technique du SAGE Allan ont permis d'identifier un tronçon prioritaire (à priorité très forte) sur la Saint-Nicolas de Rougemont-le-Château à Petitefontaine. La CCVS a engagé en 2020 une étude hydromorphologique, en prolongeant le linéaire étudié depuis la traversée urbaine de Rougemont-le-Château et jusqu'à la limite aval du périmètre de la Communauté de communes, soit un linéaire d'environ 7,9 km. Cette étude, conduite par le bureau d'études SAFEGE, a abouti à la proposition de différents scénarios d'aménagement visant à redonner au cours d'eau une hydromorphologie plus naturelle, à traiter les obstacles à la continuité écologique (cours d'eau classé en liste 1), voire d'atténuer le risque d'inondation (PPRI en cours d'élaboration).

La CCVS ayant par ailleurs engagé prioritairement une action visant à la restauration d'un autre cours d'eau (cf. FA D1-8), le projet de restauration de la Saint-Nicolas sera repris à la suite de celui du Rhôme.

#### Objectifs de l'action

Réaliser les études d'avant-projet et de projet du scénario d'aménagement retenu, en vue de travaux ultérieurs de restauration morphologique

#### Descriptif de l'action envisagée

Les scénarios présentés au stade diagnostic consistent, à des degrés d'ambition divers, à supprimer au moins 2 ouvrages infranchissables et à aménager ou supprimer les autres, à aménager le lit mineur du cours d'eau dans les traversées urbaines, à restaurer la mobilité latérale du cours d'eau (retrait d'enrochements) et à recréer un lit sinueux sur le reste du linéaire. La question du recul ou de la suppression de digues est également à considérer.

Une fois le choix d'un scénario fixé, les études de maîtrise d'œuvre seront engagées. Les travaux seront réalisés après la fin du contrat.

Maître d'ouv	rage ou pilote p	ootentiel							
CCVS				•					
Points d'atte	ntion		2 34 - 335						
Indicateurs d	le suivi								
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du mil						d'état du milieu		, 1	
Rendu des ét	udes				Indicateurs	biologiques et m	orphologiques		
Calendrier		2022			2023		20.	24	
envisagé							Reprise du projet : ch études corre		
Coût et plan	de financemen	t envisagés							
Code opé.	Opération				The state of	in territoria de l'Esperante de la company de l'America de l'America de l'America de l'America de l'America de L'America de l'America d	Année d'engagem	ent	Coût € HT
D1-5-1	Etudes de maî	trise d'œuvre					2024 1		151 228 €
							Coû	t total	151 228 €
Plan de finan	cement ( € HT)			*. * *			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		
opération	A	lgence de l'eat	u l	Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA tai	ux.	montant HT
	50% à 70%		75 614 €			- €	50	%	75 614 €
D1-5-1	50% a 70%	75 614 €				- €			75 644 6
D1-5-1 Total	50% a 70%		75 614 €			- E			75 614 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUIVIIDES
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action D1-6	Restauration d'un tronçon de la Bourbeuse à Froidefontaine : suivi après travaux
Sous-bassin versant concerné(s)	Bourbeuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR631
Mesure(s) PDM concernée(s)	/
Lien dispositions SAGE	5.1.1 - 5.1.2

#### Contexte général

La remise en service de la ligne de trains Belfort-Delle/construction de la ligne à grande vitesse Rhin Rhône a nécessité la destruction de zones humides situées sur le tracé de la ligne. L'application de la réglementation requiert la compensation de ces destructions par la création ou la restauration de zones humides, si possible à proximité des espaces détruits. Parmi les sites sélectionnés par SNCF Réseau, une frayère à brochet déconnectée se trouve dans le périmètre immédiat d'un tronçon prioritaire du SAGE Allan (B1 la Bourbeuse de Brebotte à Bourogne). SNCF Réseau s'est donc rapproché des intercommunalités concernées par le tronçon (CCST et GBCA) afin qu'un projet global de restauration du tronçon prioritaire et de ses annexes hydrauliques puisse voir le jour.

### Objectifs de l'action

Restauration de 920 m de la Bourbeuse profondément incisé et surélargi : rehausse du fond du lit par pose de semelles de fond, reconnexion de 2 anciens méandres scindés, rehausse du toit de la nappe

Suivi piscicole + macroinvertébrés, suivi morphologique (CARHYCE + IAM), suivi piézométrique

### Descriptif de l'action envisagée

Le projet consiste à resserrer et rehausser le lit de la Bourbeuse majoritairement dans son tracé actuel par la pose régulière de semelles de fond ; deux anciens méandres scindés seront remis en eau, l'ancien lit sera comblé. La réhausse de la nappe ainsi obtenue permettra la reconnexion d'annexes hydrauliques, dont un site favorable à la reproduction du brochet. Les incidences hydrauliques à Q100 sont mineures et ne touchent aucun enjeu humain.

Le projet de restauration (hors contrat) est porté par SNCF Réseaux. La présente fiche-action concerne le suivi écologique après travaux.

iviallie u ouv	rage ou pilote p	ootentiel							
FDPPMA90 (s	suivi morpholog	ique et piscicol	e)						
Points d'atte	ntion								
Projet en zon	e rouge PPRI ; o	pposition des i	naires des coi	mmunes concer	nées				
Indicateurs o	e sulvi								
Indicateurs d	e réalisation des	objectifs du C	ontrat		Indicateurs d'é	tat du milieu			
Rendus des s	uivis				1				
Calendrier		2022			2023			2024	the second section
envisagé	I Concertation avec les communes, études		•	Réali	Réalisation des travaux			Suivi	
Coût et plan	de financemen	t envisagés							
	Onduntions		unda edile e seuto dell'en				Année d'eng	gagement	Coût € HT
Code opé.	Opérations	Kontra and the							
Code opé. D1-6-1	Suivi après tra	vaux					202	.4	45 000 €
	,	vaux					202	.4 Coût total	45 000 € 45 000 €
D1-6-1	,	vaux					202		
D1-6-1 Plan de finan	Suivi après tra	vaux Agence de l'eau		Αι	itres financeur	rs .			45 000 €
D1-6-1	Suivi après tra		montant HT	Αι Financeur	ntres financeur taux	'S montant HT		Coût total	45 000 €
D1-6-1 Plan de finan opération	Suivi après tra  cement ( € HT)  A  taux classique	Agence de l'eau	montant HT				Au	Coût total tofinancemen taux	45 000 € It montant HT
D1-6-1 Plan de finan	Suivi après tra	Agence de l'eau		Financeur	taux	montant HT 11 250 €	Au MOA	Coût total	45 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le





Orientation D	· ·	ROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUIVIIDES			
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique			
Fiche action D1-7	Etude d	iagnostic pour la restauration écologique et la renaturation de la Lizaine			
Sous-bassin versant co	ncerné(s)	Lizaine			
Masse(s) d'eau / cours d'ea	u concerné(s)	FRDR1679			
Mesure(s) PDM conce	ernée(s)	MIA203			
Lien dispositions S.	AGE	5.1.1 - 5.1.2			

### Contexte général

La Lizaine présente un lit méandriforme dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Lizaine, mais sa morphologie est gravement atteinte. En effet, une forte incision du lit et la présence de nombreux seuils dans un état de délabrement avancé laissent craindre un assèchement des zones humides attenantes qui font tout l'intérêt de cet espace naturel classé sensible en 2020.

Le plan de gestion en cours de validation (fin 2022) prescrit une étude hydro-morphologique pour faire le lien entre la rivière et les prairies humides et ainsi définir des pistes d'actions permettant de conserver voir d'améliorer le caractère humide de la zone tout en restaurant la morphologie de ce tronçon de rivière.

La commune, principale propriétaire du site, est un acteur engagé dans la préservation de l'ENS, ce qui représente un atout considérable pour mener à bien un projet ambitieux.

PMA est gestionnaire de cet ENS.

#### Objectifs de l'action

Diagnostiquer et comprendre les relations nappes/rivières/priairies humides sur l'ENS de la Lizaine

Evaluer la qualité morphologique de la Lizaine et définir des actions d'amélioration (renaturation, restauration)

Définir des solutions pour préserver et/ou améliorer le caractère humide de l'ENS

#### Descriptif de l'action envisagée

Une étude sera confiée à un bureau d'études pour notamment :

- -Mettre en place et suivre un réseau de piézomètre à mettre en œuvre sur le site
- -Etablir le diagnostic morphologique de la Lizaine
- -Etablir le profil physico-chimique et biologique de la Lizaine (dont pêche électrique)
- -Caractériser les relations rivières/nappes/prairies humides
- -Proposer des solutions pour conserver et améliorer le caractère humide de l'ENS
- -Proposer des solutions de restauration hydro-éco-morphologique de la Lizaine

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

#### PMA

# Points d'attention

Coûts et financement des solutions

Indic		

Indicateurs de réalisa	tion des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milie	eu	
1	e à un bureau d'études spéc l'étude préalable de diagost	Suivi de la nappe d'accom (suivi des piézomètres) Pêche électrique IAM	npagnement de la I	izaine au sein de l'ENS
	2022	2022		2024

Calendrier	2022	2023	2024
envisagé			Lancement étude diagnostic

# Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-7-1	Etude préalable de diagnostic	2024	40 000 €
		Coût total	40 000 £

### Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-7-1	50%		20 000 €	CD25	30%	12 000 €	PMA	20%	8 000 €
Total			20 000 €			12 000 €			8 000 €

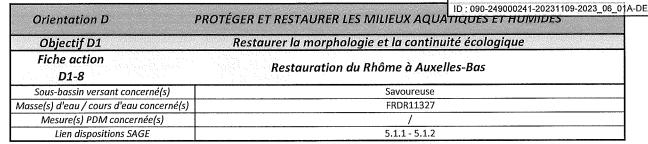
### Remarques / Suites possibles

L'étude préalable (2024-2026) sera suivie d'une étude de maîtrise d'œuvre et de travaux dans les années futures, et seront proposées dans le prochain contrat Allan.

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le





#### Contexte général

Le Rhôme subit des dysfonctionnements ayant entrainé en 2020 des débordements très fréquents sur la commune d'Auxelles-Bas, qui ont notamment eu pour conséquences la destruction partielle d'un chemin rural. Des travaux d'urgence ont été réalisés en octobre 2020. L'étude ayant mené à ces travaux, a relevé de nombreux désordres (présences de seuils, ancien bras abandonné, érosions, ...) sur le secteur et le besoin de réaliser une étude hydromorphologique afin de réaliser un véritable projet global de restauration de la rivière. Le bureau d'études SAFEGE a été recruté par la CCVS avec pour mission de mener les études nécessaires à la réalisation des travaux consistant à renaturer le bras actuel, voire aussi activer un ancien bras. De telles actions doivent permettre de restaurer:

- Le fonctionnement hydromorphologique des bras de cours d'eau (dans le but de mettre un terme durable aux désordres contatés : débordement, forte érosion et incision des différents chenaux d'écoulement, prélèvements d'eau non conformes...);
- La continuité piscicole et sédimentaire (cours d'eau classé en liste 1) ;
- Le soutien hydrogéologique au marais forestier et à la nappe d'accompagnement ;
- Les zones humides d'accompagnement.

### Objectifs de l'action

Restaurer écologiquement le cours d'eau afin de remédier durablement aux désordres provoqués par modifications artificielles de la morphologie du cours d'eau

Favoriser l'hydrologie du cours d'eau à l'étiage (prises d'eau non conformes)

### Descriptif de l'action envisagée

La finalisation du diagnostic devra permettre le choix d'un scénario d'aménagement permettant de remédier durablement aux désordres constatés. Les prises d'eau des deux étangs situés dans la zone d'étude devront être rendues conformes à la réglementation (débits réservés, continuité écologique). Selon le scénario retenu, le cours d'eau reprendra un cours plus ou moins méandriforme davantage conforme à sa morphologie naturelle.

			otentiel	

CCVS

### Points d'attention

Nombreux propriétaires dans la zone d'étude - Coût des travaux

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu
mil de cours d'eau restaurés Indicateurs biologiques et morphologiques

nb d'ouvrages rendus franchissables

	2022	2023	2024
Calendrier	Finalisation du DIAG	PRO / DIG / DLE / recrutement entreprise	
envisagé	Animation foncière permettant le choix	i ' ' '. '. '	Travaux
	du scénario	travaux	

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	<b>Opération</b>	Année d'engagement	Coût € HT
D1-8-1	Finalisation MOe et missions annexes, animation foncière	2022	- €
D1-8-2	Travaux de restauration	2024	350 000 €
		Coût total	350 000 €

# Plan de financement ( € HT)

	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-8-1	-	-	- €			- €	CCVS	-	-
D1-8-2	50%	20%	245 000 €			- €	ccvs	30%	105 000 €
Total			245 000 €			- €			105 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUA	ID: 090-249000241-20231109-2023_06_01			
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continui	ité écologique			
Fiche action D1-9	Re	tablissement de la continuité écologique au d	roit du seuil de l'Arsot			
Sous-bassin versant concerné	ź(s)	Savoureuse				
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		FRDR628a				
Mesure(s) PDM concernée(s)		MIA0202 - MIA0301				

5.1.1 - 5.1.2

### Contexte général

Lien dispositions SAGE

Le barrage de l'Arsot est situé sur le cours de la Savoureuse, à l'amont de la commune de Belfort, dont il est la propriété. Il s'agit d'un barrage transversal en béton. La prise d'eau à laquelle il est associé alimente l'étang des Forges, également propriété de la ville de Belfort, qui souhaite conserver cette alimentation. Cet ouvrage de 4,30 m de hauteur constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole et rompt la contunuité sédimentaire. Le barrage est équipé en rive droite d'une passe à poissons non fonctionnelle. Au droit de cet ouvrage, la Savoureuse est classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : des actions sont donc nécessaires afin de rétablit la continuité écologique et piscicole.

La ville de Belfort, alors maître d'ouvrage du projet, a lancé en 2017 une mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement du seuil de l'Arsot. Le cabinet Artelia a été retenu pour cette mission. Un diagnostic a été réalisé en 2017 et la phase d'avant-projet a débuté en 2018. La communauté d'agglomération du Grand Belfort a pris la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et la maîtrise d'ouvrage du projet. Au vu de l'importance de la chute d'eau et du contexte urbanisé au droit du bief contrôlé par l'ouvrage (habitations et jardins en rives gauche et droite), l'effacement de l'ouvrage est irréalisable. Un arasement partiel est envisagé, avec construction d'une passe à poissons en rive droite. Les partenaires du projet (Agence de l'eau, OFB, Fédération de pêche...) ont souhaité que des aménagements complémentaires en lit mineur soient étudiés à l'amont du seuil, afin d'améliorer la qualité morphologique de ce tronçon, très proche d'un affluent de bonne qualité.

#### Objectifs de l'action

Les études d'avant-projet ont été réalisées par le Grand Belfort.

L'action vise à réaliser les travaux d'aménagement du seuil et les mesures connexes d'aménagement dans le lit mineur.

#### Descriptif de l'action envisagée

Les travaux visent :

- l'arasement partiel du seuil de l'Arsot et la construction d'une passe à poissons en rive droite
- la réalisation d'aménagements en lit mineur à l'amont du seuil afin d'améliorer la qualité morphologique et l'attractivité pour la faune aquatique

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

**GBCA** 

### Points d'attention

Projet en zone rouge du PPRI - Stabilité des berges - Emprise foncière

### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Nombre de seuils Liste 2 aménagés - nombre de ml restaurés Indices biologiques et morphologiques

Calendrier
envisagé
Finalisation des études en cours
Coût et plan de financement envisagés

Code ser é Opération

 Code opé.
 Opération
 Année d'engagement
 Coût € HT

 D1-9-1
 Passe à poissons
 2024
 303 000 €

 D1-9-2
 Aménagements connexes
 2024
 100 000 €

 Coût total
 403 000 €

### Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-9-1	50%		151 500 €			- €	GBCA	50%	151 500 €
D1-9-2	50%		50 000 €			- €	GBCA	50%	50 000 €
Total	201 500 €					- €			201 500 €
Domorgues /	Cuitas nassible							da produktiva	

Reçu en préfecture le 14/11/2023



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES					
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique					
Fiche action	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils					
D1-10	dans la traversée de Belfort					
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse					
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR628b					
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0301					
Lien dispositions SAGE	5.1.1 - 5.1.2					

#### Contexte général

La ville de Belfort est propriétaire de 5 seuils barrant le cours de la Savoureuse en traversée urbaine. Ces seuils (de hauteur allant de 65 cm à plus de 1,50m) font obstacle à la continuité biologique et sédimentaire et doivent être aménagés en application de l'article L214-17 du code de l'environnement. La ville de Belfort a entrepris en 2015 une étude en vue d'aménager ces 5 seuils et de créer une promenade en rive gauche de la rivière. Les conclusions négatives de l'enquête publique ont conduit la ville de Belfort à suspendre le projet afin de repenser les aménagements prévus.

Entretemps, la communauté d'agglomération du Grand Belfort a pris la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et sera le maitre d'ouvrage du projet.

Le projet se trouvant en centre-ville, et au vu des réactions suscitées par le projet précédent, une étude sociologique sera conduite au préalable, afin de dégager les attentes des habitants et des commerçants.

Des aménagements du lit mineur pourront être réalisés, de façon à recréer un lit d'étiage pseudo-méandriforme plus fonctionnel que le lit actuel.

#### Objectifs de l'action

Rétablissement de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) au droit de 5 seuils transversaux sur la Savoureuse dans la traversée de Belfort et aménagements connexes

#### Descriptif de l'action envisagée

Aménagement de 5 seuils en traversée urbaine (cours d'eau canalisé) et aménagement du lit mineur du cours d'eau Les études d'avant-projet détermineront les aménagements envisageables pour chaque seuil, allant du fractionnement de la chute au dérasement complet.

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

#### Points d'attention

Acceptation du projet par les habitants - Zone rouge PPRI - stabilité des berges

#### Indicateurs de suivi Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Nombre de seuils Liste 2 aménagés - nombre de ml restaurés Indices biologiques et morphologiques

Calendrier envisagé Etudes AVP Poursuite des études Première phase de travaux

Indicateurs d'état du milieu

envisagé	Etudes AVP	Poursuite des études	
envisage	Etude sociologique	roursuite des étades	
Coût et plan de fir	nancement envisagés		

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-10-1	Etude sociologique	2022	50 000 €
D1-10-2	Etudes AVP	2022	800 000 €
D1-10-3	Travaux (1re tranche)	2024	1 533 333 €
		Coût total	2 383 333 €

### Plan de financement ( € HT)

	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement			
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-10-1	50%		25 000 €			- €	GBCA	50%	25 000 €
D1-10-2	50% à 70%		400 000 €			- €	GBCA	50%	400 000 €
D1-10-3	50% à 70%		766 667 €			- €	GBCA	50%	766 667 €
Total			1 191 667€			- €			1 191 667 €

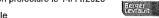
# Remarques / Suites possibles

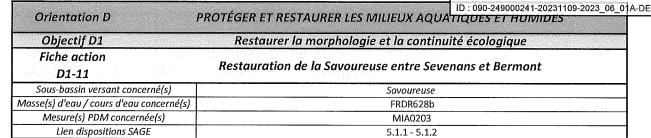
Suites envisagées : Phases suivantes des travaux et suivi

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023

ublié le





### Contexte général

Lors de l'élaboration du SAGE Allan, la commission morphologie a identifié plusieurs tronçons de cours d'eau prioritaires à restaurer au regard de leur dégradation. Afin d'identifier les enjeux en terme d'amélioration des milieux dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI en 2018, GBCA a mené, en 2017, une étude visant à hiérarchiser 7 tronçons prioritaires sur son territoire et élaborer un programme de maîtrise d'œuvre de futurs travaux.

Le secteur de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont présente des potentialités intéressantes en-dehors de tout contexte urbain. Il est concerné par un ouvrage prioritaire pour le rétablissement de la continuité écologique (ouvrage liste 2). De plus, des zones humides situées à proximité pourraient être restaurées dans le cadre de mesures compensatoires.

#### Objectifs de l'action

Rendre franchissable un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique (cours d'eau liste 2)

#### Descriptif de l'action envisagée

il s'agit dans le cadre du contrat de conduire les études préalables à un projet global de restauration de grande ampleur (restauration morphologique en secteur de prairie, restauration de zones humides, création/amélioration de zones d'expansion des crues, aménagement d'un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique). Les travaux menés par la suite dépendront des potentialités que l'étude diagnostic mettra en évidence, et de l'acceptation du projet par les propriétaires.

### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

#### Points d'attention

Seuil alimentant le canal usinier de l'usine Hendrickson (refroidissement du process)

#### Indicateurs de suivi

envisagé

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Nombre de seuils rendus franchissables Nombre de ml restaurés

Calendrier 2022 2023

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-11-1	Etudes et négociations foncières	2023	400 000 €
		Coût total	400 000 €

Etudes et négociations foncières

Indicateurs biologiques (IPR, I2M2)

#### Plan de financement ( € HT)

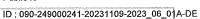
opération	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement			
ορειατίστ	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-11-1	50% à 70%		200 000 €			- €	GBCA	50%	200 000 €
Total	200 000 €		- €		200 000 €				

Remarques / Suites possibles

Travaux de restauration (2025)

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action D1-12	Renaturation de la Savoureuse à Nommay
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoureuse
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR628b
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0203
Lien dispositions SAGE	5.1.1 - 5.1.2

#### Contexte général

Les berges de la Savoureuse sont érodées à Nommay, au droit des digues de protection locales contre les inondations PL1 et PL2. Pour assurer la stabilité des ouvrages, il est nécessaire de procéder à des opérations de stabilisation. L'étude à cet effet a écarté les protections végétales, pas assez robustes pour stabiliser durablement les ouvrages.

PMA s'est alors interrogé sur les possibilités de dissipation de l'énergie en couplant un objectif de restauration de la rivière Savoureuse au projet. Un tracé de renaturation de la Savoureuse a été élaboré par le maître d'œuvre Artelia, permettant de restaurer un espace de bon fonctionnement à la rivière et de limiter les contraintes érosives au droit des digues.

Le dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau déposé fin 2022 permet d'envisager des travaux de renaturation de la Savoureuse dès l'été 2023.

#### Objectifs de l'action

Restaurer un fuseau de mobilité à la rivière Savoureuse sur des parcelles propriétés de la commune de Nommay, en vue d'améliorer la qualité écologique de la rivière Savoureuse et de participer à la dissipation de son énergie hydraulique en vue de réduire ses forces d'arrachement et les phénomènes érosifs au droit des pieds de berge des digues de protection contre les inondations PL1 et PL2.

### Descriptif de l'action envisagée

Le bureau d'études Artelia poursuivra son étude de maîtrise d'œuvre pour la phase chantier (ACT, DET, VISA, EXE, OPC, AOR). Une entreprise de travaux sera recrutée pour assurer le chantier.

Les travaux envisagés consistent à recréer un lit méandriforme sur la base d'un ancien lit, terrasser en lit majeur (conservation de la section hydraulique) de manière à recréer une dynamique érosive, créer des annexes et baissières, végétaliser les berges.

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

PMA

#### Points d'attention

Autorisation foncière de la commune de Nommay - Accès - Coût des travaux

#### Indicateurs de suivi

 Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat
 Indicateurs d'état du milieu

 ml de rivière renaturée (365 ml)
 Etat biologique (12M2, IAM)

	2022	2023	2024
Calendrier		Etudes de maîtrise d'œuvre	
envisage		Travaux de renaturation	

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-12-1	Etude de maîtrise d'œuvre	2023	20 000 €
D1-12-2	Travaux de renaturation	2023	400 000 €
		Coût total	420 000 £

### Plan de financement ( € HT)

tan de jintendent ( ett.)									
	Agence de l'eau		gence de l'eau		Autres financeurs		Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-12-1	50%		10 000 €	CD 25	30%	6 000 €	PMA	30%	6 000 €
D1-12-2	50%		200 000 €	CD 25	30%	120 000 €	PMA	30%	120 000 €
Total	210 000 €					126 000 €			126 000 €

# Remarques / Suites possibles

Les travaux pourront éventuellement se décaler sur 2024 suivant les contraintes liées aux autorisations loi sur l'eau et au délai de la consultation des entreprises.

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE Orientation D PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUIVIDES Objectif D1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique Fiche action Mise en conformité d'un chapelet d'étangs sur le bassin versant du Rhôme D1-13 Sous-bassin versant concerné(s) Savoureuse Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s) FRDR11593 / FRDR628a / FRDG362 Mesure(s) PDM concernée(s) RES0601 Lien dispositions SAGE 5.1.1 - 5.2.7

### Contexte général

Le bassin de l'Allan est couvert par de nombreux étangs, pour la plupart artificiels et établis en barrage de cours d'eau. Certains sont très anciens, mais leur nombre a plus que doublé depuis les années 1950. Un certain nombre de ces plans d'eau sont irréguliers et/ou non conformes. Ils constituent des obstacles à la continuité écologique et ne respectent pas la restitution des débits réservés.

En raison de leur nombre, leurs impacts cumulés sur la ressource en eau, la qualité des eaux et la biodiversité sont une réelle source de préoccupation à l'échelle du bassin versant.

La mise en conformité des plans d'eau est suivie en MISEN 90, sous pilotage de la DDT. Cependant la multiplicité des plans d'eau et leur configuration en chaînes d'étangs rend la chose complexe. En effet, une intervention sur un seul plan d'eau au milieu d'une chaîne d'étangs n'aura que peu d'intérêt, c'est pourquoi il est préférable d'intervenir à l'échelle d'une chapine complète. Il est donc proposé de procéder à une opération pilote, afin d'aplanir les difficultés qui pourront être rencontrées lors de futures opérations.

Le secteur de la Savoureuse amont est considéré comme prioritaire, eu égard aux possibles incidences sur l'alimentation du captage de Sermamagny à l'aval. Un premier secteur a été ciblé entre le Rhôme et la Savoureuse.

### Objectifs de l'action

Définir une stratégie de réduction des impacts des plans d'eau

#### Descriptif de l'action envisagée

Caractérisation des plans d'eau et de l'opportunité d'une opération groupée à l'échelle des chaînes d'étangs, choix d'un secteur Montage d'une opération groupée avec les propriétaires.

Les solutions à mettre en œuvre (ouvrages de restitution, bras de contournement, effacement...) seront fonction de la configuration du secteur choisi et du choix de propriétaires.

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Pilote: DDT 90 / Assistance technique aux propriétaires: CCVS

### Points d'attention

identification d'un maître d'ouvrage - Consentement des propriétaires

2022

### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu Nombre d'étangs mis en conformité

Taux d'étagement Nombre d'obstacles à l'écoulement traités

Calendrier	2022	2024			
envisagé	Animation	Opération collective			
Coût et plan	de financement envisagés	-			
Code opé.	Opération		Année d'engagement	Coût € HT	
D1-13-1	Animation MISEN		2022	- €	
D1-13-2	D1-13-2 Appui à la réalisation d'une opération collective			(à définir)	
			Coût total	- €	

2023

### Plan de financement ( € HT)

opération	A	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-13-1	]		- €			- €			- €
D1-13-2			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €

### Remarques / Suites possibles

Repoduction de la démarche sur d'autres chaînes d'étangs

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



ID: 090-249000241-20231109-2023 06 01A-DE

Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1	Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action D1-14	Gestion de la renouée du Japon
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s,	1
Mesure(s) PDM concernée(s)	1
Lien dispositions SAGE	5,2.6

#### Contexte général

La renouée du Japon, désignée comme espèce exotique envahissante (EEE), a largement colonisé le bassin de l'Allan. Aucun sous-bassin n'est épargné.

Son grand pouvoir de dissémination nécessite une extrême attention lors de la gestion des rémanents car la reprise peut s'opérer à partir de minuscules fragments. Or, faute de solutions de traitement (le brûlage des déchets verts étant interdit), les services communaux en charge de l'entretien des espaces verts laissent couramment sécher les tiges de renouée en tas, ce qui présente un risque important de dissémination. La solution serait d'identifier une ou des filières de traitement à destination des collectivités. Différentes méthodes de traitement (compstage industriel, incinération, méthanisation) peuvent être envisagées sur la base de retours d'expériences menées dans d'autres territoires.

### Objectifs de l'action

ldentifier une ou des solutions de traitement pour les coupes de renouée du Japon afin d'éviter la propagation de l'espèce à partir des rémanents

# Descriptif de l'action envisagée

Constitution d'un groupe de travail pour recenser les pratiques et besoins des collectivités, rassembler des retours sur des expériences de gestion des coupes de renouée et identifier un ou des opérateurs (SERTRID, SMICTOM de la zone sous-vosgienne...) qui pourraient être les partenaires d'une opération pilote

# Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Pilote : CD 90

# Points d'attention

١	ln	dì	Ca	ıt	e١	ır	S	de	SI	uiv	1							

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

ldentification d'une ou plusieurs filières de traitement des coupes de renouée du Japon

 Calendrier envisagé
 2022
 2023
 2024

 Animation
 Pilote

oût et plan	de fi	inancement envisagés	

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-14-1	Retours d'expérience sur la gestion de la renouée	2023	- €
D1-14-2	Plate-forme test pour le traitement de la renouée	2024	(à définir)
		Coût total	- €

### Plan de financement ( € HT)

opération	A	gence de l'eau	ı	Autres financeurs			Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-14-1			- €			- €			- €
D1-14-2			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le

2024

Flahoration PGS7H

Coût total

41 667 €

Reger revisuit

Orientation D	PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D2 Défi	nir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
Fiche action D2-1	Stratégie de protection des milieux humides
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin / sous-bv à cibler
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0601 - MIA0602
Lien dispositions SAGE	5.2.1 - 5.2.2

### Contexte général

Comme à l'échelle de la France, les zones humides du bassin de l'Allan ont disparu en grand nombre sur les dernières décennies. La densité de population du bassin et sa situtation encaissée entre les reliefs accentuent les pressions sur les milieux humides résiduels, dont les emplacements sont menacés par l'urbanisation et l'exploitation agricole. Le rôle de régulation hydraulique offert par ces milieux les rend d'autant plus cruciaux à présever dans ce bassin soumis tant aux étiages sévères qu'aux inondations rapides.

Pour l'heure, les inventaires des zones humides n'ont pas été capitalisés à l'échelle du bassin. Afin de faire connaître les rôles joués par les zones humides et ainsi de participer à leur préservation, il paraît souhaitable de définir une stratégie d'intervention. Pour cela, l'outil d'aide à la décision développé par le CEN Franche-Comté-Pôle Milieux Humides sera mobilisé. Par la suite, l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides à une échelle adaptée (EPCI-FP, sous-BV...) pourra être envisagée.

#### Objectifs de l'action

Elaborer une stratégie d'intervention sur les milieux humides avérés/zones humides du bassin de l'Allan

#### Descriptif de l'action envisagée

Mobilisation d'un groupe de travail pour la mise en œuvre de l'outil d'aide à la décision du CEN Franche-Comté (choix des fonctionnalités prioritaires, des modes d'intervention privilégiés)

Définition d'une stratégie d'intervention territorialisée, ciblage d'un secteur/d'une échelle pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides

#### Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CEN FC-Pôle Milieux Humides / EPTB Saône & Doubs

#### Points d'attention

Harmonisation des données d'inventaire

### Indicateurs de suivi

Calendrier

envisagé

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Elaboration d'un plan de gestion stratégique

2022

Coût et plan	de financement envisagés		2023 - €	
Code opé.	Opération	MOA	Année d'engagement	Coût € HT
D2-1-1	Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du PMH	PMH	2023	- €
D2-1-2	Elaboration d'un PGSZH à une échelle pertinente	EPTB S&D	2024	41 667 €

2023

Mobilisation de l'outil d'aide à la décision

Plan d	e financ	rement	I£ HT)

opération to									
anáration		Agence de l'eat	ı	A	utres finance	urs	Autofinancement		
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D2-1-1			- €			- €		-	- €
D2-1-2	70%		29 167 €	EPCI-FP	30%	12 500 €	EPTB S&D	-	0€
Total			29 167 €			12 500 €			0€

### Remarques / Suites possibles

Mise en œuvre du plan de gestion stratégique (maîtrise foncière ou d'usage, restauration de milieux humides...)

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation E	AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE
Fiche action E1-1	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/
Mesure(s) PDM concernée(s)	/
Lien dispositions SAGE	1.2.3 - 1.2.4 - 1.3.1 - 1.3.2 - 3.3.2 - 5.2.3

### Contexte général

De par la portée juridique du SAGE, la CLE dispose de leviers pour infléchir les projets et politiques locales dans l'intérêt des objectifs de protection de la ressource et des milieux aquatiques. Pour permettre à la CLE d'exercer ce rôle d'influence, ses membres (notamment ceux issus du collège des élus) doivent disposer d'informations claires et synthétiques sur les enjeux du SAGE. Ce rôle de garant de la cohérence des interventions dans le domaine de l'eau, endossé par la CLE, doit aussi être reconnu de l'ensemble de ses partenaires.

#### Objectifs de l'action

Conforter le rôle de la CLE en tant qu'acteur central des enjeux de l'eau du territoire

#### Descriptif de l'action envisagée

Il est proposé de systématiser l'utilisation du logo du SAGE Allan dans les communications externes, et notamment les communications autour des actions du contrat de bassin, afin de faire connaître le SAGE en-dehors des membres de la CLE.

Afin d'améliorer le niveau de connaissance des membres de la CLE, des documents pédagogiques seront créés, afin de présenter les grands enjeux du SAGE, les acteurs, les outils d'intervention en faveur des milieux aquatiques et de la ressource ou tout autre sujet utile à la réalisation des missions de la CLE.

Un site internet permettra de faire connaître le SAGE et ses enjeux à un large public, ainsi que de facilier le partage de connaissances au sein de la CLE.

### Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

#### Points d'attention

Calendrier |

Indicateurs	de	suiv	i

Indicateurs d'état du milieu Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat

Nombre de supports créés

Mise en ligne du site internet du SAGE

2022

Calendrier envisagé	Systématisation de l'utilisation du logo "SAGE Allan"	Documents péda	gogiques	Site internet du SA	SAGE	
	de financement envisagés					
Code opé.	Opération		MOa	Année d'engagement	Coût € HT	
E1-1-1	Production de documents pédagogiques à de	stination de la CLE	EPTB S&D	2023	- €	
E1-1-2	Site internet du SAGE	- Mariana Maria	EPTB S&D	2024	10 000 €	
E1-1-3	Systématisation de l'utilisation du logo "SAGE	Allan"	EPTB S&D	2022	- €	
				Coût total	- €	

2023

#### Plan de financement ( € HT)

	A	gence de l'eau	1	Au	tres finance	urs	Autofinancement		ent	
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant	HT
E1-1-1			- €			- €	EPTB S&D	-	-	€
E1-1-2	70%		7 000 €	EPCI-FP	30%	3 000 €	EPTB S&D	0%	-	€
E1-1-3			- €			- €	EPTB S&D	-	-	€
Total			7 000 €			3 000 €			-	€

2024

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Ovientation F	SENSIBILISER LES ELUS ET LE GRAM (100: 090-249000241-20231109-2023_06_0
Orientation E	AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE
Fiche action	Plan de communication :
E1-2	Implémenter une culture du risque
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	1
Mesure(s) PDM concernée(s)	7
Lien dispositions SAGE	1.3.1 - 2.1.3

### Contexte général

Le Nord Franche-Comté bénéficie d'une pluviométrie abondante et régulière. Pour ses habitants, il est difficile de concevoir que l'on puisse y manquer d'eau. Pourtant la perspective d'une pénurie d'eau n'est plus si éloignée, comme en témoignent les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et prolongés. Tous les publics douvent être avertis de ce risque bien réel

#### Objectifs de l'action

Sensibiliser différents publics (particuliers, professionnels...) au risque de sécheresse

#### Descriptif de l'action envisagée

Plusieurs types d'actions de sensibilisation pourront être conduits, tels que la diffusion, à l'approche de la période estivale, d'informations au grand public via différents media (journaux et réseaux sociaux des collectivités, presse locale, affichages publics...) pour prévenir d'une possible sécheresse et rappeler les gestes d'économie d'eau (en lien avec les opérations E1-3-5 et E1-3-6). On pourra s'appuyer sur l'outil participatif 'Enquête d'eau" d'observation des étiages pour sensibiliser le public aux effets de la sécheresse sur les milieux et les espèces aquatiques. Une conférence des maires pourra être organisée au printemps, afin de mobiliser les élus sur le sujet et les préparer à relayer les messages d'alerte sécheresse.

### Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

Pilote: EPTB Saône & Doubs

#### Points d'attention

Renouvellement de la communication tous les ans - Eviter les messages trop anxiogènes

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat Indicateurs d'état du milieu

Réalisation d'une campagne d'information par an

2022

l Calendrier			
		Diffusion d'informations	Affichage d'informations in situ
envisagé		Interventions auprès des assemblées	Affichage d informations in situ
Coût et plan o	le financement envisagés		

2023

Code opé.	Opération	Moa	Année d'engagement	Coût € HT
E1-2-1	Sensibilisation sécheresse : diffusion d'informations via les media des collectivités	EPTB S&D	2023	- €
E1-2-2	Sensibilisation sécheresse : affichage d'informations in situ	EPTB S&D	2024	5 000 €
E1-2-3	Sensibilisation sécheresse : diffusion d'informations sur les économies d'eau à destination des usagers professionnels	EPTB S&D	2023	- €
E1-2-4	Interventions auprès des assemblées	EPTB S&D	2023	5 500 €
			Coût total	- €

### Plan de financement ( € HT)

opération	Agence de l'eau		Autres financeurs			Autofinancement			
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
€1-2-1	70%		- €			- €	EPTB S&D	-	- €
E1-2-2	70%		3 500 €	EPCI-FP	30%	1 500 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-2-3	70%		- €			- €	EPTB S&D	-	- €
E1-2-4	70%		3 850 €	EPCI-FP	30%	1 650 €	EPTB S&D	0%	0€
Total			7 350 €			3 150 €			0€

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAN ID2090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

SENSIBILISEN LES ELOS ET LE GRANDS-1800 4000 11 1000 1000 1000 1000 1000 10
AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE
Plan de communication :
Faire le lien entre la ressource et le milieu
Tout le bassin
/
/
1.2.3 - 1.2.4 - 1.3.1 - 1.3.2 - 2.1.3 - 2.2.3 - 5.2.3 - 5.2.4

#### Contexte général

Peu de personnes connaissent la provenance de l'eau tirée au robinet. Pour renforcer l'impact des incitations aux économies d'eau, il peut être efficace d'expliquer le lien entre l'eau distribuée et les milieux familiers aux usagers, par exemple la source de la Savoureuse au ballon d'Alsace très fréquentée en été. Plus largement, il s'agit d'améliorer la compréhension des fonctionnements des milieux aquatiques et des services qu'ils rendent, afin d'aider à leur protection.

#### Objectifs de l'action

Renforcer le lien affectif entre l'eau et les milieux aquatiques et les usagers

#### Descriptif de l'action envisagée

Il s'agira de produire du matériel pédagogique pour informer différents publics sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les services qu'ils rendent, ainsi que les impacts des activités humaines sur ces fonctionnalités. Ces actions pédagogiques pourront prendre la forme de stands d'informations tenus à l'occasion de manifestations grand public (journées développement durable, marches climatiques...), d'expositions temporaires, de cycles de visites sur la thématique de l'eau amenant le grand public au contact des sites naturels (zones humides, espaces naturels sensibles...) et techniques (usines de potabilisation, ouvrages d'écrêtement des crues...). Des sensibilisations adaptées seront développées à l'adresse des publics professionnels (agriculteurs, urbanistes). Une attention particulière sera portée à l'éducation à l'environnement par la réalisation de classes d'eau, et à la formation des élus.

### Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs / Collectivités / Fédérations de pêche / Chambres consulaires..

#### Points d'attention

Adaptation du message au public / Recours à des supports diversifiés pour toucher tous les publics

#### Indicateurs de suivi

Indicateurs d'état du milieu Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat 2024 2022 2023 Calendrier envisagé

Coût et	plan de	financement	envisagés

Code opé.	<b>Opérations</b>	Moa	Année d'engagement	Coût € HT
F1 2 1	Dating the Adams of Control of the C	EPTB S&D	2023	2 500 €
E1-3-1	Participation à des manifestations grand public	EPIBSAD	2024	2 500 €
E1-3-2	Organisation d'expositions sur l'eau	Collectivités	2024	5 000 €
E1-3-3	Organisation de visites "grand cycle de l'eau"	Collectivités	2023	5 000 €
E1-3-4	Opérations "rendre l'eau visible"	Collectivités	2024	5 000 €
E1-3-5	Création et diffusion de supports d'information à destination du grand		2023	5 000 €
ET-2-2	public	EPTB S&D	2024	5 000 €
E1-3-6	Création d'un indicateur de bonne santé de la ressource	EPTB S&D	2024	- (
E4 2 7	Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	Collectivités	2023	25 000 \$
E1-3-7	Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	Collectivites	2024	25 000 €
E1-3-8	Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	FDAAPPMA90	2023	2 400 €
E1-3-9	Création d'une carte dynamique des projets	EPTB S&D	2023	- (
E4 0 40	Diff. vi. — Winf. marking a graph of a tack plaining	EPTB S&D	2023	2 000 €
E1-3-10	Diffusion d'informations auprès des techniciens	ENIBOAD	2024	2 000 €
E1-3-11	Organisation de visites de terrain (à destination des agriculteurs)	Chambres	2023	2 000 €
E1-3-12	Sensibilisation à la problématique des drainages agricoles	d'agriculture	2024	2 000 \$
			Coût total	- (

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



Plan de financement ( € HT)

ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

opération	<i>F</i>	Agence de l'eau	1	A	utres finance	urs	A	utofinanceme	nt
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-3-1	70%		3 500 €	EPCI-FP	30%	1 500 €	EPTB S&D	0%	1
E1-3-2	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500
E1-3-3	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500 4
E1-3-4	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500
E1-3-5	70%		7 000 €	EPCI-FP	30%	3 000 €	EPTB S&D	0%	- 1
E1-3-6	70%		- €	EPCI-FP	30%	- €	EPTB S&D	-	-
E1-3-7	70%		35 000 €			- €	Collectivités	30%	15 000
E1-3-8	70%		1 680 €			- €	FDAAPPMA90	30%	720
E1-3-9	70%		- €	EPCI-FP	30%	- €	EPTB S&D	-	-
E1-3-10	70%		2 800 €	EPCI-FP	30%	1 200 €	EPTB S&D	0%	-
E1-3-11	70%		1 400 €			- €	Ch Agri	30%	600
E1-3-12	70%		1 400 €			- €	Ch Agri	30%	600
Total			63 280 €			5 700 €	•		21 420

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



	SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAN DE 1990-249000241-20231109-2023_06_0 A-DI
Orientation E	AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE
Fiche action	Plan de communication :
E1-4	Accompagner vers un changement durable des pratiques
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/
Mesure(s) PDM concernée(s)	/
Lien dispositions SAGE	1.3.1 - 2.1.3 - 2.2.3 - 5.2.7

#### Contexte général

Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont pour finalité de propoquer un changement des comportements du public afin qu'il adopte des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, l'information seule ne suffit pas. Il est souvent efficace de confronter un petit groupe à des situations concrètes pour susciter un changement des pratiques.

### Objectifs de l'action

Impulser un changement durable de pratiques chez les participants

### Descriptif de l'action envisagée

Deux types d'actions sont envisagées :

- un défi "éc'eau'nomes", consistant à challenger des équipes (familles, classes d'écoles, voire administrations) dans une démarche de réduction volontaire de leurs consommations en eau
- une opération de démonstration des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau ou des étangs à destination des propriétaires riverains, qui pourra s'accompagner de la (re)diffusion de guides de bonnes pratiques

### Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

Défi éco'eau'nomes : collectivité volontaire (à définir) / Bonnes pratiques : DDT90 (pilote de l'opération)

### Points d'attention

Réalisation du défi et d'une journée de démonstration         /           Calendrier         2022         2023         2024	dicateurs de réalisat	tion des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu	
Calendrier	alisation du défi et d	d'une journée de démonstration	/	
	Calendrier	2022	2023	2024
envisage Demonstration Defi	envisagé		Démonstration	Défi

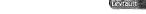
1	Coût.	αt	nlan	da	financement envisagés	
۹	Jour		piuii	uc	minumeement emvisages	

Code opé.	Opérations	Moa	Année d'engagement	Coût € HT
E1-4-1	Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »	(à définir)	2024	10 000 €
E1-4-2	Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des étangs	DDT 90	2023	- €
			Coût total	- €

### Plan de financement ( € HT)

a w dwart law	A	lgence de l'eau	i	Autres financeurs			Autofinancement		
opération	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-4-1	70%		7 000 €			- €	(à définir)	-	3 000 €
E1-4-2	-		- €			- €	DDT 90	-	- €
Total	otal 7 000 €					- €			3 000 €

Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le



Orientation E	AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE
Fiche action	Plan de communication :
F1-5	Mettre l'eau au cœur de l'aménagement
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/
Mesure(s) PDM concernée(s)	/
Lien dispositions SAGE	124-131

### Contexte général

L'un des enjeux clés pour parvenir à une meilleure gestion de l'eau est la prise en considération de l'élément eau et des milieux associés dans l'aménagement du territoire. C'est particulièrement vrai sur le bassin de l'Allan dont la part de surfaces artificialisées dépasse la moyenne nationale, avec une densité de populations et d'enjeux concentrée sur des nœuds hydrographiques. Des liens sont à chercher avec les acteurs de l'urbanisme, souvent peu au fait des enjeux de l'eau.

### Objectifs de l'action

Faire connaître les ejeux de l'eau du territoire aux acteurs de l'urbanisme

### Descriptif de l'action envisagée

La production d'un guide de prise en main du SAGE à destination des acteurs de l'urbanisme facilitera l'appropriation de ces enjeux en proposant une transcription des dispositions du SAGE dans un langage qui leur est familier.

Des partages d'expérience (sous forme d'interventions en réunions ou de visites de terrain) seront proposés pour présenter des aménagements favorisant la gestion de l'eau.

# Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

Points d'attention

### Indicateurs de suivi

Indic	ateu	s de r	éalisa	tion a	les obje	ctifs	du Contrat	Indicateurs of	d'état du milieu
				-					**

Diffusion d'un guide "SAGE et urbanisme"

Calendrier	2022	2023	2024
		Elaboration guide SAGE et urbanisme	Diffusion du guide
envisagé		Partages d'expérience	Partages d'expérience

### Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opérations	Moa	Année d'engagement	Coût € HT
E1-5-1	Création et diffusion d'un guide SAGE et urbanisme	EPTB S&D	2023	15 000 €
E1-5-2	Organisation de visites de terrain (à destination des élus)	EPTB S&D	2024	7 000 €
E1-5-3	Présentation en CLE de retours d'expériences ou visites de sites	EPTB S&D	2023	1 000 €
			Coût total	- €

### Plan de financement ( € HT)

opération	1	Agence de l'eau	1	Autres financeurs			Autofinancement			
operation	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant	HT
E1-5-1	50%		7 500 €	EPCI-FP	50%	7 500 €	EPTB S&D	0%	-	€
E1-5-2	50%		3 500 €	EPCI-FP	50%	3 500 €	EPTB S&D	0%	-	€
E1-5-3	50%		500 €	EPCI-FP	50%	500 €	EPTB S&D	0%	-	€
Total			11 500 €			11 500 €			-	€



ID: 090-249000241-20231109-2023\_06\_01A-DE

### LISTE DES SIGLES

AAC: aire d'alimentation de captage

APB/APPB: arrêté préfectoral de protection du biotope

AEP: alimentation en eau potable

AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

ANC : assainissement non collectif ARS : agence régionale de santé

AVP: avant-projet

BFC: Bourgogne-Franche-Comté

BV: bassin versant

CCPH: Communauté de communes du Pays d'Héricourt

**CCRC**: Communauté de communes Rahin et Chérimont

CCST: Communauté de communes du Sud Territoire

CCVS: Communauté de communes des Vosges du Sud

CD: Conseil départemental

**CEN**: conservatoire d'espaces naturels

CLE: commission locale de l'eau

DCE : directive cadre européenne sur l'eau

DCR: débit de crise renforcée

DDT: direction départementale des territoires

DOE: débit objectif d'étiage

DREAL: direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement

DUP: déclaration d'utilité publique

EH: équivalent habitant

ENS: espace naturel sensible

EP: eaux pluviales

EPAGE: établissement public d'aménagement et de

gestion des eaux

EPCI (-FP): établissement public de coopération

intercommunale (à fiscalité propre)

EPTB: établissement public territorial de bassin

ERU: eaux résiduaires urbaines

ETP: Equivalent temps plein

EVP : étude des volumes prélevables

FDAAPPMA: fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux

aquatiques

GBCA: Grand Belfort Communauté d'Agglomération

GEMAPI: gestion des milieux aquatiques et prévention

des inondations

HAP: hydrolats aromatiques polycycliques

IPR: indice poisson rivière

ME: masse d'eau

NFC: nord Franche-Comté

**OPALE**: opération Allan Environnement

PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable

PAPI: programme d'actions de prévention des

inondations

PGRE: plan de gestion de la ressource en eau

PGSSE : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

PGSZH: plan de gestion stratégique des zones humides

PIC: plan interne de crise

PMA: Pays de Montbéliard Agglomération

PPRI: plan de prévention du risque inondation

PRSE: plan régional santé environnement

PTGE: projet de territoire pour la gestion de l'eau

QMNA5: débit mensuel minimal annuel qui se produit

statistiquement une année sur 5

SAGE: schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDA: schéma directeur d'assainissement

SDAEP: schéma directeur d'alimentation en eau potable

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion

des eaux

SIAHVO: Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la

Haute Vallée de l'Ognon

SIE: syndicat intercommunal des eaux

SMAMBVO: Syndicat Mixte d'Aménagement de la

Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

SLGRI: stratégie locale de gestion du risque inondation

STEP/STEU: station d'épuration des eaux usées

TRI: territoire à risque important d'inondation

ZPS: zone de protection spéciale (Natura 2000)

ZSC: zone spéciale de conservation (Natura 2000